

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉBATS PARLEMENTAIRES ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(51^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du jeudi 21 mai 1987

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON

1. **Chômage de longue durée.** - Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi (p. 1465).

Discussion générale (*suite*):

M. Jean Royer,
M^{me} Gisèle Stievenard,
MM. Léonce Deprez,
Louis Moulinet,
Bernard-Claude Savy.

Clôture de la discussion générale.

MM. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi ; le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 1470)

M. le ministre.

Motion de renvoi en commission de M. Le Pen : MM. Christian Baeckeroot, Léonce Deprez, Jean-Pierre Delalande, rapporteur de la commission des affaires culturelles ; le ministre. - Rejet par scrutin.

Passage à la discussion des articles.

Avant l'article 1^{er} (p. 1481)

Amendement n° 40 de M. Baeckeroot : MM. Christian Baeckeroot, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 41 de M. Baeckeroot : M. Charles de Chambrun.

Amendements n°s 42 à 46 de M. Baeckeroot : MM. Charles de Chambrun, le rapporteur, le ministre. - Rejet, par scrutin, de l'amendement n° 41 ; rejet des amendements n°s 42 à 46.

Amendement n° 52 de M. Baeckeroot : MM. Guy Herlory, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 55 de M. Baeckeroot : MM. Christian Baeckeroot, le rapporteur, le ministre. - Retrait.

Amendement n° 134 de M. Briant : MM. Yvon Briant, le président, le rapporteur, le ministre, Michel Coffineau. - Rejet par scrutin.

Amendement n° 141 de M. Briant : MM. Yvon Briant, le rapporteur, le ministre. - Rejet.

Amendement n° 56 de M. Baeckeroot. - Rejet.

Amendement n° 128 de M. Baeckeroot : MM. Pierre Descaves, le rapporteur, le ministre. - Retrait.

Renvoi de la suite de la discussion à une prochaine séance.

2. **Dépôt de rapports** (p. 1487).

3. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 1487).

4. **Dépôt d'un rapport d'information** (p. 1487).

5. **Ordre du jour** (p. 1487).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. CHARLES MILLON,
vica-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

M. le président. La séance est ouverte.

1

CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée (n^{os} 687, 745).

Cet après-midi, l'Assemblée a commencé d'entendre les orateurs inscrits dans la discussion générale.

La parole est à M. Jean Royer.

M. Jean Royer. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, avec le projet de loi que vous nous présentez, vous relevez un véritable défi, et de quelle ampleur ! On dénombre, en effet, 844 000 chômeurs de longue durée, compte non tenu de ceux qui, ne figurant plus sur les listes, n'émergent plus - ils se sont marginalisés !

Trois circonstances aggravantes viennent rendre encore plus émouvant l'échec de ces hommes et de ces femmes qui ne travaillent plus depuis longtemps.

D'abord, les statistiques nous apprennent que, proportionnellement, le chômage de longue durée augmente beaucoup plus vite, hélas ! que le chômage pris dans sa globalité. Nous allons ainsi, on le sait, vers les 3,5 millions de chômeurs dans les cinq ans si nous n'arrivons pas à prendre des mesures exceptionnelles en dehors des mesures classiques ; voilà une première circonstance très préoccupante.

Autre circonstance aggravante : l'âge des malheureux dans l'oisiveté forcée. Ils ont entre vingt-cinq et quarante-neuf ans, l'âge auquel on croit être parvenu à la maîtrise du métier. On pense alors être aguerri par l'expérience et représenter un capital professionnel. Or c'est à ce moment que la chute se produit. C'est l'âge auquel on a fondé sa famille, où l'on a bâti sa maison, parfois, où l'on essaie de faire s'épanouir son foyer. Le père ou la mère qui sont touchés brusquement par le chômage perdent non seulement leur place dans la société, mais encore une partie de leur dignité.

Enfin, j'ai observé que la moitié des chômeurs de longue durée, entre vingt-six et quarante-neuf ans, sont des ouvriers qu'il sera très difficile de réinsérer dans la société professionnelle hors des filières traditionnelles de l'emploi.

Voilà donc les trois facteurs aggravants.

En face de ce défi, quelle est la portée de votre projet de loi ? Elle est double.

D'abord, vous affirmez, à juste titre, que pour sortir les chômeurs de leur oisiveté il faut leur procurer de nouveau la qualification nécessaire. Et c'est vrai qu'il n'y a pas d'emploi dans une société développée, à haute technologie, qui ne suppose un minimum de qualification. La qualification, ce n'est pas seulement une remise à niveau ou une insertion. Une remise à niveau est indispensable intellectuellement et psychologiquement. Il faut aussi développer les connaissances technologiques. Surtout, on doit employer la formation en alternance, c'est-à-dire qu'il convient de remettre les intéressés dans l'entreprise, là où l'on apprend son métier ou sa profession, sur le terrain, « sur le tas », par l'exercice pratique.

D'ailleurs, monsieur le ministre, la notion d'alternance - en l'occurrence destinée à sauver des chômeurs - ne devrait-elle pas être étendue et appliquée dans le cadre de l'éducation nationale afin de lier l'école à l'entreprise ? Ainsi des jeunes pourraient, le plus tôt possible, être orientés, sensibilisés à un métier. Ils le pratiqueraient progressivement. Les Anglais, les Américains, les Allemands de l'Est ou de l'Ouest, les Japonais et les Autrichiens nous donnent depuis des lustres une excellente leçon dans ce domaine !

M. Jean-Pierre Dalalande, rapporteur de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Absolument !

M. Jean Royer. Vous permettez - second point fort - aux entreprises, par le biais d'un allègement de leurs charges sociales, de s'ouvrir aux chômeurs de longue durée. Du même coup, vous les aidez à combattre, voire à faire disparaître une partie de la concurrence suscitée par le « travail au noir » - cette économie parallèle qui s'organise en ignorant les factures et les charges.

Voilà pour la double portée politique de votre projet dont - je vais aller droit au but - l'exécution et l'application, vous le savez, restent délicates. J'y insiste à cause de l'exemple de Tours ; vous m'avez, là, soutenu et je vous en remercie profondément. A Tours, j'ai appliqué depuis deux ans la formule que recommande votre projet de loi.

D'abord, dans un centre de formation professionnelle polytechnique, en alternance, avec plus de deux cents entreprises, j'ai fait remettre à niveau 175 chômeurs de longue durée ; cinquante d'entre eux ont été réinsérés avec des contrats à durée déterminée ou indéterminée. Cette année, nous accueillerons 320 stagiaires. Grâce aux accords que nous passons avec l'A.N.P.E., et avec votre autorisation, nous en prendrons 480 l'année prochaine, toujours avec le même système de formation en alternance.

Trois facteurs de réussite sont à respecter dans le cadre de cette initiative en faveur des chômeurs.

Le premier, c'est la définition de la nature des stages. J'ai accompli moi-même un travail de prospection et de choix. Il faut absolument établir un équilibre entre les filières porteuses d'emploi à niveau technologique élevé - informatique, électronique, électromécanique, par exemple - et les filières traditionnelles du bâtiment, de la métallurgie, du bois et des travaux publics.

Deuxième facteur : il faut écouter les entreprises qui, pour les deux ou trois années qui viennent, et en fonction évidemment de leur carnet de commandes, peuvent fixer des profils pour les emplois qui seront réellement créés. Là, je me suis aperçu d'une chose très intéressante : les entreprises du bâtiment nous demandent de plus en plus d'ouvriers polyvalents, c'est-à-dire capables non seulement de faire du neuf mais aussi d'assurer la maintenance, ainsi que des réparations de détail, en somme des ouvriers connaissant plusieurs métiers, deux ou trois, voisins dans le domaine de la construction. Il s'agit de sauvegarder la productivité de l'entreprise et d'augmenter sa production.

M. le président. Votre temps de parole est presque épuisé, mon cher collègue !

M. Jacques Limouzy. Laissez-le dépasser un peu ! C'est très intéressant !

M. Jean Royer. Monsieur le président, je vais m'efforcer d'être aussi bref que possible, mais cette affaire est si grave que vous me pardonnerez peut-être, ainsi que l'Assemblée, les deux ou trois minutes de plus qui me sont indispensables. Je vous prie de m'en excuser, mais c'est pour le bien général.

Autre facteur de réussite : la durée des stages. Vous avez prévu 300 heures, monsieur le ministre, pour les stages de reconversion, afin de prévenir le chômage de longue durée. A mon avis, à l'expérience, c'est trop court. De plus, il faudrait que vous puissiez établir une parfaite coordination, car elle

est bien nécessaire, entre les services de l'Etat - services du travail, A.N.P.E. - ceux des collectivités locales et les entreprises. La coordination n'est pas seulement indispensable au niveau régional : elle l'est surtout à l'échelle départementale, autour du préfet de département. Aux responsables, il convient de laisser une marge de manœuvre pour la durée et le nombre de stages afin de corriger la rigidité des normes. Ces dernières, toujours exclusives, ne collent pas tout le temps à la réalité.

Pour ce qui est des entreprises, la réussite est aléatoire car le système fiscal et financier ne leur est pas assez favorable actuellement. En dehors de l'allègement des charges sociales - au fond, là nous sommes dans une espèce de pré-débat budgétaire - il faudra examiner la part du bénéfice des entreprises soumises à l'impôt. L'impôt doit être nettement allégé pour la partie des bénéfices qui est réinvestie dans les entreprises. Si vous voulez combattre la spéculation et développer les investissements productifs, il convient de privilégier, j'y insiste, la part du bénéfice vraiment réinvestie en hommes, en matériel ou en locaux. En outre, il faut que l'argent soit moins cher, c'est-à-dire que les taux d'intérêt doivent diminuer. Hélas ! vous n'êtes pas le ministre des finances. (*Sourires.*)

En tout cas, il faut parvenir à recréer le fonds de développement économique et social qui, grâce à des taux appropriés, à des différés d'amortissement adéquats et à des conditions de prêts convenables pour les entreprises, favorise les petits entrepreneurs et leur donne enfin les fonds indispensables à leurs investissements.

Au moment où vous essayez de distribuer les stages et d'alléger, bien entendu, les charges sociales, il faudrait distribuer du travail. Toute la classe politique française devrait comprendre que les moyens classiques de combattre le chômage sont maintenant révolus et que deux puissantes percées doivent être réalisées.

La première consiste à transformer l'argent de l'assistance - 50 milliards par an - en « argent de réemploi » avec création d'un véritable fonds de réemploi dont les crédits pourraient favoriser la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, notamment grâce à un allègement de la charge que représentent les salaires.

La seconde percée doit avoir lieu dans le domaine de la croissance économique, car notre croissance n'est pas suffisante. Vous avez affirmé aujourd'hui, et à juste titre, que pour faire reculer le chômage il faudrait arriver à une croissance de 4 p. 100. Or elle ne sera que de 1,4 ou de 1,5 p. 100 en 1987, un taux ridiculement faible.

Aussi, prenons la décision de lancer un programme audacieux de réaménagement du territoire français pour faire travailler le bâtiment, la métallurgie, le bois, le ciment avec tout le travail que ces secteurs induisent dans le secteur des services et dans celui des services industriels ! Il convient ainsi de réaménager nos fleuves, de restaurer et de réhabiliter six millions et demi de logements qui datent d'avant 1914 et de développer le réseau routier, de fabriquer des carburants nationaux - l'alcool carburant - de replanter des terres en friche, d'assainir et de développer les centres des villes ou les centres des bourgs. Avec la modernisation de nos hôpitaux, de nos universités, de nos lycées, de nos collèges, nous avons devant nous pour quinze années de travaux. C'est grâce à un programme de travaux à la fois national et européen - je pense aux T.G.V. qui se prolongeront hors de nos frontières - que les démocraties d'Europe pourront relancer et compléter les effets de l'économie libre et, ainsi, faire reculer le chômage.

Les Etats totalitaires ne doivent pas avoir le monopole des grands travaux et du réemploi des hommes dans la société. Les Etats libres doivent faire plus et mieux. Roosevelt l'a parfaitement montré avec le *New Deal*, avant la Seconde Guerre mondiale.

Je vais essayer de présenter ce programme à la commission de la production et des échanges.

Les commissions s'ennuient en ce moment. (*Protestations et sourires sur divers bancs.*)

M. Georges Hoge et Mme Marie-France Lecuir. Pas la nôtre !

M. Jean Royer. Il faut essayer de procurer beaucoup de travail productif et tenter de traduire dans le prochain budget cette forte idée, en mobilisant l'épargne pour la réaliser bien entendu. Il ne doit pas y avoir de frontières politiques entre

nous quand il s'agit de bâtir et de rebâtir le territoire français en s'efforçant de faire reculer fortement un chômage qui nous émeut tous. Aujourd'hui, en votant votre projet, monsieur le ministre, nous aurons fait de notre mieux pour réduire les causes et les conséquences humaines du chômage. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme Gisèle Stievenard.

Mme Gisèle Stievenard. Monsieur le ministre, mesdames et messieurs les députés, parmi les 2 700 000 chômeurs recensés en mars 1987 un bloc de près de 850 000 personnes se voit de plus en plus éloigné de tout espoir de retrouver un travail. Près d'un chômeur sur trois est un chômeur de longue durée. Plus de 53 p. 100 de femmes sont touchées. Les licenciements de travailleurs âgés s'accroissent avec une progression de 10 p. 100 de 1985 à 1986.

Le phénomène auquel on assiste est double : d'un côté la durée moyenne d'inscription à l'A.N.P.E. s'accroît, de l'autre le nombre de ceux qui sont inscrits depuis plus d'un an augmente fortement. Il y a là un véritable chômage d'exclusion dont les effets sont dramatiques.

J'ai écouté avec intérêt l'intervention de M. Royer. J'y ai retrouvé des réflexions semblables à celles présentées ici même par M. Auroux, il n'y a encore que quelques mois, et portant sur une relance sélective de notre économie.

M. Jean Auroux. Très bien !

Mme Gisèle Stievenard. Les actions conduites par M. Royer, en sa qualité de maire, depuis deux ans ont été rendues possibles grâce aux dispositions de la loi Delebarre. Je souhaitais, vous le comprendrez, que cela fût rappelé.

M. Jean Auroux. Très bien !

Mme Gisèle Stievenard. Du point de vue économique, le gonflement de volume d'une main-d'œuvre de plus en plus difficilement employable, représente une perte considérable pour la société.

Du point de vue social, la situation est inacceptable. Au-delà de la sécheresse des chiffres, le chômage de longue durée représente un drame humain pour l'individu et sa famille. Il n'est pas admissible de se résigner à l'éclatement de la société entre, d'un côté, les chômeurs et, de l'autre, les détenteurs d'emploi.

A travers plusieurs déclarations, monsieur le ministre, vous avez accredité l'idée pernicieuse de la fatalité d'un chômage en accroissement constant. Sur ce sujet, le Gouvernement soufflé alternativement le chaud et le froid en affichant une priorité à l'emploi, rapidement infirmée par l'annonce d'un chômage incompressible qui est en réalité l'expression d'un renoncement. Personne ne nie les difficultés, mais l'attitude que vous adoptez ne nous paraît pas de nature à mobiliser toutes les énergies.

Avant le 16 mars 1986, vous promettiez le retour de la confiance qui devait entraîner spontanément la création de plusieurs centaines de milliers d'emplois. En réalité, alors que le chômage avait connu une légère diminution en 1985, de l'ordre de 0,7 p. 100, il a augmenté de 5,5 p. 100 en 1986 et la dégradation de l'emploi s'amplifie en 1987. L'emploi précaire se développe et les licenciements économiques progressent rapidement à la suite de la suppression de l'autorisation administrative de licenciement.

Le plan d'urgence en faveur de l'emploi des jeunes, dont le coût s'élève à neuf milliards de francs, n'a pas permis d'améliorer sensiblement la situation de cette catégorie. Il a surtout abouti à accorder des aides aux entreprises pour embaucher des jeunes qu'elles auraient, pour la plus grande partie d'entre eux, recrutés de toute façon. En refusant de différencier les aides à l'embauche des jeunes en fonction des situations où des handicaps spécifiques à tel ou tel demandeur d'emploi, le Gouvernement pénalise ceux qui ont le plus de mal à s'insérer. Qui peut, en effet, empêcher les chefs d'entreprise de recruter en priorité ceux qu'ils auraient embauchés de toute façon, c'est-à-dire les mieux formés ou les plus qualifiés ?

L'aide indifférenciée et sans contrepartie à l'embauche des jeunes d'un côté, la déréglementation du licenciement de l'autre ont en outre pour effet principal non de créer de nouveaux emplois, mais de substituer une main-d'œuvre à une autre. Tandis qu'on embauche le fils ou la fille au rabais, on

licencie le père ou la mère. Le chômage des adultes âgés de vingt-cinq à cinquante ans progresse dans des proportions inquiétantes.

Au moment de l'adoption du plan en faveur de l'emploi des jeunes, les élus socialistes avaient mis en garde le Gouvernement contre les effets pervers des mesures retenues.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. On n'écoute jamais assez les socialistes ! (*Sourires.*)

Mme Gisèle Stievenard. Le dispositif concernant la lutte contre le chômage de longue durée peut, de la même manière, conduire des employeurs à licencier des salariés en vue de les remplacer par des chômeurs de longue durée pour bénéficier des exonérations de charges sociales à 100 p. 100 pendant un an. Des dispositions doivent dissuader les chefs d'entreprise de recourir à ces pratiques. Des amendements ont été déposés par le groupe socialiste en ce sens.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous voilà rassurés !

Mme Gisèle Stievenard. Le Gouvernement, instruit par l'expérience décevante du plan d'emploi pour les jeunes, ne doit pas renouveler les erreurs commises il y a quelques mois. S'il en allait autrement, les salariés seraient fondés à penser qu'il ne s'agit pas d'inexpérience ou d'incompétence, mais d'un choix politique délibéré lourd de conséquences pour de nombreuses familles.

Nous serons également très attentifs au volume et à la qualité des formations dispensés dans le cadre des contrats de réinsertion en alternance et des stages de réinsertion en alternance. Pour les premiers, il conviendra de préciser une durée minimale à consacrer aux enseignements généraux professionnels et technologiques dispensés pendant le temps de travail dans les organismes de formation. Nous proposerons qu'elle soit identique à celle appliquée pour les contrats de qualification des jeunes. Ces dispositifs n'ont, en effet, d'intérêt que s'ils assurent soit une réelle activité professionnelle, soit une formation débouchant sur une qualification reconnue permettant au chômeur de pouvoir véritablement retrouver un emploi.

Les effets destructeurs du chômage de longue durée sur l'intégrité physique et morale des personnes touchées, sur l'autonomie de la famille, sur la participation sociale des intéressés sont patents. Il serait dramatique de faire naître de faux espoirs auprès d'une population traumatisée par l'insécurité permanente de sa situation et qui aspire à retrouver une certaine stabilité. C'est pourquoi les dispositifs de réinsertion mis en place devront être individualisés.

L'exonération des charges sociales consenties par l'Etat au bénéfice des entreprises devrait se traduire, pour les chefs d'entreprise, par une volonté de participer pleinement à la réinsertion durable du chômeur de longue durée. Il conviendra que l'Etat qui prend en charge la formation des titulaires de contrats de réinsertion, contrôle les organismes chargés d'assurer cette formation.

Afin de « maximiser » les chances de réinsertion des bénéficiaires de ces mesures, il nous paraît indispensable de porter la durée minimale du contrat de travail à durée déterminée ou du contrat temporaire nettement au-delà des six mois envisagés. Pour parvenir à une réinsertion durable, les chômeurs de longue durée doivent pouvoir expérimenter, dans la durée précisément, une progression simultanée dans les domaines du travail, de la formation et de l'insertion sociale.

Le chômage a pris une telle ampleur au sein des populations qualifiées que le problème de leur insertion tend à occulter l'urgence du droit au travail et à une formation pour ceux qui se trouvent être à la fois les moins qualifiés et les plus touchés. Il apparaît en effet que les mesures globales en faveur de l'emploi ne profitent que très peu aux catégories les plus défavorisées. Une sélection tend à être opérée à l'entrée dans les stages de formation, qui pénalise les populations en voie ou en état de marginalisation.

Sur ce point également, le groupe socialiste a déposé des amendements qui tendent à donner une priorité d'accès au nouveau dispositif aux plus démunis qui cumulent les handicaps sociaux.

En mettant l'accent sur les situations les plus difficiles, nous permettrons à la solidarité nationale de s'exercer à l'égard des plus vulnérables. En sa qualité de président du

groupe d'étude de notre assemblée sur les problèmes du quart monde, le rapporteur du projet de loi sera sensible, je l'espère, à cette approche.

M. Jean Auroux. Très juste !

Mme Gisèle Stievenard. La loi devra également fixer un plancher de rémunération des salariés titulaires des contrats mentionnés au premier alinéa de l'article L. 980-14. Ce niveau de rémunération ne saurait être inférieur au salaire minimum de croissance.

L'action préventive sur le chômage de longue durée répond à une forte nécessité. Le souci d'assurer une égalité de traitement aux salariés licenciés qui se verront proposer des mesures de reclassement est louable. Cette préoccupation aurait mérité d'être prise en compte beaucoup plus tôt par la majorité de cette assemblée. Permettez-moi, monsieur le ministre, de vous faire observer que la meilleure façon de lutter contre le chômage de longue durée consisterait d'abord à rétablir l'autorisation administrative de licenciement.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Même M. Delebarre dit le contraire !

Mme Gisèle Stievenard. Il eût été possible, de cette façon, de limiter les licenciements secs de travailleurs âgés dont le nombre s'accroît de 2 000 cas par mois.

Avec la discussion de la loi sur l'aménagement du temps de travail, vous teniez, monsieur le ministre, un des moyens de lutte contre le chômage. Il est regrettable, pour les chômeurs, que vous n'ayez pas saisi cette opportunité. Au contraire, la législation que vous venez de mettre en place contribuera à accroître la durée réelle du travail et le recours aux heures supplémentaires.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je n'ai rien mis en place !

Mme Gisèle Stievenard. Une nouvelle fois, vous avez ressenti le besoin d'entretenir la confusion entre la réalité de votre politique et vos intentions affichées.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Oh ! Madame !

Mme Gisèle Stievenard. A l'ouverture du débat sur l'aménagement du temps de travail, vous avez indiqué, monsieur le ministre, que vous n'aviez aucun préjugé contre la réduction du temps de travail en tant que moyen d'action contre le chômage.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En matière de préjugé, on ne peut pas dire que ce soit votre cas !

Mme Gisèle Stievenard. Force est de constater que l'on ne trouve pas trace, dans le texte du projet de loi portant sur l'aménagement du temps de travail, de cette absence de préjugé.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous nous avez empêchés d'examiner ces articles !

Mme Gisèle Stievenard. De ce côté-là non plus, les chômeurs ne peuvent espérer aucune amélioration de l'emploi. La politique économique menée par l'actuelle majorité n'est pas davantage de nature à enrayer le fléau du chômage.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Qu'est-ce que vous en savez ?

Mme Gisèle Stievenard. L'économie française est en panne. M. Séguin en est lui-même convaincu qui distille le pessimisme. L'ennui, monsieur le ministre, c'est que vous ne pourriez rejeter vos responsabilités sur l'héritage qui serait cause de tout ou de presque tout.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Comment voulez-vous que je parle d'héritage ? C'était le vide intégral !

Mme Gisèle Stievenard. Mme Papon, à cette tribune, après avoir largement utilisé cet argument qui s'use à mesure qu'on s'en sert, a décrit M. Chirac tel Saint-Georges terrassant le dragon du chômage. Vous avez rendu hommage à son argumentation. Mais qui dit vrai, de Mme Papon ou de M. Séguin ?

M. le président. Ma chère collègue, il serait souhaitable que vous puissiez parvenir à votre conclusion.

Mme Gisèle Stievenard. Volontiers, monsieur le président, mais M. le ministre m'a interrompu (*Sourires*) ce qui rend plus vivante notre séance.

S'agit-il, sur la question du chômage, d'un partage des tâches au sein de la majorité et du Gouvernement ou les analyses sont-elles effectivement divergentes ?

L'augmentation de 210 000 chômeurs depuis un an n'est que trop réelle. Elle prouve, s'il en était besoin, combien, dans un pays comme le nôtre, l'emploi à long terme ne peut être durablement assuré que par la modernisation de son économie. Or cette modernisation n'implique pas que le ministre de l'industrie travaille activement à la disparition de son ministère. Dans une période de mutation rapide comme celle que nous connaissons, c'est encore une attitude de démission et de renoncement suicidaire pour le pays tout entier. C'est au contraire dans la voie d'un important effort de formation, d'investissements publics et privés et de recherche scientifique qu'il aurait fallu persévérer, dans le droit-fil des priorités dégagées par les gouvernements de 1981 à 1986.

Le budget de 1987 a tourné le dos à ces objectifs et le redressement économique du pays est compromis. Le chômage retrouve des tendances d'augmentation rapide qui avait été freinée en 1985. Nous souhaitons bien entendu que le projet de loi sur le chômage dont nous débattons offre de réelles possibilités de réinsertion à des chômeurs de longue durée.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Enfin une gentillesse !

Mme Gisèle Stievenard. Pour cela, il nous paraît nécessaire que les mesures prévues soient entourées d'un certain nombre de garanties qui font l'objet de nos amendements. Nous espérons que vous aurez la sagesse de les retenir. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ça été long à venir !

M. le président. Je rappelle aux orateurs qui vont se succéder qu'il conviendrait de respecter les temps de parole. Sinon nous serons obligés de pousser le débat très tard dans la nuit.

La parole est à M. Léonce Deprez.

M. Léonce Deprez. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, le problème qui nous rassemble ce soir est tellement grave qu'il justifie que certains députés de province aient effectué le déplacement pour souligner que ce projet de loi est sans doute l'un des plus importants qui nous auront été soumis depuis plusieurs mois.

Nous vivons, en effet, les uns et les autres dans nos régions, ce drame national que constituent aujourd'hui l'accroissement du chômage et l'arrivée en fin de droits de chômeurs qui n'ont pas pu retrouver d'emploi et auquel les élus locaux sont particulièrement sensibles. En effet, si on les interrogeait sur les raisons des visites qu'ils reçoivent 95 p. 100 d'entre eux répondraient : l'emploi, le drame du chômage.

C'est d'ailleurs pourquoi le Premier ministre ayant considéré que la priorité des priorités devait revenir à l'emploi, nous sommes saisis d'un projet de loi qui va répondre à l'attente de millions de Français. Mais encore faut-il bien expliquer ce qui doit l'être.

Nous avons aujourd'hui une raison d'espérer - et il n'est pas mauvais, en cette période difficile, de le souligner - puisque l'on a constaté un regain de confiance et une reprise de l'investissement. Alors que l'on n'investissait plus depuis quelques années, de nouvelles capacités d'investir se manifestent.

Malheureusement cette raison d'espérer est accompagnée d'une raison de désespérer : l'accroissement du chômage. Or il conviendrait d'expliquer que c'est précisément parce que l'on investit que le chômage s'accroît. En effet, compte tenu de la nécessité de comprimer les prix de revient, notamment les coûts de la main-d'œuvre qui constituent un élément essentiel des prix de revient, il faut, si l'on veut produire moins cher, réduire les effectifs dans toutes les entreprises. Ainsi, l'investissement est d'abord réalisé pour produire moins cher, avant de tendre ensuite à produire plus.

Nous subissons actuellement les conséquences des investissements de productivité. Nous n'avons pas encore entamé la phase des investissements de capacité. Autrement dit, on a investi pour pouvoir vendre plus et ce n'est que lorsque l'on

pourra vendre plus qu'il sera possible de produire davantage, donc d'augmenter les effectifs dans les petites, moyennes et grandes entreprises, en doublant les postes de travail, voire en les triplant dans certains cas. On pourra également accroître le nombre des machines, acquérir de nouvelles machines pour développer la production parce que les produits seront moins chers et de meilleure qualité.

C'est une évidence ; encore faut-il l'expliquer aux Français, pour qu'ils ne croient pas que cela va moins bien en France. Cela commence à aller mieux, même si cela va encore moins bien sur le plan du chômage.

De même les élus de toute les familles politiques et les chefs d'entreprise se sont retrouvés impuissants devant les chômeurs en fin de droits. Les bureaux d'aide sociale ont subi les conséquences de cette impuissance parce qu'il a fallu avoir souvent recours à eux. Avec ce projet, monsieur le ministre, vous apportez un espoir à tous les élus locaux qui se désespéraient devant l'augmentation constante de la part de l'aide sociale dans les budgets des communes. Vous nous apportez une réponse concrète et c'est pourquoi nous vous accorderons notre soutien.

En voyant ces ouvriers, ces travailleurs de tous âges arrivés en fin de droits se désespérer de ne pas trouver une réponse à leurs demandes d'emploi, on se rend compte que la première chose à faire est de leur rendre confiance en eux, en leur capacité de se reconverter et de se former, de se qualifier dans un nouveau cadre ou dans une nouvelle technique. Notre collègue M. Royer l'a fort bien souligné tout à l'heure.

Comment leur donner cette qualification sinon en leur permettant d'assurer leur formation dans l'entreprise et de travailler tout en se formant ? C'est pourquoi il convient de généraliser l'alternance qui avait d'ailleurs réussi en un certain sens dans l'agriculture, à l'industrie et au secteur tertiaire. Dans le même temps, pour encourager les entreprises à faire appel à ces « fin de droit », il est nécessaire d'alléger les charges sociales liées à ces emplois. C'est ce que prévoit ce projet de loi.

Après notre collègue Royer, je tiens à insister sur un point, monsieur le ministre.

Nous n'avons pas encore atteint les objectifs de croissance ; tout le monde le regrette. Mais la croissance ne se décrète pas ; ce n'est pas parce que les députés demandent le retour à la croissance qu'elle va venir ! Elle ne peut être que progressive dans la mesure où l'on renforce la compétitivité de l'industrie et de l'économie françaises. En attendant d'atteindre cette croissance de plus 3, plus 4 p. 100 souhaitée par notre collègue Royer et que vous estimez indispensable pour vaincre le chômage, mettons à profit ce temps qui sera long pour renforcer l'effort d'aménagement du territoire.

Dans nos communes, nous faisons de l'aménagement du territoire. Nous avons même fait, depuis quelques années, du suraménagement du territoire. C'est ainsi que nous avons pu quelquefois vaincre le chômage, plus considérable encore dans les régions sous-développées. Nous nous sommes aussi efforcés d'entretenir notre territoire qui en a d'ailleurs toujours besoin. C'est ainsi que nous avons pu engager des T.U.C. Mais il faut aller au-delà.

Les investissements publics que réclamait M. Royer ne doivent pas se limiter seulement au niveau national. Nous sommes d'ailleurs dans la bonne voie. En effet, la plus importante décision prise il y a quelques semaines a été la création de 1 500 kilomètres d'autoroutes supplémentaires à travers la France, ce qui va générer des investissements privés considérables sur les axes de ces autoroutes...

M. Jean Auroux. Dans combien de temps !

M. Léonce Deprez. ... et contribuer à revitaliser l'économie française. Nous aurons enfin un réseau autoroutier qui nous permettra d'aborder l'Europe de 1992 dans de meilleures conditions.

Mais ces investissements publics doivent être aussi encouragés au niveau des régions, des départements et des collectivités locales. A ce sujet, la politique du Gouvernement doit encourager les communes à réinvestir parce que les investissements publics sont générateurs d'investissements privés et donnent du travail aux entreprises privées. Tout est lié. Pour que les entreprises des régions, des départements, des cantons de France engagent ces chômeurs de longue durée, l'allègement des charges sociales ne suffit pas, il faut évidemment qu'elles aient des commandes en plus. Or, souvent, surtout dans les départements excentrés qui ne sont pas très indus-

trialisés, le travail vient de la décision publique, de la volonté du maire ou du syndicat intercommunal, de développer les équipements publics. On fait appel ensuite aux entreprises privées.

Mais peut-être faut-il tenir un autre langage que celui que l'on tient de manière trop classique aujourd'hui. On donne pour ambition à tous les élus de France de ne surtout pas augmenter les contributions directes ; cela devient une ambition nationale. Un peuple dont l'ambition nationale est de ne pas imposer plus d'efforts aux citoyens est un peuple qui ne peut ni grandir ni vaincre le chômage. Celui qui vous le dit, monsieur le ministre, est un maire libéral, mais qui considère que l'objectif d'une politique nationale, régionale et locale, c'est l'équilibre social. Je vous engage, monsieur le ministre, à poursuivre courageusement votre effort pour aboutir à cet équilibre social qui dépend des investissements publics, générateurs de travail privé. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. Georges Hago. Vérité au Touquet, erreur à Lallaing, ville du bassin minier que je représente ici !

M. le président. La parole est à M. Louis Moulinet.

M. Louis Moulinet. Monsieur le ministre, mesdames, messieurs, nous avons reçu très opportunément aujourd'hui la *Lettre de Matignon* qui reproduit les principaux passages de la déclaration de politique générale du Gouvernement, présentée par le Premier ministre devant l'Assemblée le 9 avril dernier et le 15 avril au Sénat. L'un d'entre eux est consacré à lutter contre le chômage et annonce « un effort de solidarité pour les chômeurs de longue durée que nous devons, par des aides spécifiques, réinsérer dans les entreprises ».

Dans sa déclaration devant le Sénat, le Premier ministre allait encore plus loin : « Notre objectif est que tous les salariés victimes d'un licenciement économique bénéficient d'un plan social, vaste ambition qui fera l'objet d'une loi proposée à cette session au vote du Parlement. » Nous y voilà !

Je risque, monsieur le ministre, de répéter ce que d'autres députés ont déjà dit avant moi. Vous m'en excuserez, c'est la loi du genre ! Mais comme le Premier ministre, hier, a vanté votre patience et votre attention soutenue,...

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il a exagéré sur ce point ! *(Sourires.)*

M. Louis Moulinet. ... j'espère que vous aurez suffisamment de réserves pour m'entendre jusqu'au bout.

M. Jean Auroux. Il est patient : jamais un mot plus haut que l'autre !

M. Louis Moulinet. Votre position, monsieur le ministre, n'est d'ailleurs pas facile : ministre des affaires sociales et de l'emploi, ce n'est pas vous qui pouvez agir sur la situation économique du pays, et la présentation que vous en avez faite à la tribune était morose et plus pessimiste que celle brossée hier par le ministre de l'économie devant cette assemblée.

Vous nous présentez donc un projet de loi plus modeste que ne l'annonçait la déclaration du Premier ministre. Vous ne parlez pas d'insérer les chômeurs de longue durée dans les entreprises. L'exposé des motifs du projet de loi prévoit plus modestement d'aider à l'embauche de chômeurs de longue durée », pas de tous les chômeurs.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Certes !

M. Louis Moulinet. Vous ne proposez pas d'objectif quantitatif.

Dans quelle proportion ces chômeurs pourront être embauchés ? 50 p. 100 ? 20 p. 100 ? Vous ne précisez pas.

Quels moyens vous donnez-vous pour réaliser cette insertion des chômeurs de longue durée ?

L'exonération des charges sociales ? La mesure n'est pas nouvelle. Est-elle suffisante ?

Qui assurera les stages de formation, d'insertion et de formation professionnelle des chômeurs de longue durée, hommes et femmes âgés de vingt-cinq à cinquante ans ? Quels sont les organismes qualifiés compétents pour monter ces opérations non seulement de mise à niveau mais surtout de formation théorique et professionnelle ?

M. Royer a parlé de son expérience à Tours. Je suis inquiet pour Paris. L'association pour la formation professionnelle des adultes, l'A.F.P.A., est qualifiée pour recycler et reclasser professionnellement. C'est à elle que votre ministère - avant que vous ne le dirigiez - a eu recours pour reclasser les O.S. de Peugeot-Poissy et les ouvriers de Schneider au Creusot. Mais l'A.F.P.A. est-elle équipée pour faire face aux besoins spécifiques des chômeurs de longue durée ? Ce n'est pas le cas. Les effectifs de cet organisme sont les mêmes depuis des années. Elle se contente d'assurer la formation de 150 000 stagiaires annuels. Comment pourrait-elle en plus assurer les stages en alternance pour les chômeurs de longue durée ?

Qui, en dehors de l'A.F.P.A., pourrait se charger de cette mission ? Les officines privées qui s'occupent des sessions de recyclage de cadres sont incapables d'aider ces travailleurs qui sont de niveau cinq. S'il existe une ou deux entreprises privées capables d'assurer cette formation, nous aimerions les connaître, monsieur le ministre ; il y a toujours des exceptions à la règle.

J'ai des craintes pour Paris. J'ai demandé ce matin à la direction départementale du travail de Paris quel était le nombre des demandeurs d'emploi. Il est de même importance qu'au niveau national : sur 125 000 demandeurs d'emploi recensés à Paris en mars 1987, 38 000 sont chômeurs depuis plus d'un an, soit 30 p. 100 du total, ce qui correspond à la moyenne nationale ; 2 500 ont moins de vingt-cinq ans. Il y en a donc 35 000 qui ont entre vingt-cinq et cinquante ans. Qui s'occupera de la formation et du recyclage de ces 35 000 chômeurs ? Le seul centre de F.P.A. de Paris devra fermer ses portes en septembre si on n'a pas trouvé de locaux pour le loger ailleurs que rue du Commerce. Et un seul centre n'y suffira pas : 38 000 personnes ! Avec quels moyens ?

Monsieur le ministre, vous annoncez que vous disposez de crédits suffisants pour cette opération. Très bien ! Pouvez-vous donc en consacrer une partie pour régler les problèmes matériels des centres de F.P.A. à Paris et ailleurs où ils sont nécessaires ? Ce serait fort utile. Ne continuez pas, de grâce, à diminuer globalement les crédits de l'A.F.P.A., comme cela a été le cas dans le budget de 1987. Veillez en outre à ce que cet organisme, qui veut élever le niveau des formations, n'abandonne pas les formations de niveau cinq sous prétexte qu'il faut former des gens ayant le bac. Il y a non seulement des personnes de plus de vingt-cinq ans, mais des jeunes qui n'ont pas le bac et dont la formation initiale n'est pas très élevée.

J'ai entendu cet après-midi M. le rapporteur envisager la création d'un grand service national de l'emploi groupant l'A.N.P.E., les services du ministère, etc. On peut faire toutes les constructions intellectuelles que l'on voudra. Mais concrètement je souhaite que l'A.N.P.E. fonctionne correctement. Je vous signale qu'il y a des centres, même à Paris, où depuis six mois on n'affiche plus les offres d'emplois parce que les locaux ne sont pas en état ! L'A.F.P.A. doit avoir les moyens de travailler.

Je souhaite donc, monsieur le ministre, que des décisions soient prises. J'espère que vous pourrez répondre aux questions que je vous ai posées.

Les mesures que vous nous proposez ne sont pas mauvaises, mais je ne pense pas qu'elles soient à la hauteur de la situation, comme mes amis Jean Auroux et Michel Coffineau vous l'ont déjà démontré. Je ne peux que partager leur point de vue. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Bernard-Claude Savy.

M. Bernard-Claude Savy. Monsieur le ministre, nous nous réjouissons de disposer enfin d'un texte réaliste pour lutter contre la pire forme de chômage : le chômage de longue durée, celui qui est la cause principale de précarité dans notre pays, une sorte de maladie sans protection sociale, alors que nous dépensons près de 1 600 milliards de francs au titre du budget social de la nation, qui profitent surtout à ceux qui ont déjà un emploi.

Certes, le chômage qui entraîne l'exclusion sociale est la conséquence directe de la crise économique et des restructurations inévitables qu'elle entraîne sans oublier, dans de nombreux secteurs, l'évolution technologique. Mais au moment où, de nouveau, cette crise est niée par la gauche pour contester le déficit de la sécurité sociale et l'effort du Gouvernement pour y faire face et au moment aussi où cette

désinformation sert à faire croire, comme en 1981, que les mauvais indices et la montée du chômage sont dus essentiellement à une mauvaise gestion de la majorité, il faut tout de même rappeler que, malgré les chocs pétroliers depuis 1974, le pourcentage du chômage de longue durée par rapport à celui de moins d'un an a augmenté de 10 p. 100 en huit ans, soit 22,4 p. 100, pour atteindre rapidement, après 1981, le taux de 31 p. 100.

S'il n'y pas de crise, il y avait donc mauvaise gestion, sinon, comment expliquer que le nombre des chômeurs de plus de deux ans s'élevait à 200 000 en mars 1981 pour avoisiner les 400 000 en mars 1984 ?

Et pourtant, nos prédécesseurs n'ont pas lésiné sur les moyens en se lançant hardiment dans une coûteuse politique de l'emploi, transformant la France en une sorte de laboratoire social grandeur nature dont les résultats ont été catastrophiques, tant sur le plan social que sur celui de l'économie. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : 50,7 milliards de francs pour une politique dite d'incitation au retrait d'activité en 1983, contre 44,7 milliards de francs pour l'indemnisation du chômage cette même année, soit moins qu'en 1982 où cette indemnisation des chômeurs s'était élevée à 49,7 milliards de francs. On a ainsi dépensé plus pour le non-travail que pour l'indemnisation de ceux qui persévéraient à chercher un emploi !

Mme Muguette Jacquaint. Il vaut mieux payer des chômeurs que des retraités !

M. Bernard-Claude Savy. Le résultat ne s'est malheureusement pas fait attendre car tous ces exclus du chômage allaient devenir ceux que l'on a appelés les « nouveaux pauvres », nous rappelant facheusement les années pénibles de l'après-guerre avec le retour de la charité privée au secours de la banqueroute de cette politique sociale dite de « partage du travail ». Funeste précédent d'un nouveau gadget que l'opposition met au point et baptise déjà « partage des revenus » !

Les autres conséquences de cette politique ne doivent pas être oubliées :

Exclusion de près de 700 000 préretraités dès l'âge de cinquante-cinq ans ;

Exclusion des personnes dites âgées du marché du travail avec l'instauration d'une politique de revenus par le biais des retraites non cumulables et de pénalités au cas où ils en auraient assez de bêcher leur jardin ;

Démobilisation morale dans leur travail des salariés âgés, de plus de cinquante ans qui sentent venir la préretraite ou dont l'embauche devient impossible, l'âge étant devenu pour eux la première pénalité pour leur emploi ;

Taux de chômage record pour les jeunes, près de 28 p. 100 en France contre 15 p. 100 en moyenne dans les grands pays industrialisés ;

Baisse des prestations de chômage ;

Recul du pouvoir d'achat des retraités pour la première fois depuis 1945.

A tout cela s'ajoute la perte de la crédibilité de l'Etat qui avait proposé des contrats dits de solidarité et dont les montants ont évolué à la baisse du fait de l'instauration non contractuelle des charges sociales plus élevées.

Dans le secteur privé, on aurait appelé cela une escroquerie. Mais l'Etat ayant été l'instigateur de ces contrats, c'est un abus de confiance qu'il faut ici évoquer et un manquement à la parole donnée. On sait maintenant qu'avec un Etat socialiste, la notion de contrat n'a plus aucune valeur !

Il appartenait donc à la majorité et à son gouvernement de rétablir cette confiance, notamment à l'égard des exclus ; parmi eux, une majorité de jeunes et de femmes sans qualification dont l'ancienneté dans le chômage est une sorte d'aller sans retour vers la marginalisation et l'exclusion sociale.

Il convient, en effet, d'approuver pleinement à la fois les orientations prises par ce projet de loi et les mesures d'application. Ces orientations sont celles de la formation car elles s'attaquent directement à la cause principale du chômage de longue durée : l'inexpérience et l'absence de qualification.

Avec ce projet de loi, monsieur le ministre, nous faisons la preuve que le libéralisme est plus social que le socialisme. Il y a des mots qu'il ne faut pas confondre, même s'ils ont une étymologie commune. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

M. le président. La discussion générale est close.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous avons le choix entre deux solutions, monsieur le président. Ou bien nous écoutons immédiatement M. Baeckeroot soutenir la mention de renvoi en commission, ce qui me laisserait le temps de compléter mes réponses, ou bien, comme il est d'usage, je réponds immédiatement aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion générale.

Dans ce dernier cas, vous comprendrez que, pour rassembler tous les documents dont j'ai besoin pour faire des réponses aussi circonstanciées que possible, je sollicite dix minutes de suspension de séance.

M. le président. Que préférez-vous, monsieur le ministre ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je préférerai ce que vous préférerez, monsieur le président ! (*Sourires.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à vingt-deux heures trente, est reprise à vingt-deux heures cinquante.*)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, le débat sur le projet de loi relatif aux chômeurs de longue durée m'aura permis de recueillir le soutien des orateurs s'exprimant au nom de la majorité qui ont bien compris les objectifs profonds, à la fois économiques et sociaux, de ce projet. Il m'a également permis de constater des convergences et des divergences.

Convergences entre le groupe socialiste et le groupe communiste dans la commune référence de M. Coffineau et de Mme Jacquaint à la parabole du pompier pyromane (*Sourires*), cet attrait de l'uniforme étant, au contraire, écarté par le Front national qui, par la bouche de M. Baeckeroot, a fait - et je m'en réjouis - l'éloge de la différence.

Divergences, en revanche, entre le groupe communiste et le groupe socialiste : les premiers - je parle des communistes - condamnent globalement la politique menée depuis plus de dix ans, ne rendant hommage, par la voix de M. Hage, qu'aux atouts accumulés par la politique gaulliste...

M. Georges Hage. Vous les bradez !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... les seconds s'évertuant au contraire à isoler dans notre histoire récente une parenthèse heureuse qui, de 1981 à 1986, aurait fait vivre notre pays dans cet âge d'or auquel ils ne semblent pas vraiment croire cependant. (*Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Coffineau. Ce sont les chiffres qui parlent !

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. En cinq ans, 600 000 chômeurs de plus !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je voudrais d'abord remercier M. Fuchs du soutien qu'il a bien voulu m'apporter au nom du groupe U.D.F. Il a fort justement montré que le chômage de longue durée est un phénomène qui frappe toutes les classes d'âge. Il n'y a donc pas, comme disait M. Coffineau, un effet de substitution et, en s'occupant des chômeurs de longue durée, le Gouvernement offre des dispositifs ouverts à l'ensemble de la population touchée.

Longue durée du chômage ne signifie pas forcément âge mûr, l'effort engagé par le Gouvernement, et dont les dispositions du projet de loi examiné aujourd'hui ne sont qu'un élément, se traduit par une gamme assez complète de formules adaptées à l'extrême variété de situations de chômage qu'on peut rencontrer. M. Fuchs a également bien mis en évidence, et je l'en remercie, le double souci du Gouvernement d'assurer à la fois de meilleures conditions de revenus et une nouvelle chance aux chômeurs de longue durée par l'apport d'une formation adaptée.

Je dois avouer, en revanche, que je n'ai pas toujours bien compris le raisonnement de M. Coffineau. Tout en louant les vertus de l'alternance, dont il attribue la paternité à son ami

M. Delebarre, alors que je croyais naïvement qu'elle résultait d'un accord interprofessionnel librement conclu par les partenaires sociaux, il n'en reconnaît pas vraiment l'efficacité.

M. Michel Coffineau. Il s'agissait des contrats de travail !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En effet, si l'alternance a connu le succès que nous savons auprès non seulement des partenaires sociaux qui l'ont inventée, mais des entreprises et des travailleurs qui ont utilisé cette formule d'insertion, c'est bien parce qu'elle a un double effet, que M. Royer a évoqué : effet sur l'entreprise, à qui elle va permettre de recruter une main-d'œuvre qui va correspondre à ses besoins propres, effet sur le salarié ainsi recruté, dont l'« employabilité » s'accroît avec la qualification et l'expérience progressivement acquises.

C'est donc une méthode d'avantages mutuels dont il faut admettre qu'elle a la même efficacité pour l'emploi que celle que Mme Jacquaint lui reconnaît dans les échanges internationaux entre pays à régimes sociaux différents.

Ce double effet sur l'entreprise et le salarié se traduit par un effet net sur l'emploi. Qui d'entre nous ne connaît pas un petit entrepreneur travaillant individuellement ou avec un seul compagnon débordé de travail et refusant des clients ? Ce petit entrepreneur, s'il a pu, à la faveur de l'accueil d'un jeune en formation en alternance, apprécier l'aide acquise, se rendre compte des possibilités de développement de son entreprise, acceptera plus facilement de nouveaux marchés et transformera - nous l'avons constaté bien des fois - l'alternance en embauche définitive.

Vous voyez, monsieur Coffineau, que je crois, moi, aux vertus de l'alternance, dont je ne suis pas le père.

M. Michel Coffineau. Moi aussi !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est que je n'ai pas de préjugés. Si les dispositifs inventés par les partenaires sociaux, même sous un gouvernement socialiste, sont bons, nous les aiderons à fonctionner. Cela vaut pour toutes les formules : contrats de qualification, contrats d'adaptation et stages d'initiation à la vie professionnelle, chacune correspondant à une situation différente du demandeur d'emploi.

C'est pourquoi nous avons, utilisant l'expérience acquise pour les jeunes, proposé aux adultes les formules de réinsertion en alternance, stages ou contrats selon la situation, qui font l'objet du présent projet.

Je dois dire qu'il était plaisant d'entendre M. Coffineau qualifier le ministre de pompier pyromane.

M. Michel Coffineau. Cela vous a touché !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je lui rappelle que, de mars 1981 à mars 1986, le nombre des demandeurs d'emploi a quand même progressé de 47 p. 100,...

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. Eh oui !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ...passant de 1 675 000 à 2 461 000.

M. Michel Coffineau. Vous ne changez pas beaucoup de registre !

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. C'est la vérité !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Et j'ai toujours dans l'oreille les engagements répétés de M. Mauroy, engagements pris à cette tribune, sur la « crête » des deux millions de chômeurs. (*Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je crois, monsieur Coffineau, que vous êtes du mauvais côté de la lance à incendie et de la boîte d'allumettes. (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Et ce propos s'adresse aussi à Mme Stievenard, mais elle était excusable, elle, de l'avoir oublié !

L'analyse comparative que vous avez tenté d'esquisser entre la France et les pays voisins, monsieur Coffineau, m'a semblé bien peu convaincante.

M. Michel Coffineau. Peut-être pas convaincante, mais juste !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous avez opposé les bons résultats de la France socialiste - dont je viens de rappeler le caractère illusoire - aux mauvais résultats allégués des gouvernements conservateurs allemand et britannique entre 1980 et 1986.

M. Michel Coffineau. Pour l'emploi, c'est vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous n'avez plus maintenant qu'indulgence pour les résultats de ces mêmes gouvernements. Pourtant, à ma connaissance, ils n'ont pas fondamentalement modifié leurs orientations après 1986 !

M. Michel Coffineau. Mais vous, vous avez fait plus mal !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Coffineau, vous devriez plutôt reconnaître, avec tous les gens sérieux, que l'économie française, comme l'ensemble des économies des pays développés, connaît une mutation structurelle qui modifie la notion même d'emploi et, partant, celle de plein-emploi. J'ai pu constater à travers votre propos que vous n'aviez pas renoncé à une approche keynésienne de l'économie, à laquelle, pourtant, les meilleurs experts de votre parti ont renoncé à se référer.

M. Michel Coffineau. C'est vous qui trouvez que ce sont les meilleurs ! (*Sourires.*)

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En ce qui concerne votre appréciation sur les propositions gouvernementales, je regrette que votre jugement procède des mêmes approximations.

J'ai bien entendu les craintes que vous avez exprimées sur la situation financière de l'U.N.E.D.I.C. Il ne m'appartient pas de nier un problème soulevé par les gestionnaires du système eux-mêmes. Je suis, en revanche, surpris que cette situation vous paraisse nouvelle, et je vous invite à demander des informations à M. Delebarre sur la façon dont il a pu réagir à la situation que connaissait l'U.N.E.D.I.C. à la fin de l'année 1985.

Il m'est, en revanche, possible d'exprimer mon accord sur votre souci de faire réaliser un diagnostic sur la situation du chômeur de longue durée sous forme d'un bilan-évaluation. Je suis d'ailleurs d'accord sur les bonnes intentions affichées à cet égard dans le programme prioritaire d'exécution n° 6 du 9^e Plan. Mais je ne partage pas votre avis quant au monopole qu'il conviendrait de donner en la matière à l'A.F.P.A., qui fait au demeurant un travail de qualité. Je trouve quant à moi que les sessions d'orientation approfondie et les stages modulaires mis en place par l'A.N.P.E. depuis 1982 ont montré leur efficacité, ce que je signale aussi à l'intention de M. Moulinet. J'ai d'ailleurs développé ces stages. J'ajoute que ce souci d'orientation-évaluation a également été pris en compte par les partenaires sociaux dans l'accord du 20 octobre 1986 créant les conventions de conversion. L'extension prévue dans le présent projet de loi du bénéfice de ces conventions de conversion aux salariés licenciés des entreprises en redressement ou en liquidation judiciaire élargira encore le champ des salariés bénéficiant d'une orientation-évaluation.

Alors, que propose vraiment M. Coffineau ?

Il propose - et Mme Stievenard lui a emboîté le pas - de rétablir et de multiplier les contrôles et les interdictions pour limiter le risque de voir les entreprises licencier certains de leurs salariés pour embaucher un chômeur de longue durée. Ce risque est parfaitement théorique, comme d'ailleurs toute la démonstration de M. Coffineau. Chacun sait en effet que le coût d'un licenciement est très supérieur à l'avantage lié à l'exonération attendue.

Quant aux initiatives du parti socialiste, que rappelle avec satisfaction M. Coffineau, sur l'ouverture des contrats à durée déterminée aux chômeurs de plus de douze mois, d'une part, et les aides au développement du temps partiel ouvertes aux demandeurs d'emploi, d'autre part, elles appellent, je crois, à plus de modestie car le nombre des bénéficiaires est resté des plus faibles. Je signale, par exemple, que pour l'aide au temps partiel, 3 742 bénéficiaires seulement ont été recensés en 1985, et je suis le premier à regretter ce très faible impact.

Je laisserai à M. Baeckeroot l'entière responsabilité des théories qu'il a développées, pour essayer de nous prouver qu'il n'y avait pas de politique de l'emploi sans politique de relance, et pas de relance sans baisse des prélèvements obli-

gatoires. Il nous invitait aussi à examiner les expériences étrangères, et je le remercie de ce conseil que je suis depuis longtemps. D'une part, nos conseillers sociaux en poste à l'étranger ont pour mission permanente d'assurer mon information sur toutes les mesures et sur toutes les idées nouvelles concernant la politique de l'emploi qui peuvent être repérées dans les pays concernés ; d'autre part, les experts de mon ministère suivent activement les multiples séminaires et colloques suscités par les organisations internationales, et notamment la Communauté européenne, l'O.C.D.E. Enfin, j'ai moi-même envoyé aux Etats-Unis une mission d'études qui a fourni de nombreux éléments pour la construction du programme des emplois à domicile et du programme des emplois intermédiaires.

Je ne cacherai pas que l'intervention de Mme Jacquaint m'est allée droit au cœur, par la référence permanente qu'elle faisait à la pensée sociale de Jacques Chirac, juste contrepoint de la référence, non moins constante, l'analyse de l'économie par la lutte des classes d'un penseur tout aussi éminent, même s'il est moins actuel.

Oui, c'est le Gouvernement de Jacques Chirac qui rétablira aux travailleurs des avantages dont ils avaient été - ce sont vos propres paroles, madame Jacquaint - injustement privés.

Mme Muguetta Jacquaint. On n'en prend pas le chemin, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je regrette cependant que ses camarades n'aient pas toujours exprimé aussi franchement leur révolte devant une injustice qu'ils avaient, de fait, cautionnée.

M. Fuchs l'a relevé tout à fait justement : la réforme de l'indemnisation du chômage réalisée sous le gouvernement précédent a essentiellement consisté à réviser en baisse les prestations servies aux chômeurs. Pour ne retenir qu'un point, mais particulièrement significatif, c'est cette réforme qui a créé le délai de carence opposable aux chômeurs de longue durée qui doivent attendre deux mois en moyenne que le régime de solidarité vienne prendre le relais du régime d'assurance dont ils ont perdu le bénéfice. Cela signifie que les plus dignes de la sollicitude sociale parmi les chômeurs sont abandonnés pendant deux mois à leur sort.

M. Ralite lui-même déclarait devant l'Assemblée nationale le 9 mai 1984 : « Le nouveau régime d'assurance chômage financé par les salariés et les employeurs a restreint les droits des chômeurs par rapport au système antérieur. » Il reconnaissait en outre que « ceux qui n'ont pas bénéficié de toutes les prolongations devront toutefois attendre pendant un délai qui, pour les plus de cinquante ans, ne dépassera pas quatre mois. » Voilà la politique de M. Ralite !

Mme Jacquaint sera sans doute aussi intéressée de savoir que M. Ralite n'a que modérément contribué à la résurrection de l'âge d'or qu'elle regrettait, le chômage ayant progressé de 19,8 p. 100 quand il était le responsable de la politique de l'emploi.

Enfin, je rassure Mme Jacquaint sur la revalorisation de l'allocation spécifique de solidarité. Celle-ci est intervenue le 1^{er} avril dernier pour les chômeurs de plus de cinquante-cinq ans par alignement sur l'allocation de fin de droits : 92,60 francs, c'est-à-dire une augmentation de 7,6 p. 100.

Il faut avoir le courage politique de reconnaître ses erreurs, ai-je entendu. Vous reconnaissez aujourd'hui celles de vos amis, et je vous en sais gré.

En revanche, je n'admets pas l'insinuation d'habillage statistique du chômage que vous avez émise à mon égard. Chacun sait que j'ai demandé à M. Malinvaud, directeur général de l'I.N.S.E.E., dont l'indépendance est incontestable, un rapport sur les statistiques du chômage. A la suite de ses propositions, qui ont été mises en œuvre scrupuleusement par les services statistiques de mon ministère, les chiffres du chômage ont été rectifiés de 70 000 à la hausse. Je suis probablement le seul ministre chargé du travail de l'histoire de ce pays qui ait admis que l'on revoie à la hausse les résultats statistiques du chômage.

C'est dire - et je pense au prochain projet de loi portant diverses mesures d'ordre social - que j'attends de pied ferme toutes les observations qui pourront m'être faites au sujet des dépenses de recherche d'emploi pour les plus de cinquante-cinq ans non indemnisés.

M. Jean Auroux. D'accord !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'ai un dossier et je dis : venez à moi, messieurs les orateurs de l'opposition qui avez quelque chose à dire à cet égard !

M. Paul Chomat. C'est Superman !

M. Michel Coffineau. Ça va barder !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. A la suite de ces propositions, nous avons désormais des statistiques qui sont incontestables, et nous publions, mois après mois, le taux de chômage au sein de l'organisation internationale du travail.

M. Béguet a parfaitement compris les motifs de notre projet. Il repose, en effet, non sur de vagues considérations macro-économiques, mais sur une confiance dans l'homme, sur une confiance dans le chef d'entreprise - et je remercie tout particulièrement M. Béguet de l'appel qu'il a lancé pour une mobilisation en faveur des demandeurs d'emploi de longue durée - et sur une confiance aussi dans le chômeur, dans ses capacités de réinsertion, dans son sens de l'effort, dans sa volonté de se battre pour un emploi.

C'est ce contrat de confiance entre l'entreprise et ses salariés qui permettra, en effet, de dynamiser l'économie française.

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. Absolument !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je remercie M. Virapoullé d'avoir souligné le souci de pragmatisme qui caractérise l'action du Gouvernement. En effet, dans le domaine de l'emploi notamment, les idéologies sont particulièrement stériles. Seuls comptent le réalisme et l'action.

Je suis d'autant plus sensible aux propos de M. Virapoullé que je sais bien que dans les départements d'outre-mer, et spécialement dans le département de la Réunion, la situation de l'emploi est particulièrement critique. C'est pourquoi je suis heureux de le rassurer : la règle de l'unité de lieu et de temps sera respectée, puisque le programme en faveur des chômeurs de longue durée sera, selon son vœu et selon son expression, « appliqué dans tous les départements d'outre-mer et en même temps en métropole ».

D'ores et déjà je puis lui dire que 12 753 places de stages ou de contrats de réinsertion en alternance sont ou vont être ouvertes pour l'ensemble des départements d'outre-mer : 300 contrats de réinsertion en alternance, 900 stages de réinsertion en alternance, 6 530 stages jeunes, 1 150 stages en faveur des chômeurs de longue durée financés sur le Fonds national pour l'emploi - ce que l'on appelle pour la commodité les stages F.N.E. - chômeurs de longue durée -, 3 010 stages modulaires, 666 stages de mise à niveau, 125 stages d'insertion pour les femmes et 72 stages de femmes isolées.

J'ai entendu M. Domenech avec beaucoup d'intérêt. Je sais de très longue date que c'est un homme de grand talent et j'ai toujours lu avec beaucoup d'intérêt ses articles, même si je n'en approuvais pas systématiquement l'inspiration. Quant à son livre, que je ne résiste pas, mesdames, messieurs, au plaisir de vous recommander, *Comment devenir député ?* - je ne vous donnerai pas le sous-titre pour ne pas vous décourager (*Sourires.*) - ...

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. Et ne pas le rester !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... il contient sûrement ce qui s'est écrit de mieux sur le sujet.

Le problème de l'immigration, qu'il a soulevé, est grave, mais je le considère, pour ma part, comme moins simple qu'il a bien voulu le dire. ne serait-ce que sur le plan économique dans la mesure où les immigrés tiennent des postes de travail indispensables auxquels il arrive que des Français ne soient guères candidats. Par ailleurs, ai-je besoin de rappeler les traditions historiques de notre pays dans ce domaine, qu'on ne saurait ignorer sans se renier ? J'y reviendrai au cours de l'examen des amendements.

Je rassure M. Domenech : je n'ai pas changé d'avis depuis le rapport sur l'emploi que l'Assemblée m'avait chargé de rédiger en 1979 et qu'il a bien voulu rappeler. Je n'ai changé d'avis ni sur les immigrés ni sur les Français des départements d'outre-mer. Je ne peux d'ailleurs faire mienne l'exégèse qu'il propose de mes conclusions d'alors. Le constat de difficultés réelles liées au déracinement ne peut pas faire l'objet d'un amalgame avec des objectifs discriminatoires et qui seraient

peu respectueux de la dignité des hommes, quelles que soient leur couleur et leur origine. Je vous rappelle que notre code pénal interdit la discrimination raciale et je suis, hier comme aujourd'hui, soucieux de voir ses prescriptions respectées comme elles le méritent. Mais l'intervention de M. Baecroot sur la motion de renvoi en commission et l'examen des amendements nous donneront sans doute l'occasion de poursuivre ce débat.

Je vous remercie, monsieur Auroux, pour votre intervention. J'y ai relevé quelques incantations et un intéressant cours de gestion des entreprises. Vous avez dit que le chômage était stabilisé en mars 1986. Je rappellerai simplement que les chômeurs étaient 1 675 000 en mars 1981 et 2 461 000 en mars 1986 ; cela nous donne bien une augmentation de 47 p. 100. C'est sans doute ce que vous appelez la stabilisation !

M. Jean Auroux. Non, non !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Votre démonstration repose en fait sur une confusion. Il faut, en effet, bien distinguer la perte d'emplois et le chômage, qui sont deux notions différentes.

De ce point de vue, nous avons en effet constaté, entre 1980 et 1986, une destruction nette de l'ordre de 600 000 emplois. Dans le même temps, le nombre des chômeurs s'est accru de près de 800 000. Il se serait probablement accru davantage encore si des mesures de traitement social n'avaient été prises.

J'ai bien pris soin, pour ma part, de distinguer ces deux notions pour éclairer les évolutions prévisibles en 1987. D'ailleurs, les 350 000 demandeurs d'emploi potentiels que j'évoquais n'existeront évidemment en 1987 qu'à législation constante.

M. Jean Auroux. Cela peut être pire si la législation est mauvaise !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Or, la législation ne sera pas constante. La meilleure preuve en est le projet de loi que vous êtes appelé à discuter.

Par ailleurs, vous nous demandez d'instaurer un revenu social minimum. J'ai signalé à M. le rapporteur que l'instauration d'un tel revenu ne me semblait pas suffisante pour enrayer le processus de rejet et d'exclusion du marché du travail. Je crois qu'il faut agir de manière incitatrice et offrir au plus grand nombre possible de demandeurs d'emploi des chances réelles, grâce à une participation active aux actions de réinsertion. C'est précisément l'objet des compléments locaux de ressources, des associations intermédiaires, des programmes d'insertion locale.

Vous n'aurez pas fait votre devoir vis-à-vis des demandeurs d'emploi en leur assurant seulement un secours ou un revenu minimum. Il faut les « re-responsabiliser », les « ré-insérer ». C'est toute la différence qui existe entre l'assistance de jadis et l'action sociale d'aujourd'hui. Cette politique ne repose pas sur des incitations stériles, mais bien sur une réelle volonté de lutter par des moyens adaptés contre le chômage de longue durée.

J'ai écouté avec beaucoup d'attention et d'intérêt, monsieur Auroux, les enseignements que vous rapportiez de votre voyage aux Etats-Unis.

Vous avez mis la création d'emplois aux Etats-Unis au compte, pour l'essentiel, de l'interventionnisme de l'Etat...

M. Jean Auroux. A tous les niveaux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... sans préciser s'il s'agissait de l'Etat ou des Etats. C'est ce que vous avez retenu à titre principal.

Ce que j'ai retenu, quant à moi, de mes propres voyages aux Etats-Unis, c'est que les créations d'emplois ne se sont faites ni dans la sidérurgie, ni dans l'automobile, ni dans l'aéronautique. On ne les a pas constatées dans l'industrie classique, car les industries américaines souffrent comme les nôtres de la concurrence internationale, en particulier, bien sûr, de la concurrence japonaise - le soïde industriel des Etats-Unis connaît une évolution extrêmement défavorable - on les a constatées dans les services, et plus précisément dans les nouveaux services.

Ces emplois nouveaux - services de proximité, assistance, etc...

M. Paul Chomat. Et les services de haut niveau aussi !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... se chiffrant par millions. Il doit y avoir longtemps que vous n'êtes pas allé aux Etats-Unis, monsieur Chomat. Vous devriez vous y rendre. Cela élargirait un peu l'horizon de vos interventions !

M. Paul Chomat. Ce n'est pas parce que vous y êtes allé que vous avez le droit de parler comme vous le faites !

Mme Muguette Jacquaint. Des Etats-Unis, concernant l'emploi et le chômage, il y aurait beaucoup à dire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'essaie, moi, d'aller aussi de l'autre côté. A chaque fois, j'entends dire que l'on recommence tout à zéro parce que cela ne marche pas. C'est, si j'ai bien compris, ce que dit le premier secrétaire actuel.

M. Georges Hage. Sur la question du chômage, monsieur le ministre, attention !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Hage, je vous en prie ! En matière de « petits boulots » et en matière sociale, je ne suis pas certain que l'Union soviétique soit, dans le monde dans lequel nous vivons, l'exemple achevé. Je vous renvoie à ce sujet non au cinquante-deuxième sermon de Lacordaire à Notre-Dame...

M. Georges Hage. Il vous reste sur le cœur, Lacordaire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... mais à certaines déclarations de M. Gorbatchev sur la nécessité de la lutte contre l'alcoolisme et autres fléaux sociaux qui semblent avoir quelque rapport avec une situation économique et une situation de l'emploi qui est peut-être moins idéale que celle que vous souhaitez nous faire accroître.

M. Paul Chomat. A quoi riment ces bavardages, monsieur le ministre ? Vous avez du temps à perdre ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En tout état de cause, j'en reviens aux Etats-Unis, car cette digression vers l'autre côté, je ne l'ai faite, monsieur Chomat, qu'à cause de vous.

M. Paul Chomat. Vous bavardez !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous ne pouvons pas, malheureusement, transposer l'expérience américaine. Pourquoi ? Parce que l'Amérique vit avec des règles propres - ou plutôt sans règles - en matière sociale.

Mme Muguette Jacquaint. En bons Américains !

M. Georges Hage. Et aux dépens du monde !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le S.M.I.C. n'a pas évolué, vous le savez, monsieur Auroux, depuis quelque six ans ; les règles de protection des salariés sont extrêmement légères lorsqu'elles ne sont pas inexistantes et les négociations entre patrons et salariés, lorsqu'elles ont eu lieu, se sont traduites au cours des mois et des années qui viennent de s'écouler - nous en avons tous des exemples à l'esprit - par des accords qui comportaient des baisses de salaires. Des baisses de 25 p. 100, voire de 50 p. 100, ne sont pas l'exception.

Mme Gisèle Stievenard. Cela vous fait envie !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mais, madame Stievenard, il est hors de question de faire cela en France !

M. Georges Hage. Hors de question de « pouvoir » le faire, mais ce n'est pas la volonté qui manque !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est bien pourquoi, dès lors qu'une demande ne peut pas ne pas exister en France, nous essayons, tout en maintenant le secteur traditionnel tel qu'il est, de susciter, par le biais, par exemple, des associations intermédiaires, de nouvelles activités du type de celles dont j'ai parlé. Nous essayons aussi de faciliter la rencontre à la fois physique et financière de l'offre et de la demande par le biais de l'exonération de charges fiscales et sociales, faute de quoi, à l'inverse de ce qui se passe spontanément aux Etats-Unis, l'offre et la demande ne se rencontreront jamais.

J'ai été très sensible au soutien de M. Royer. C'est un homme qui sait de quoi il parle. Il s'est livré à une analyse très pertinente du chômage de longue durée, tant dans sa dimension sociale que dans sa dimension humaine et je ne peux qu'être d'accord avec lui sur l'importance de la formation et de la qualification pour lutter contre le chômage. De même, je partage son avis sur l'intérêt de l'alternance appliquée aux premières formations. Je lui signale - mais je sais qu'il participera à ce débat - que c'est un des objectifs même du projet de loi à venir sur l'apprentissage.

Je le remercie donc, et je veux le féliciter devant l'Assemblée nationale, des initiatives efficaces qu'il a prises avec sa municipalité. Je souhaite que l'exemple qu'il donne soit très largement imité.

Je partage les remarques techniques qu'il a formulées sur la conception des stages, mais je lui rappelle que les 300 heures affectées aux conventions de formation ont été prévues par les partenaires sociaux eux-mêmes.

Enfin, quant au traitement qu'il convient de réserver aux bénéfices réinvestis dans l'entreprise, je souscris à sa proposition dont je ne manquerai pas d'entretenir M. le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et de la privatisation.

Je remercie M. Jacquot pour son propos, pour l'analyse pertinente qu'il a faite du projet de loi et pour les encouragements qu'il a bien voulu apporter à l'action entreprise par le Gouvernement en faveur des chômeurs de longue durée.

Comme lui, je reconnais que le chômage de longue durée et les licenciements de salariés âgés, qui sont à l'origine de situations personnelles douloureuses qu'il a pu constater dans son département des Vosges, nous interpellent tous. Un effort considérable de solidarité a été entrepris. Je veillerai tout particulièrement à l'application concrète et rapide des mesures qui sont soumises à l'approbation de l'Assemblée.

Enfin, M. Jacquot constatera que l'une de ses demandes souvent réitérées depuis un an, à savoir l'exonération fiscale des fonds engagés par les chômeurs créateurs d'entreprises a enfin abouti - ce dont, je le sais, il se félicitera.

M. Léonce Deprez a bien posé la question dans toute sa dimension, qui est aussi une dimension territoriale et d'aménagement du territoire. Je crois, en effet, qu'un élu d'une région particulièrement touchée par la restructuration des grandes industries de base qui ont été dans le passé, et qui sont encore le fondement des économies régionales et locales, peut être sensible aux efforts engagés par le Gouvernement en faveur des chômeurs de longue durée.

Dans ces régions - et le Nord-Pas-de-Calais présente à cet égard des similitudes avec la région Lorraine dont je suis l'élu - nous avons fait la preuve, dans des secteurs difficiles, que la réinsertion était possible et que des ouvriers déqualifiés par des années de travail à feu continu pouvaient se reconverter dans de nouvelles qualifications.

C'est parce que, dans nos régions, nous avons fait ces expériences que nous pouvons avoir, en dépit des difficultés, confiance dans les possibilités des hommes et dans leur capacité à se reconverter. Cela peut passer par une action des collectivités locales offrant, comme les entreprises, des activités aux chômeurs, pour les réaccoutumer au travail et leur rendre leur capacité de contribuer de nouveau à l'efficacité d'une entreprise.

M. Moulinet a évoqué les problèmes de la mise en œuvre concrète des mesures qui vous sont proposées en faveur des chômeurs de longue durée. Je précise que nous avons défini, en fonction du nombre des demandeurs d'emploi concernés pour chaque région, l'enveloppe des stages répartis par mesure : stages pour les jeunes, stages de mise à niveau, stages modulaires, etc., sur le modèle de l'exemple dont je faisais part il y a quelques instants à M. Virapoullé.

Cette programmation permettra aux organismes chargés du service public de l'emploi de choisir les organismes de formation les mieux à même d'offrir aux demandeurs d'emploi, des stages adaptés à leur formation. L'A.F.P.A. est un élément dans cet ensemble, mais il ne faut pas oublier pour autant les chambres de métiers, les chambres consulaires, l'éducation nationale, les organismes privés, etc.

A cet égard, je voudrais rassurer M. Moulinet sur la situation de l'A.F.P.A., et plus particulièrement à Paris. Les problèmes qu'elle y rencontre tiennent non pas au financement, mais aux locaux. Une solution sera trouvée. Je précise en outre qu'il y a certains centres A.F.P.A. en région d'Ile-de-France.

M. Loule Moulinet. Oui, mais ils sont loin !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous avez, monsieur Moulinet, évoqué le problème des 38 000 chômeurs de longue durée de Paris. Je vous précise que, comme ailleurs, la plupart de ces demandeurs d'emploi seront convoqués par l'A.N.P.E. d'ici à la fin de l'année et qu'il pourront bénéficier, en fonction de leur situation, d'une large part des 23 200 stages qui sont disponibles pour l'Ile-de-France.

Je remercie M. Savy de l'approbation qu'il a bien voulu apporter aux orientations du projet et en particulier à la suppression du délai de carence, dont il a parfaitement compris l'importance. C'est à juste titre qu'il a pu dire que le libéralisme est plus social que le socialisme, et je rejoins parfaitement ses analyses étymologiques. Sachons mettre les responsabilités là où elles se situent.

Je regrette que Mme Stievenard, comme M. Coffineau, n'ait pas reconnu les vertus de l'alternance ni son impact sur les demandeurs d'emploi, comme sur l'entreprise. Je regrette qu'elle entretienne sans preuves cette idée d'une substitution entre les embauches des jeunes et les embauches de chômeurs de longue durée...

M. Michel Coffineau. Et les statistiques ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... chômage de longue durée dont elle reconnaît par ailleurs que les jeunes n'en sont malheureusement pas exclus.

J'ai déjà fait justice de cette argumentation et je confirme la confiance que je porte, moi, dans l'efficacité de l'alternance.

C'est sur l'intervention de Mme Stievenard que je me conclus. Elle a trouvé que j'étais pessimiste. Avec Valéry, j'estime que le pessimisme du jugement peut parfaitement se conjuguer avec l'optimisme de l'action.

Soyez convaincus, mesdames, messieurs les députés, que je ne suis rien moins que résigné ! Seulement il m'est apparu, depuis que j'assume les responsabilités qu'a bien voulu me confier dans le domaine de l'emploi M. le Premier ministre, que la vérité n'était pas dans les discours qu'on colportait çà et là depuis quelques années. D'autres que moi l'ont reconnu volontiers, et je citais dans mon propos initial, cet après-midi, le constat d'un expert comme M. Malinvaud au sujet de la faillite de la réflexion économique sur le chômage au cours des quinze dernières années. Si les meilleurs économistes de France et du monde ont fait faillite dans leur réflexion sur le chômage, comment s'étonner que les hommes politiques aient eu eux-mêmes quelques difficultés à fonder une analyse objective et sérieuse ?

Quelque quatorze années après cette fameuse crise pétrolière dont on a cru qu'elle résumait à elle seule l'ensemble de « la crise économique » - je mets volontairement ces termes entre guillemets - il apparaît que nous vivons des transformations extrêmement profondes.

Dès lors qu'on en a conscience et qu'on en prend la mesure, il convient de décrire ces transformations et de les comprendre. Il faut, aussi, en parler aux Français. Il faut donc dire la vérité, même si cela vaut parfois d'être mis au pilori, ou prête à des interprétations qui ne sont pas toujours très favorables. Il faut dire la vérité même si, je le répète, elle est difficile, même si elle est parfois scandaleuse.

Mme Gisèle Stievenard. Ce qui est scandaleux, c'est de voir le nombre des chômeurs.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je vous en prie, madame Stievenard, arrêtez de parler comme cela ! Je suis persuadé que je peux apporter une contribution non négligeable à votre propre quête de la vérité !

M. Michel Coffineau. Quelle prétention !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Coffineau, taisez-vous ! Si vous connaissiez la vérité, cela se saurait depuis longtemps !

M. Michel Coffineau. Mais vous non plus, vous ne la connaissez pas !

Mme le ministre des affaires sociales et de l'emploi. La vérité, c'est qu'il n'y a que des irresponsables comme M. Coffineau pour pouvoir prétendre que dans cinq ans ou dans dix ans on aura retrouvé le plein emploi !

M. Michel Coffineau. Je n'ai jamais dit cela !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mesdames, messieurs les députés, ceux qui vous disent cela sont des menteurs ! Ce disant, je cite M. Laurent Fabius, ce qui atténuera la portée de l'échange avec M. Coffineau, au moins à ses yeux !

M. Michel Coffineau. Mais vous vous fâchez, monsieur le ministre ! Restez calme !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je me fâche effectivement contre ceux qui racontent des histoires aux Français...

M. Michel Coffineau. Vous avez raison.

M. Paul Chomat. Vous faites du cinéma !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... des histoires à dormir debout, et vous en êtes !

M. Michel Coffineau. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Qu'avant 1981, vous vous soyez trompés, cela peut encore se concevoir. Mais que, après cinq années d'expérience et après avoir fait une partie du chemin vers la vérité, vous retrouviez, une fois retournés dans l'opposition, le vieux discours, cela n'est pas admissible ! En effet, non seulement vous gênez de façon incontestable l'action du Gouvernement, qui doit passer d'abord par une pédagogie sur les difficultés que nous connaissons, mais surtout, monsieur Coffineau, dans la mesure où un jour vous auriez vocation à retrouver le pouvoir...

M. Michel Coffineau. Cela va venir !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... vous atténuez par avance vos chances de succès car lorsque l'on raconte des balivernes, on est obligé de s'y tenir pendant un certain temps.

M. Michel Coffineau. Ce ne sont pas des balivernes !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Or, comme ces balivernes vont donner des résultats dramatiques, il faut par la suite changer de politique.

M. Michel Coffineau. Cela vous gêne que l'Allemagne fasse mieux que nous !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mais, à ce moment-là, monsieur Coffineau - et c'est toute votre expérience de 1981 à 1986 - on perd toute sa crédibilité, donc son efficacité !

M. Michel Coffineau. Tout cela, c'est du bavardage !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Alors, monsieur Coffineau, il faut avoir le courage - et moi je l'ai - de déclarer aux Français : n'écoutez pas, ne croyez pas ceux qui vous disent que l'on va, dans trois, quatre ou cinq ans, retrouver le plein emploi !

M. Michel Coffineau. Il ne s'agit pas de cela !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ce sont des menteurs et vous en êtes, monsieur Coffineau, je le constate ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Coffineau. Et vous, vous êtes malhonnête, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En vérité, nous sommes en train de connaître une transformation profonde. Que s'est-il passé ?

D'abord, l'arrivée des pays en voie de développement sur le marché mondial a entraîné - j'en prends M. Jacquot à témoin - une concurrence de plus en plus rude...

M. Paul Chomat. Vous faites une mauvaise prestation ce soir !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... envers nos productions traditionnelles.

M. Michel Coffineau. Vous n'avez plus beaucoup d'arguments !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ensuite, le progrès technologique nous a forcés à mettre en œuvre des capacités de productivité immenses car notre pays est ouvert à la concurrence internationale et est inséré dans un système de solidarité et d'échanges européens. Jour après jour, nous voyons quels sont les effets du progrès technologique. Mais ce progrès, nous n'avons pas le droit de le refuser car l'alternative est simple : si nous le refusons, l'entreprise est condamnée...

M. Léonce Deprez. C'est sûr !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... si nous l'acceptons, au contraire, l'entreprise produira davantage et mieux, et souvent avec moins de personnes employées.

A ces éléments, il convient d'ajouter l'évolution des consommations. Pendant « les trente glorieuses » est apparu un besoin sur de nouveaux types de consommation. M. Edmond Maire indiquait encore récemment - et cela permettra à M. Chomat de parler de collusion - que, pendant « les trente glorieuses », l'objectif pour un grand nombre de Français était d'arriver à la possession d'un réfrigérateur, d'une automobile, d'une machine à laver. Il s'agit d'un certain nombre de biens de consommation qui n'ont pas été relayés. Et nous sommes passés d'une croissance extrapolative à une croissance linéaire. Nous avons évolué progressivement - on le constate avec l'exemple américain - du quantitatif vers davantage de qualitatif.

Alors, comme par ailleurs et en regard, il y avait une féminisation et un accroissement de la demande d'emploi...

M. Georges Hage. Ah ! Nous y voilà !

M. Paul Chomat. Eh oui ! Tout le monde veut travailler !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... un décalage structurel est apparu.

Ceux qui prétendent que, dans un an, dans cinq ans ou dans dix ans, grâce à la politique économique qu'ils ont en portefeuille, ils vont régler tous ces problèmes ne vous disent pas la vérité ! (*Interruption sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Paul Chomat. Vous l'avez dit !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dans la mesure où cette nouvelle organisation économique et sociale s'imposera en tout état de cause à nous, nous devons l'anticiper, la préparer, et donc avant tout la comprendre.

Alors, il faut - c'est incontestable - donner la priorité aux entreprises et à leur compétitivité...

M. Jean Auroux. Avec Madelin ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... parce que, d'une part, elles génèrent de l'emploi directement et que, d'autre part, elles créent la richesse nationale qui permet d'aider les autres activités. La priorité aux entreprises doit donc être au cœur de l'action.

M. Paul Chomat. N'oubliez pas les salariés tout de même !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. L'entreprise n'est pas le lieu de lutte des classes dont vous nous rebattez les oreilles. Elle doit être plus que jamais un lieu de solidarité dans la mesure où les intérêts du chef d'entreprise, ceux de l'encadrement et des salariés sont communs.

M. Pierre Descaves. Très bien !

M. Paul Chomat. Ce n'est pas de l'idéologie, ça ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ensuite, nous devons trouver d'autres méthodes d'organisation du travail au sein de l'entreprise. J'indiquais tout à l'heure combien je regrettais le peu d'impact du temps partiel. Or, il faut tenter de développer des formules de ce genre dans les entreprises en cherchant les moyens de les rendre compatibles avec l'efficacité de ces dernières.

M. Léonce Deprez. Sûrement !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Tout ce qui alourdit la charge de l'entreprise, tout ce qui compromet sa compétitivité, est mauvais pour le pays. De plus, compte tenu des nouveaux besoins qui s'expriment, il convient d'aller chercher, en dehors du secteur classique, les moyens de les faire émerger.

Certains souhaitent laisser les gens au chômage.

M. Paul Chomat. Vous !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'ai rappelé, monsieur Chomat, que c'était votre ami, M. Ralite, qui était le champion absolu de la progression du chômage ! Que c'était votre ami, M. Ralite, qui avait cette responsabilité énorme dans l'affaire du délai de carence ! Vous devriez être plus modeste !

M. Paul Chomat. Soyez-le vous-même. C'est vous qui manquez de modestie, ce soir !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je suis heureux de n'avoir pris ni de près ni de loin une responsabilité dans une affaire de ce type. Vous ne pouvez pas en dire autant !

M. Paul Chomat. Ce que vous faites est bien plus grave, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Voilà, mesdames, messieurs les députés, le défi auquel nous sommes confrontés.

Offrir une activité à tous les Français, c'est possible et c'est nécessaire. Nous devons nous y employer.

Lorsque j'affirme : « le plein emploi d'hier, c'est fini, c'est terminé », cela signifie que le modèle d'organisation économique et sociale que nous avons connu ne se représentera plus, même s'il y a quelques centaines sur ces bancs, quelques ancêtres et un parti de jadis qui y croient encore !

Mme Muguatts Jacquaint. Les modèles que vous nous proposez, ce sont des T.U.C., des S.I.V.P. et des emplois précaires. C'est ça le progrès ? Offrez autre chose !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Nous pouvons, en revanche, offrir demain une activité à chacun. Le projet qui vous est soumis est un moyen parmi d'autres d'arriver à cet objectif.

M. Paul Chomat. Nous ne sommes pas convaincus !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je ne doute pas, s'agissant tout au moins de la majorité, qu'elle apportera son soutien au Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. J'ai reçu, de M. Jean-Marie Le Pen et des membres du groupe Front national (R.N.), une motion de renvoi en commission, déposée en vertu de l'article 91, alinéa 6, du règlement.

La parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. Votre assurance à propos des études à l'étranger, monsieur le ministre, finit par m'inquiéter. Ou bien, vous allez devoir changer de conseillers ou il va falloir remplacer M. Balladur. Certes, il est possible que tous les experts se trompent. Mais, permettez-moi de rappeler, sans vouloir polémiquer à l'excès, que les ministres de l'emploi d'autres pays semblent obtenir de meilleurs résultats que les vôtres.

Trop souvent, malheureusement, s'installe un dialogue de sourds. Sans doute, est-ce pour cela que vous vous évertuez - volontairement, j'en suis persuadé - à confondre race et nation. C'est un fait que la loi Pleven interdit la discrimination nationale et que nous demandons l'abrogation de cette disposition. Mais toute personne de bonne foi ne peut traduire nation par race. Au Front national, nous avons quelques titres pour parler de la solidarité entre les Français, quelles que soient leurs origines. Certains d'entre nous ont payé le prix nécessaire pour cela. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

J'en reviens à notre débat. Après avoir traité du chômage des moins de vingt-cinq ans, vous nous proposez maintenant de traiter de celui des plus de vingt-cinq ans. Demain ou dans trois mois, nous pourrions discuter d'une nouvelle catégorie - peut-être, enfin, les mères de famille - ou revenir aux moins de vingt-cinq ans.

Je vous l'ai déjà dit : c'est peut-être une politique du chômage, mais ce n'est pas une politique de l'emploi. Ce n'est pas pour cela que le pays vous a élus en mars 1986. A l'époque, il était question de restaurer l'économie, de restaurer les libertés.

Aujourd'hui, pour masquer la poursuite d'une politique socialiste, vous vous retranchez derrière la fatalité et la conjoncture internationale.

Permettez-moi donc de vous rappeler un commentaire fait ici même il y a sept mois.

« En ce qui touche l'emploi, permettez-moi d'exprimer une critique fondamentale ... Vous avez appliqué au chômage un traitement social et non un traitement économique qui ne peut venir que d'une véritable politique de création d'emplois, laquelle exigerait bien sûr d'autres perspectives et une autre ampleur, et qui ne peut s'appuyer que sur une politique de création d'entreprises.

« Faire une politique de l'emploi, ce n'est pas financer le chômage, non plus que subventionner des entreprises plus ou moins en difficulté. C'est dégager une épargne capable de s'investir de façon créative. Il faut pour cela que l'Etat lui-même donne l'exemple en restreignant ses dépenses, permette à l'entreprise de faire des profits, incite les particuliers à réinvestir leur épargne et, plus encore, stimule les cadres de l'entreprise afin que ceux-ci travaillent plus et mieux.

« Mais la confiance, condition nécessaire d'un déploiement économique, exigeait une décroissance massive des prélèvements. Or, vous avouez vous-même - ces propos ne s'adressaient pas à vous, monsieur Séguin - dans votre document de base que leur taux n'a pas diminué. Il restera, en 1987, au taux de 45,1 p. 100 comme en 1986.

« Et avec un taux de 45,1 p. 100, je constate, monsieur le ministre d'Etat, que vous faites moins bien que M. Bérégoïvy qui, lui, l'a ramené de 45,6 p. 100 l'année dernière à 45,1 p. 100 cette année. C'est mesurer, je crois, à une bonne aune les affirmations de votre succès.

« Dans la compétitivité économique internationale, l'évolution des différentiels de taux de prélèvement est un élément capital. Or, ce différentiel est, avec la R.F.A., de plus de huit points, et, avec les U.S.A. et le Japon, de plus de seize points. »

Est-il besoin de vous rappeler que l'orateur qui prononçait ce discours était Jean-Marie Le Pen, intervenant le 15 octobre dernier dans la discussion générale sur la loi de finances pour 1987.

Pour définir une politique de l'emploi - et ce ne sont pas les études faites à l'étranger qui me feront changer d'avis - il nous faut sortir de la spirale infernale : prélèvements obligatoires élevés, diminution de la compétitivité des entreprises, perte de parts de marché, tant sur le marché national que sur les marchés extérieurs, pertes d'emplois, aggravation du chômage, rétrécissement du marché national, etc.

Avant de rappeler les propositions du groupe Front national (R.N.) qui justifieraient un nouvel examen en commission, nous devons voir s'il n'y avait pas d'autre politique que celle de la continuité avec la politique socialiste.

Il s'agit bien de la continuité d'une politique socialiste car les prélèvements obligatoires n'ont pas diminué en France. C'est le président Valéry Giscard d'Estaing lui-même qui estimait que l'entrée dans le socialisme commençait avec un taux de 42 p. 100 de prélèvements obligatoires. Alors, que ce taux soit de 44,6 p. 100 ou de 45,1 p. 100, peu importe ! Nous restons tout de même largement au-dessus de 42 p. 100 !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est la social-démocratie tout au plus !

M. Christian Baeckeroot. C'est une question d'appréciation.

M. Georges Hage. Il y a là un abus du mot « socialisme » !

M. Christian Baeckeroot. Monsieur Hage, je ne vous ai pas interrompu.

La seule décade que l'on ait pu constater concerne les budgets régionaux, là où les élus du Front national étaient à même de faire prévaloir leurs demandes - ou, selon une formule radiophonique, de faire la différence - et d'empêcher, conformément aux engagements qu'ils avaient pris devant les électeurs, une augmentation des impôts régionaux.

S'agissant des charges sociales, le débat est largement ouvert. Elles augmentent encore plus vite et ce n'est pas fini. Certes, je suis d'accord avec vous, il y a eu des manipulations comptables dans la gestion socialiste, notamment le fait

de différer des dépenses ou des remboursements. Certaines entreprises versent parfois treize mois de salaire. Dans les calculs socialistes, il devait y avoir onze mois de dépenses ! Même ce rattrapage opéré, le problème n'en serait pas résolu pour autant.

Les impôts d'Etat ont certes baissé, mais beaucoup moins que n'ont augmenté les impôts locaux et les charges sociales.

Il est vrai qu'il n'est pas facile de redéployer des dispositifs d'une telle ampleur. Mais des opportunités se sont présentées, notamment en 1986 avec ce que l'on a appelé la manne pétrolière, qui a entraîné une baisse de la facture pétrolière de l'ordre de 80 à 90 milliards. Il y avait là une excellente opportunité de réaliser la promesse que M. Juppé avait faite - peut-être imprudemment - au nom de M. Chirac, lors du congrès extraordinaire du R.P.R. à Vincennes les 31 mai et 1^{er} juin 1985, et qui portait notamment sur la suppression de la taxe professionnelle en deux ans. En supprimant cette taxe tant décriée, vous auriez pu créer le choc psychologique nécessaire au retour de la confiance.

On aurait ainsi effectué les premiers pas qui, en cinq ou sept ans, auraient pu permettre de ramener le taux des prélèvements obligatoires à ce qu'il est chez nos voisins, qu'il s'agisse de l'Allemagne fédérale ou de la Grande-Bretagne. On aurait fait d'une pierre deux coups : d'une part, on aurait abaissé de façon considérable l'impôt ; d'autre part, on aurait réduit un impôt qui touche tout particulièrement le commerce international puisque, selon presque toutes les organisations professionnelles, la taxe professionnelle est une sorte de « droits de douane à l'envers ».

Dans le même ordre d'idée, il eût fallu que des dispositions technocratiques ne viennent pas effacer complètement les promesses politiques. Je pense notamment à la déclaration de M. Ballardur - il s'agit en fait d'un texte distribué - concernant la provision pour congés payés.

Il est bien évident que, lorsque les responsables d'entreprises constatent, à la lecture d'un bulletin émanant d'une société fiduciaire très cotée, que l'on continue à leur parler de confiscation, quand ils constatent de la même façon que M. Maurice Lauré, ancien directeur général des impôts, demande à son tour la réparation du préjudice subi par les entreprises, ils ne peuvent avoir confiance car ils retrouvent là une vieille habitude de la bureaucratie qu'ils n'apprécient pas tellement.

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, il convient d'examiner la manière dont a évolué notre commerce extérieur car il me semble que celui-ci constitue un bon indicateur de la réussite ou de l'échec économiques.

Venons-en au commerce extérieur.

J'ai dit tout à l'heure que la facture pétrolière avait sans doute diminué à peu près de 85 milliards - prenons un chiffre moyen. On a pu relever non pas un triomphe, mais certaines déclarations de satisfaction qui ont commenté l'amélioration de notre balance commerciale - nous sommes passés de moins vingt-cinq milliards à plus un milliard. Mais, par rapport aux quatre-vingt-cinq milliards d'économie, la dégradation se chiffrait à plus de cinquante milliards et nous savons aujourd'hui qu'elle provenait notamment d'une détérioration de nos échanges industriels.

En 1985, il y a eu entre 6 et 7 milliards d'excédent mensuel pour ce qui concerne ces échanges. Mais, en 1986, il ne s'agissait plus que de 2,5 milliards. Quant au déficit des mois de janvier, février, mars et avril de cette année, il atteint 6,7 milliards de francs, soit une moyenne mensuelle de 1,7 milliard. Ces chiffres, rapportés à l'excédent de 30 milliards de francs en 1986, établissent une nouvelle détérioration supplémentaire de 50 milliards ! Il est vrai qu'en 1986 beaucoup de choses étaient sur les rails dans la foulée de la gestion socialiste. Or je ne suis pas sûr qu'on puisse en dire autant en 1987.

Certains pays étrangers - j'aimerais connaître sur ce point votre sentiment, monsieur le ministre - s'en sortent mieux que nous. Ils n'ont pas l'air de considérer que l'augmentation du chômage - je parle du chômage et non du plein emploi, à propos duquel je suis d'accord avec vous - est une fatalité pour la période actuelle.

La Grande-Bretagne, dont le taux de prélèvements obligatoires s'élève à 37,4 p. 100, connaît depuis six ans une croissance continue supérieure à 3 p. 100, un taux de croissance de 3 ou 4 p. 100 étant nécessaire pour créer des emplois. Ainsi, ce pays a créé, au cours des dernières années, un million d'emplois.

Vous avez évoqué tout à l'heure le problème de l'évolution. Aux Etats-Unis, par exemple, il est vrai que l'industrie a perdu plus d'un million d'emplois, mais le commerce en a gagné 2,7 millions et les services 3,3 millions. Quant au taux des prélèvements - les Américains sont partis de bien moins haut que nous - il est de 29 p. 100.

L'Allemagne qui, sur le plan de l'emploi, est peut-être celui de nos partenaires qui a le moins bien réussi, continue à créer des emplois. Je parle de créations d'emplois et non de chômage car la démographie, malheureusement pour ce pays, l'avantage momentanément.

L'Allemagne crée donc des emplois et l'élément le plus frappant, en ce qui la concerne, est l'excédent de sa balance commerciale. Elle en a d'autant plus besoin que, pour ce qui concerne sa balance des paiements, elle est beaucoup moins favorisée que nous. Il n'en reste pas moins qu'elle a engrangé un excédent commercial d'environ 330 milliards de francs en 1986 et que la cadence actuelle est du même ordre.

Je vous prie de m'excuser d'avoir fait ce long rappel, monsieur le ministre, mais celui-ci me semblait nécessaire car nous ne devons avoir ni les mêmes sources, ni les mêmes conclusions.

D'après les expériences étrangères, il ne semble pas que le chômage soit une fatalité. Nous avançons l'hypothèse que l'augmentation du chômage n'est pas non plus une fatalité. Mais, chez nous, il augmente ou, tout au moins, il faut reconnaître que nous ne créons pas d'emplois.

Il est exact que le problème démographique se pose en des termes différents. Mais nous pensons que c'est cette question qui doit être traitée et c'est pourquoi je me permets de demander le renvoi en commission. En effet, nous ne traiterons par le problème du chômage si nous nous bornons à son traitement social : il faut incontestablement faire des propositions de nature économique.

Le catalogue de telles propositions ne peut être exhaustif et celles-ci peuvent être sans doute amodiées ou faire l'objet de permutations. Il n'est cependant pas inutile d'en rappeler certaines.

Point n'est besoin d'insister sur la taxe professionnelle, dont j'ai déjà parlé. Je rappellerai simplement que cet impôt est psychologiquement très mal perçu.

La provision pour congés payés - querelle que le professionnel que je suis poursuivais - doit être déduite du bénéfice. C'est un point important car c'est tout un ensemble de charges de l'entreprise qui échappent à l'impôt, tout au moins d'une manière différée. Il est incontestable que cela ne facilite pas un dialogue sain entre les entreprises et le fisc.

Les chefs d'entreprise ne peuvent comprendre qu'une spoliation soit présentée comme un progrès, avec un amendement qui permet le retour au statut initial, pourtant dénoncé auparavant comme injuste.

Il faut aussi nous aligner sur nos concurrents étrangers en matière d'impôt sur les bénéfices. Il est certain que la réforme fiscale américaine est plus complexe qu'on ne la décrit parfois. Il n'empêche que les taux d'imposition sont aux Etats-Unis très nettement inférieurs aux nôtres.

La création d'entreprises doit être facilitée. Le Gouvernement n'a pas eu la main heureuse quand il a supprimé l'exonération des bénéfices réalisés par les P.M.E. nouvelles - il ne s'agit pas seulement des petites et moyennes industries. Or nous savons que la création d'emplois se fera dans les petites entreprises, notamment du secteur des services.

Enfin, il y a suffisamment de techniciens à l'esprit compliqué rue de Rivoli pour trouver une formule qui permettrait d'aménager les bases de calcul des taxes assises sur les salaires afin de supprimer les effets de seuil.

Je pourrais poursuivre cette liste très longtemps.

En matière sociale, j'avancerais beaucoup plus prudemment : je connais moins bien le sujet et il est, me semble-t-il, encore plus compliqué.

Permettez-moi cependant de rappeler quelques notions essentielles.

Il faut redéfinir la solidarité nationale. J'entends bien qu'il y a une tradition d'accueil. Mais ainsi que se l'est demandé un collègue tout à l'heure, à partir de quel nombre de chômeurs inversera-t-on cette tradition ? Quoi qu'il en soit, la solidarité nationale signifie qu'il faut d'abord s'occuper de nos propres compatriotes. J'ai cru comprendre, monsieur le rapporteur, que vous vous intéressiez aux problèmes de l'A.T.D.-Quart monde. Vous êtes donc à même de savoir qu'il

existe, parmi nos compatriotes, un certain nombre de personnes qui ne bénéficient pratiquement pas de protection sociale. Commençons donc par traiter ceux-là !

Dissociations les caisses concernant les étrangers de celles concernant les nationaux. Une telle dissociation ne serait pas aberrante. Aux états généraux de la sécurité sociale, les défenseurs du régime général argueront du fait que ce sont les autres régimes qui pillent le leur. Nous allons arriver à une situation bizarre : pour ne pas accepter la préférence nationale, on va opérer des discriminations entre les catégories de Français. Or on pourrait commencer par dire qu'il y a des caisses pour les nationaux et les Européens - dans ce domaine, ils sont toujours tous ensemble - et des caisses pour les étrangers. Par ailleurs, toujours sur le plan de la solidarité nationale, il convient de réserver les prestations familiales aux Français et aux ressortissants de la C.E.E. L'aide que les pays consentent en faveur des familles n'a pas pour objet d'accélérer encore les démographies galopantes du tiers monde. Ce n'est pas comme cela qu'on résoudra la question ! (*Protestations sur les bancs des groupes socialiste et communiste.*)

Deuxième orientation : sans doute peut-on, ne serait-ce qu'en établissant une saine concurrence entre la sécurité sociale, les compagnies d'assurances et les mutuelles, limiter certains frais et certains gaspillages. Un contrôle peut être assuré et on peut soumettre le budget social au vote du Parlement.

Troisième orientation : rendre aux Français la maîtrise de leur choix. Le docteur Savy n'est plus dans l'hémicycle, mais je crois savoir qu'il est un adepte de la fiche de paie-vérité. Surtout, il faut dissocier ce qui doit être obligatoire de ce qui pourrait être facultatif.

Dès que l'on prend une mesure de portée générale, dès que l'on touche le moins du monde au système de protection sociale, on entend de grands cris, comme actuellement. Mais, si l'on permettait aux gens de supporter une part du coût social en leur disant qu'ils doivent faire leur choix au-delà de ce qui est obligatoire, il y aurait peut-être, là aussi, des améliorations à obtenir.

Enfin, il convient de renforcer la médecine libérale et l'autonomie de gestion des établissements hospitaliers, d'assurer la liberté de choix pour les malades. D'ailleurs, on ne peut parler du problème de la santé sans évoquer le niveau de vie et le besoin de compétences accrues des professionnels en ce domaine.

Cette liste non plus n'est pas limitative. Mais il faudra bien sortir de cette situation !

L'épargne et l'investissement doivent être encouragés. En ce qui me concerne, j'avais pensé que pour retrouver un vrai rythme de croissance, 3 p. 100 s'imposaient. Cependant, je vous suivrai volontiers sur le taux de 4 p. 100 car, en la matière, vous devez avoir de meilleures et de plus complètes informations que moi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il s'agit de la productivité !

M. Christian Baeckeroot. Il faut donc développer l'auto-financement et la réduction des prélèvements obligatoires qui peut servir à la fois à faire baisser les prix pour avoir une meilleure compétitivité tant sur le marché national que sur les marchés extérieurs, et à faire augmenter les bénéfices.

Toute une série d'incitations est par ailleurs indispensable pour que les capitaux extérieurs s'investissent dans l'entreprise.

A cet égard, il existe des mesures que l'on connaît bien : il s'agit notamment d'éviter la double imposition des dividendes. Il est vrai que la réduction du taux de l'impôt sur les sociétés à 45 p. 100 a ramené l'avoir fiscal à 61 p. 100 environ. Il n'en reste pas moins que, pour une part non négligeable, la double imposition demeure.

Mais d'autres idées peuvent être avancées, telles que l'étude de l'exonération des capitaux investis qui venant en réduction de l'impôt sur le revenu.

Il est vrai que le public répond favorablement aux privatisations. Mais il n'est pas évident que la méthode adoptée ne prive pas le marché financier de certains moyens qui sont ainsi détournés des entreprises. Tout n'était peut-être pas néfaste dans notre proposition de distribution gratuite.

Plutôt que de conseiller l'exonération des bénéfices réinvestis, je préfère laisser la liberté de gestion aux chefs d'entreprise. Ce qui ne m'empêche pas de penser qu'il faut per-

mettre la réévaluation des bilans pour mettre fin à la spoliation découlant automatiquement de la dépréciation monétaire, même si celle-ci, grâce à Dieu, est atténuée.

On pourrait également faciliter les amortissements accélérés.

Cela étant dit, n'oublions pas que, pour s'engager, les entreprises ont besoin du temps : elles ont besoin du long terme.

Troisième série de mesures : elles tendent à favoriser la création et l'adaptation des entreprises.

Nous avons évoqué tout à l'heure le problème des seuils fiscaux que nous cherchons à neutraliser. Mais il faut également alléger - on ne peut les neutraliser - les seuils sociaux car actuellement ceux qui existent imposent une lourde gestion aux P.M.E. Dès que l'effectif de l'entreprise dépasse plusieurs centaines de personnes, les choses se passent très bien. Mais, avec cinquante personnes, la gestion est lourde, et, dans l'esprit des chefs d'entreprise, elle est bien souvent un frein.

Il faut aussi permettre aux entreprises d'évoluer facilement et d'avoir en particulier la libre représentation du personnel. Il convient aussi de favoriser la liberté dans les négociations entre les partenaires sociaux. Certes, un contrôle par la loi sur les taux des rémunérations, sur les conditions d'hygiène et de sécurité, sur certains domaines essentiels, s'impose. Mais il faut laisser aux entreprises, et, dans ce domaine-là, nous ne sommes pas encore allés assez loin, la possibilité d'évoluer face à un marché fluctuant. Elles doivent pouvoir, entre autres choses, définir des conditions d'intéressement.

On doit mettre fin, dans certains secteurs, à la concurrence déloyale des services publics, favoriser la privatisation de certaines activités, permettre le recours au privé, par exemple pour étendre les horaires d'ouverture des musées - des emplois sont à créer, compte tenu du fait que les musées sont en général fermés aux heures où l'on est libre pour les visiter.

La notion d'entreprise doit être étendue - c'est une idée chère à certains de mes collègues, et pas seulement de mon groupe d'ailleurs - aux personnes physiques en autorisant la déduction des salaires des employés de maison et des charges afférentes. Cela permettrait d'engranger, si je puis dire, la création d'un certain nombre d'emplois et d'en officialiser certains autres.

Quatrième orientation - c'est l'essentiel et on rejoint là l'esprit du texte qui nous est proposé - : la formation doit être étendue à l'ensemble du savoir. En particulier, un lien étroit entre l'enseignement et la formation professionnelle continue doit être établi. J'ai déjà dit cet après-midi qu'il nous fallait plus d'étudiants. Soit ! Mais il faut aussi des études différentes !

Pour faciliter ces évolutions, d'autres l'ont dit, il faut organiser la concurrence et mettre fin au monopole. Il faut ouvrir sur l'entreprise, développer l'apprentissage - l'exemple de l'Allemagne donne matière à réflexion -, réhabiliter le technique, investir dans les activités de pointe, incorporer la formation continue dans la vie de l'entreprise, afin qu'elle ne soit pas seulement la sanction de l'échec, mais aussi une activité à part entière dans le développement et la carrière de tout salarié.

S'agissant de la formation continue, il est indispensable de renforcer le cadre régional. M. Royer a parlé, quant à lui, du cadre départemental pour certains cas. Il est bien entendu que, de toute façon, c'est dans une large décentralisation que les programmes peuvent être adaptés aux besoins locaux.

La grande idée, qui remonte maintenant à près d'une quinzaine d'années, doit trouver sa concrétisation : il faut ouvrir l'université sur l'entreprise et faire en sorte que ce que M. Monnerot appelait l'« université du soir » ou l'« université de la nuit » entre dans les faits. L'université ne doit pas être réservée uniquement à des étudiants : elle doit s'ouvrir largement aux entreprises et aux stagiaires.

Certes, il faut se tourner vers les métiers de demain, mais sans oublier pour autant, les métiers d'hier, notamment les métiers d'art, car, ne l'oublions pas, nous avons un patrimoine à conserver, et il y a sans doute là une source d'emplois.

Enfin, me tient à cœur une autre proposition que, malheureusement, pour des raisons de procédure, nous n'avons pas pu insérer dans le texte : il s'agit de la formation professionnelle et des possibilités offertes aux mères de famille de s'occuper de leurs enfants. Il est aberrant d'imposer le chômage à des personnes qui veulent continuer à travailler. Il vaudrait

mieux permettre à toutes les personnes qui le veulent de se consacrer à l'éducation de leur enfant. Encore faudrait-il qu'elles aient les moyens de reprendre une activité professionnelle plus tard, le jour venu !

Or cette reprise du travail exige, non pas seulement un unique stage de recyclage au bout de vingt ou de vingt-cinq ans d'inactivité, mais des stages périodiques de mise à niveau. Dans bon nombre de métiers, une semaine ou quinze jours de stage, tous les ans ou tous les deux ans permettent de rester, si vous me passez l'expression, « dans le coup » - sinon, on est complètement perdu.

De grandes missions peuvent aussi sans doute servir à relancer l'emploi. S'agissant des moyens de la protection civile, par exemple, nous vivons dans un pays très largement démuné en la matière par rapport à nos voisins, la Suisse par exemple, ou par rapport à la Suède. Une comparaison est très révélatrice.

Pourquoi ne pas chercher aussi à mettre au point une politique d'accès à la propriété en faveur des familles françaises ? Le groupe Front national a une proposition sur ce sujet. Pour le moment la loi Méhaignerie n'a pas encore donné son plein effet, nous le savons. S'il y a un frémissement, il reste bien léger.

Et pourquoi ne pas mettre en œuvre une véritable politique familiale ? Souvenons-nous les effets bénéfiques du baby boom de 1945 à 1965 et de la véritable politique familiale conduite à l'époque.

En somme, il faut rétablir la confiance. Pour cela, à notre avis nous devons d'abord manifester clairement la volonté de rompre avec le socialisme (*Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste...*)

M. Georges Hage. Quel abus de langage !

M. Christian Baeckeroot. ... avec le communisme si vous préférez - grâce à Dieu, nous n'y étions pas encore !

M. George Hage. C'est encore plus stupide !

M. Christian Baeckeroot. Il convient notamment de diminuer le poids de l'Etat - ce n'est pas encore le cas aujourd'hui.

Ensuite, il ne faut pas accepter le terrorisme intellectuel - ô combien intéressé ! - de la gauche qui, par le biais d'attaques « dérivées », s'efforce essentiellement de vous empêcher d'appliquer votre programme. Il faut au contraire, rassembler la large majorité politique qui était apparue le 16 mars 1986. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Yvon Briant. Très bien.

M. Michel Coffineau. Eh bien, voyons !

M. Christian Baeckeroot. Il faut appliquer le programme présenté aux électeurs, notamment en accordant, en matière d'emploi et de politique familiale, la priorité pour les Français et les Européens et surtout, j'y insiste, en diminuant le poids des prélèvements obligatoires.

Voilà sous quelles conditions nous pourrions rétablir la confiance - tel est notre sentiment - mais elles ne sont pas encore réunies.

Pour ces raisons, en pensant aux chômeurs créés par la gauche (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste...*)

M. Jean Auroux. Tu parles !

M. Christian Baeckeroot. ... et à ceux que l'on risque de créer demain, je demande, au nom du groupe Front national, rassemblement national, le renvoi du projet en commission. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. le président. En vertu de l'article 91 du règlement, ont seuls droit à la parole un orateur contre, le Gouvernement et le rapporteur de la commission saisie au fond.

La parole est à M. Léonce Deprez, pour cinq minutes.

M. Louis Mexandeu. J'espère qu'il sera moins plat ! Il n'aura d'ailleurs pas grand mérite !

M. le président. Monsieur Mexandeu, si vous voulez ne pas être rappelé à l'ordre comme vous le craignez...

M. Louis Mexandeu. J'ai supporté des banalités pendant une demi-heure !

M. le président. ... je vous conseille de garder le silence, et je vous en remercie.

Seul M. Léonce Deprez a la parole !

M. Léonce Deprez. Monsieur le ministre, mes chers collègues, nous sommes quelques-uns au nom de la majorité à avoir mis en relief le caractère d'urgence qui s'attache à ce projet de loi. C'est pourquoi nous ne pouvons que nous opposer à la demande de renvoi en commission.

D'ailleurs, je l'avoue, nous avons éprouvé un certain étonnement en constatant qu'elle émanait de vous, monsieur Baeckeroot ! Nous avons des raisons de penser, logiquement, qu'elle viendrait d'autres rangs. Car vous êtes certainement de ceux qui ont compris la nécessité de ne plus perdre de temps pour combattre et vaincre le chômage et pour favoriser la création d'emplois ? Ce n'est pas en renvoyant le texte en commission que l'on va régler le problème. Vous avez certainement participé aux travaux de la commission au sein de laquelle un examen sérieux a eu lieu. M. Delalande a déposé un rapport qui a été reconnu excellent. J'ai étudié personnellement ce projet, et mon collègue M. Royer a présenté une étude très approfondie. Nous avons pu constater en lisant le rapport que la question avait été abordée sous tous ses aspects et que les députés disposaient de toute l'information nécessaire.

Par ailleurs, si nous avons bien compté, 130 amendements ont été déposés. Combien y en aurait-il de plus si la demande de renvoi en commission était votée ? Il faut être réaliste, comme l'a dit M. le ministre, lorsqu'on veut lutter contre le chômage. Il n'est pas admissible de régler le problème par une seule loi. Plusieurs étapes seront nécessaires. Nous en franchissons actuellement une et il y a urgence à le faire. On ne peut plus différer, monsieur Baeckeroot !

Il ne s'agit pas de nous offrir des satisfactions doctrinales : nous devons rendre aux Français l'espoir d'un retour au travail ; oui, des millions de Français nous attendent, et nous ne pouvons pas nous enfoncer dans des querelles de doctrine.

Vous avez présenté un exposé de politique générale, respectable à certains égards, et qui pourrait susciter des débats académiques voire des débats doctrinaux en d'autres lieux. Des questions méritent certainement d'être revues. Pour le moment, ne l'oubliez pas, il ne s'agit que d'un projet destiné à servir dans la lutte contre le chômage, M. le ministre Séguin n'a pas eu la prétention de jouer tous les rôles ni d'occuper toutes les fonctions ministérielles. A vous écouter, on avait le sentiment que vous étiez candidat à la succession de M. Balladur ou à celle de M. Philippe Séguin. Peut-être est-ce une très juste ambition de votre part, mais ce n'est pas celle du texte actuel qui ne tend nullement à répondre à toutes les grandes questions soulevées par les problèmes économiques que nous connaissons.

Nous avons donc le devoir de vous déclarer « Ne nous faites pas perdre de temps » ou, plus exactement « Ne faites pas perdre de temps aux Français ». Nous avons aussi le devoir de vous montrer qu'il n'est pas possible d'aborder en séance, ni même en commission - si nous y retournions - tous les problèmes que vous avez évoqués parce qu'ils exigeraient des mois d'étude.

Par exemple, vous avez envisagé comme une solution la suppression de la taxe professionnelle. Voilà plusieurs années que d'autres gouvernements la critiquent sans pouvoir la réformer. Et si vous étiez au Gouvernement, vous seriez certainement très prudent avant de toucher à cette taxe ! Elu local, vous devez savoir que 50 p. 100 du montant des contributions directes qui servent à équilibrer les budgets communaux proviennent de la taxe professionnelle. Cet exemple est destiné à vous montrer qu'il n'est pas imaginable de pouvoir différer l'examen du projet en discussion sous prétexte que vous avez de bonnes idées sur d'autres points. D'ailleurs, reconnaissons-le en toute objectivité, nous ne sommes qu'au début du chemin du redressement économique. Il existe un retour à la confiance qui se traduit par un renforcement des investissements.

M. Louis Mexandeu. Vous ne lisez pas les journaux !

M. Léonce Deprez. Ces investissements, admettez-le si vous êtes logique, monsieur Baeckeroot, ne peuvent aboutir, dans un premier temps, qu'à la réduction du nombre des emplois puisqu'ils tendent à comprimer les prix de revient, notamment à réduire le coût de la main-d'œuvre, afin de rendre l'économie française plus compétitive.

Il ne faut pas être contradictoire. On ne peut pas reprocher au Gouvernement de ne pas augmenter le nombre des emplois dans la mesure où, on le sait, il est avant tout nécessaire de rendre l'économie française compétitive.

M. Louis Mexandeu. Elle n'en prend pas le chemin, l'économie française !

M. Léonce Deprez. Il s'agit d'abord de produire moins cher pour pouvoir, ensuite, produire davantage. Il est tout à fait normal de ne pas avoir en premier lieu l'augmentation des emplois !

Néanmoins, nous sommes aussi de ceux qui reconnaissent que d'autres efforts doivent être consentis. Le Gouvernement s'y emploie : admettez-le aussi, puisque vous avez certainement approuvé les décisions courageuses prises en faveur des infrastructures routières. L'action du Gouvernement est considérable. Elle va se traduire dans le projet de budget pour 1988. Je ne parle pas des efforts accomplis pour les « pépinières » d'entreprises - des mesures sont prises pour favoriser la création d'entreprises dans les départements.

Ces quelques exemples pour vous montrer, monsieur le président, mes chers collègues, qu'il ne faut plus perdre de temps en attendant d'avoir trouvé toutes les solutions à un problème qui réclame d'être réglé par étapes, et que nous progressons sur la voie de la libération de l'économie. Cette libération doit permettre progressivement la création d'emplois. En attendant, soyons réalistes. Faisons le maximum et soutenons ce projet de loi. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le rapporteur.

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, adopter la motion de renvoi en commission signifierait que nous n'avons pas suffisamment débattu.

Or, je tiens à le rappeler à cette assemblée, la commission a consacré au projet près de six heures de débat en commission, et nous venons de passer sept heures vingt à discuter de ce texte en séance publique. Nous avons été scisis de 130 amendements, dont 60 déposés par le Front national qui demande le renvoi en commission. A lui seul, M. Baeckeroot a parlé cinquante minutes. Si l'on devait, comme il nous le conseille, attendre les résultats d'études en cours sur les expériences étrangères, ou d'autres décisions en matière économique ou fiscale, le problème ne serait pas traité dans son urgence.

Je crois que nous en avons déjà suffisamment débattu. Il est vraiment urgent de passer à l'examen des articles.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je tiens à donner quelques précisions au sujet des expériences étrangères, notamment britannique, dont M. Baeckeroot a fait grand cas, mais sans vouloir la dévaluer en quoi que ce soit, bien entendu.

D'abord, dans le Royaume-Uni, je le note au passage, il y a eu au cours de ces toutes dernières années, dix-neuf changements du système d'enregistrement statistique des demandeurs d'emploi...

M. Louis Mexandeu. Pour baisser artificiellement les taux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... si bien que les comparaisons entre notre taux et le leur doivent être entourées de prudence.

D'un autre côté, et M. Mexandeu, qui se fait une fausse idée de la politique sociale du Royaume-Uni, va en être très étonné, les programmes communautaires - ce sont finalement des formules analogues à nos projets d'insertion locale, les P.I.L. - et les programmes pour l'emploi des jeunes, qui s'apparentent à nos travaux d'utilité collective représentent 650 000 personnes au Royaume-Uni !

Or, en ce moment, nous commençons avec les P.I.L. Et nous n'en sommes guère - si j'ose dire, parce que c'est tout de même un chiffre record - qu'à 240 000 travaux d'utilité collective. C'est vous montrer - je m'adresse aux responsables des collectivités locales qui sont présents - quel exemple nous donne le Royaume-Uni en matière d'intervention des collectivités locales !

M. Louis Mexandeu. On peut en parler !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je me félicite que M. Mexandeu n'ait pas obtenu les responsabilités qu'il guignait, sans quoi la collectivité locale qu'il aurait animée n'aurait pas pris sa part de l'effort en faveur de l'emploi !

Pour ce qui est de l'analogie à laquelle vous avez fait référence pour la sécurité sociale, je vous donne acte, monsieur Baeckeroot, que le raisonnement tenu par un certain responsable syndical était tout à fait fallacieux - il vous donne matière à bâtir le système que vous nous proposez pour les étrangers !

Pour ma part, je ne puis admettre - ce n'est pas à vous que ce discours s'adresse mais, par votre intermédiaire, à celui que vous avez cité - que l'on déclare que le régime général est destiné à financer exclusivement les prestations de ses ressortissants. Parce que c'est totalement contraire à toute la philosophie de la sécurité sociale, et aux principes de 1945 auxquels je suis personnellement attaché, mais je constate que d'autres sont beaucoup moins regardants que moi !

En 1945, la sécurité sociale,...

M. Michel Coffineau. Mais vous êtes en train de la démolir !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Coffineau, vous êtes un ignorant, écoutez !

La sécurité sociale, en 1945, a été créée sur trois principes : l'universalité, l'uniformité et l'unité.

M. Michel Coffineau. Vous les démolissez !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. L'universalité, cela signifiait que tous les Français devaient être couverts par le système de protection sociale. Au fil des années, nous y sommes arrivés, puisque plus de 98 p. 100 des Français sont couverts à un titre ou à un autre.

L'uniformité, c'était l'égalité des prestations. Nous n'y sommes pas parvenus encore tout à fait.

M. Michel Coffineau. Mais vous êtes en train de démolir la sécurité sociale.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Taisez-vous, monsieur Coffineau ! Vous ne comprenez rien à rien !

Vous mentez !

M. Michel Coffineau. Mais c'est honteux ! Pourquoi l'insulte ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous mentez, monsieur Coffineau ! Et c'est vous qui insultez en disant que je vais détruire la sécurité sociale !

M. Michel Coffineau. C'est une réalité !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En dépit de vos efforts et de vos mensonges, vous ne réussirez pas à convaincre les Français !

M. Michel Coffineau. En tout cas, ils signent des pétitions !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Oui, et ils ont du mal, il paraît.

Cela étant, monsieur Coffineau, j'espère que si vous allez à la « manif » à Vincennes, dimanche, vous y serez mieux reçu que vous ne l'avez été à celle de la C.G.T. ! (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Michel Coffineau. Ce n'est pas votre affaire !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Peut-être pas, mais alors, taisez-vous et je ne m'occuperai pas de vos affaires !

M. Michel Coffineau. Vous laissez faire cela, monsieur le président ?

M. Louis Mexandeu. Le ministre perd son sang-froid ! il s'égare !

M. Michel Coffineau. Nous n'avons pas fini la nuit.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Troisième objectif de la sécurité sociale, mesdames, messieurs : l'unité. On n'est pas parvenu à la réaliser. On n'est pas arrivé à un système unique, compte tenu de l'existence préalable de régimes spéciaux et de la création, postérieure au régime général, de régimes particuliers.

Néanmoins l'unité, cet idéal, on l'a atteint d'une certaine manière en établissant une compensation démographique entre les différents régimes. Or, c'est cette compensation que cherchent à mettre en cause les déclarations dont M. Baeckeroot se faisait l'écho. Ce serait totalement contraire aux principes de la sécurité sociale.

C'est pourquoi je récusé le raisonnement du dirigeant syndical que vous citez, monsieur Baeckeroot, et par conséquent je ne me laisse pas engager dans l'analogie.

En tout état de cause, monsieur le président - vous l'avez compris -, le Gouvernement n'est pas favorable à la motion de renvoi et il souhaite, vous allez l'annoncer, un scrutin public.

M. le président. Je mets aux voix la motion de renvoi en commission présentée par M. Jean-Marie Le Pen et les membres du groupe Front national (R.N.).

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	325
Nombre de suffrages exprimés	325
Majorité absolue	163
Pour l'adoption	33
Contre	292

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

La motion de renvoi en commission étant rejetée, le passage à la discussion des articles du projet de loi dans le texte du Gouvernement est de droit.

Je rappelle qu'à partir de maintenant peuvent seuls être déposés les amendements répondant aux conditions prévues aux alinéas 4 et suivants de l'article 99 du règlement.

Avant l'article 1^{er}

M. le président. Je donne lecture de l'intitulé du titre.

« TITRE I^{er} »

« ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES RENCONTRANT DES DIFFICULTÉS GRAVES D'ACCÈS A L'EMPLOI »

M. Baeckeroot et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 40, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Il est créé un comité des sages pour l'évaluation du chômage et de ses dérivés.

« Le comité est paritaire et composé de professeurs d'économie de faculté et, à égalité, par des représentants des catégories socio-professionnelles.

« La composition du comité sera précisée ultérieurement par décret. La mission du comité est d'évaluer le nombre exact de personnes sans emploi en tenant compte, entre autres, des chômeurs en fin de droits, des bénéficiaires des travaux d'utilité collective et des prétraités. »

La parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. On a rappelé tout à l'heure les corrections apportées par M. Malinvaud, dont je ne doute pas du tout des compétences. Je souligne simplement qu'en matière d'emploi certains chômeurs figurent dans les statistiques officielles, alors que d'autres se sont « évaporés ». L'I.N.S.E.E., elle-même, estime qu'il y en a 500 000 et M. Stoléru, à une époque, en avait trouvé 435 000.

Nous souhaitons donc qu'il soit fait une analyse complète de la situation de l'emploi qui mettrait bien en évidence non seulement les chômeurs secourus ou les demandeurs d'emploi, mais également tous ceux qui sont « stockés » de-ci, de-là.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. Cet amendement, qui a été déposé tardivement, n'a pas été examiné par la commission.

Je peux cependant indiquer, à titre personnel, que la création d'un comité des sages ne me paraît pas indispensable. La tâche que nos collègues du Front national proposent de donner à ce comité des sages est déjà accomplie par le Conseil économique et social, par les services compétents du ministère des affaires sociales et de l'emploi, par l'A.N.P.E. et par l'U.N.E.D.I.C.

J'ajoute que, par rapport au texte qui nous est proposé, l'efficacité de cette mesure risque de ne pas apparaître clairement aux yeux des chômeurs de longue durée.

A titre personnel, je propose donc le rejet de cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. En matière statistique, nous disposons de tous les éléments nécessaires. Il peut, certes, y avoir un débat sur le point de savoir par exemple si les T.U.C. doivent être compris ou non dans le total des demandeurs d'emploi. C'est un débat intéressant. Actuellement, tel n'est pas le cas, mais rien n'empêche le Front national de les y inclure si cela lui permet de faire apprécier la situation comme il le souhaite. En effet, le nombre des T.U.C. est connu à l'unité près, comme celui des stagiaires, c'est-à-dire tous les demandeurs d'emploi qui sont, « de-ci, de-là ».

S'il y a un problème sur les statistiques, il ne tient certainement pas à leurs éléments constitutifs, car ceux-ci sont parfaitement connus. En matière d'emploi ce sont probablement les statistiques que l'on réussit le mieux. La question est celle de leur addition.

Si vous pensez, comme M. Stoléru, que les T.U.C. sont des chômeurs déguisés, il vous suffit d'additionner, aux 2 675 900 demandeurs d'emplois, 240 000 T.U.C. Il n'est pas nécessaire, pour effectuer cette addition et les deux ou trois qui pourraient être nécessaires, de réunir toutes ces hautes personnalités qui ont sûrement mieux à faire.

Le Gouvernement n'est pas favorable à cet amendement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 40.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Baeckeroot et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 41, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation procédera annuellement à une étude de droit comparé sur les mesures fiscales prises à l'étranger ayant une répercussion sur l'emploi.

« Ces études seront publiées, annuellement, en complément des lois de finances, au moment de leur parution. »

La parole est à M. Charles de Chambrun.

M. Charles de Chambrun. Si vous le permettez, monsieur le président, je défendrai en même temps les amendements n°s 41, 42, 43, 44, 45 et 46.

M. le président. En effet, M. Baeckeroot et les membres du Front national (R.N.) ont présenté cinq autres amendements, n°s 42 à 46.

L'amendement n° 42 est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Il sera publié en complément de la loi de finances, au moment de sa parution, un tableau comparatif comprenant la balance commerciale et les chiffres du chômage, pour les dix pays de l'Organisation de coopération et de développement économique ayant le plus faible taux de chômage. »

L'amendement n° 43 est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Il sera publié en complément de la loi de finances, au moment de sa parution, un tableau comparatif comprenant les taux de prélèvements obligatoires pour les entreprises et les chiffres du chômage, pour les dix pays de l'Organisation de coopération et de développement économique ayant le plus faible taux de chômage. »

L'amendement n° 44 est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation procédera à une étude sur les incidences du faible poids des prélèvements obligatoires sur l'emploi pour les pays suivants :

- « - Etats-Unis d'Amérique ;
- « - Japon ;
- « - Royaume-Uni ;
- « - Corée du Sud.

« Cette étude sera publiée, en complément de la loi de finances pour 1988, au moment de sa parution. »

L'amendement n° 45 est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation procédera à une étude sur l'évolution dans les cinq dernières années des balances commerciales et de l'emploi des pays suivants :

- « - Japon ;
- « - République fédérale d'Allemagne.

« Cette étude sera publiée, en complément de la loi de finances pour 1988, au moment de sa parution. »

L'amendement n° 46 est ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Le ministère de l'économie, des finances et de la privatisation procédera à une étude sur les techniques de résorption du chômage dans les pays suivants :

- « - Etats-Unis d'Amérique ;
- « - Japon ;
- « - Confédération helvétique ;
- « - Italie.

« Cette étude sera publiée, en complément de la loi de finances pour 1988, au moment de sa parution. »

La parole est à M. Charles de Chambrun.

M. Charles de Chambrun. Ces amendements vont au devant du désir exprimé par M. le ministre tout à l'heure qui souhaite que l'on dise la vérité aux Français.

En fait, il ne suffit pas de leur dire la vérité, il faut faire en sorte qu'ils la comprennent. Nous croyons, à cet égard que la répétition de la présentation de certains chiffres pourrait les y aider.

J'ai l'impression que nous sommes dans un débat un peu irréel, je dirais même, car on pourrait appliquer certaines définitions du taylorisme, que nous vivons un débat tout à fait taylorien dans lequel certaines personnes conçoivent certaines choses et où l'Assemblée a du mal à suivre parce que les problèmes sont « dichotomisés » de telle sorte que rien n'est compréhensible pour l'ensemble des Français.

Cet après-midi l'un de mes collègues a parlé de pompier et de pyromane. Or l'été dernier, je me suis justement trouvé au milieu de certains des incendies qui ont dévasté la Côte d'Azur.

M. Jean Auroux. Il avoue ! (Sourires.)

M. Charles de Chambrun. En allant voir le matériel utilisé par les pompiers, je me suis aperçu qu'il y avait douze types de camions différents et que les sections des tuyaux n'étaient pas toutes les mêmes. J'ai donc l'impression ce soir que M. Séguin joue le rôle du pompier de pointe, la lance à la main avec un matériel qui ne suit pas.

En fait nous ne sortirons pas de nos problèmes tant que nous ne serons pas compétitifs, M. Baeckeroot l'a souligné tout à l'heure. Or si nous voulons être compétitifs, il faut que nous ramenions les prélèvements sociaux à un taux qui soit comparable avec ceux des principales nations industrielles. Mais ce n'est pas tout.

En effet, vous pourrez certainement me répondre que la Suède a des prélèvements supérieurs à ceux de la France, et cela est vrai. Seulement la Suède vend des produits de très haute valeur ajoutée tandis que notre commerce extérieur est un commerce extérieur mixte dont la valeur ajoutée a plutôt tendance à diminuer.

Pour être logiques avec nous-mêmes, nous ne pouvons pas « dichotomiser » le débat avec une loi sur le chômage, une loi sur la formation professionnelle, une série de lois défendues par M. le ministre Séguin, alors que l'ensemble devrait être vu d'une manière globale.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les amendements n°s 41 à 46 ?

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. La commission a rejeté tous ces amendements.

M. Jean Auroux. Très bien !

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. Ils demandent tous des études qui sont généralement déjà réalisées par des organismes tels que l'O.C.D.E. ou la C.E.E. Par ailleurs, le fait de prévoir de nombreuses annexes à la loi de finances me paraît tout à fait superfluateur.

Je propose donc le rejet de ces amendements.

M. Yvon Briant. C'est léger !

M. Pierre Descazes. Il préfère ne pas savoir !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Si je comprends bien l'intention des membres du groupe du Front national, ils veulent nous dire par l'amendement n° 41 que s'il y avait des mesures fiscales « adaptées », comme dans certains pays étrangers, le chômage ne serait pas aussi élevé ; par l'amendement n° 42 qu'il y a sûrement à trouver des exemples dans les dix pays de l'O.C.D.E. ayant le plus faible taux de chômage ; par l'amendement n° 43 que si le taux des prélèvements obligatoires était plus bas, cela aurait également des effets positifs ; par l'amendement n° 44 qu'il y a, tout particulièrement en matière de prélèvements obligatoires, des exemples à prendre aux Etats-Unis d'Amérique, au Japon, au Royaume-Uni et en Corée du Sud.

A ce propos j'ouvre une parenthèse pour souligner, s'il m'est encore permis de parler de sécurité sociale, qu'aux Etats-Unis 40 p. 100 seulement des Américains sont couverts par un système de protection sociale alors que 60 p. 100 n'ont aucune protection lorsqu'ils sont malades, ce qui pose tout de même un petit problème.

Enfin l'amendement n° 45 concerne l'évolution de l'emploi au Japon et en République fédérale d'Allemagne et l'amendement n° 46, vise les techniques de résorption du chômage en Italie, dans la Confédération helvétique, au Japon et aux Etats-Unis d'Amérique.

Pour ce qui est de la Confédération helvétique, je ne doute pas que nous aurons des indications extrêmement intéressantes sur les avantages que la neutralité peut représenter du point de vue de l'activité économique, de l'activité financière ou de l'activité bancaire, mais je ne suis pas certain que ces enseignements seront vraiment décisifs pour le domaine qui nous occupe ce soir.

En tout état de cause il est peu banal, comme l'a indiqué M. le rapporteur, de prévoir ce genre d'études par un acte législatif. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement ne peut pas être favorable à ces amendements et pour marquer sa détermination, il demande, pour commencer, un scrutin public sur l'amendement n° 41.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 41.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...
Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	322
Nombre de suffrages exprimés	321
Majorité absolue	161
Pour l'adoption	33
Contre	288

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je mets aux voix l'amendement n° 42.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 43.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 44.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 45.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 46.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Baeckeroot et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 52, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :
« Le Gouvernement s'engage à procéder à une étude sur les " zones sinistrées " en matière d'emploi. »

La parole est à M. Guy Herliory.

M. Guy Herliory. Monsieur le ministre, nous proposons cette simple mesure en attendant que soit prise en compte notre proposition de créer une délégation parlementaire sur les zones en question. On en parle beaucoup, mais il serait préférable de passer aux actes et c'est ce que nous n'avons cessé de proposer.

En tant que député de la Moselle, département particulièrement sinistré par suite de la crise économique qui frappe deux industries traditionnelles, la sidérurgie et le charbon, je pense que ces mesures apporteraient à nos populations l'assurance que des solutions seraient enfin recherchées sur le terrain avec les principaux partenaires sociaux et que leur sort ne serait plus commandé, comme cela a été le cas pendant de nombreuses années, par des décisions contradictoires venant d'instances souvent irresponsables et variant avec le climat politique.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Dalalande, rapporteur. La commission a vu, dans cet amendement, un injonction faite au Gouvernement. Elle l'a donc repoussé.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Des études de ce type sont réalisées en permanence par l'administration. Elles guident les interventions du fonds national de l'emploi, comme du comité interministériel de restructuration industrielle et de la D.A.T.A.R. Ces préoccupations ont fait l'objet de toutes récentes décisions du comité interministériel pour l'aménagement du territoire.

En outre, cet amendement n'a aucune portée pratique ni juridique. Il paraît donc inutile au Gouvernement.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 52.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Baeckeroot et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 55, ainsi libellé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :
« L'article L. 116-4 du code du travail est ainsi rédigé :
« Les centres de formation d'apprentis sont soumis au

contrôle technique et pédagogique de la région. Si ce contrôle révèle des insuffisances graves ou des manquements aux obligations résultant du présent code et des textes pris pour son application, ou de la convention, celle-ci peut être dénoncée par la région après mise en demeure non suivie d'effet.

« Cette dénonciation entraîne la fermeture du centre. La région peut imposer à l'organisme gestionnaire l'achèvement des formations en cours dans les conditions fixées par le décret prévu à l'article L. 119-4 ci-après.

« Le cas échéant, la région peut désigner un administrateur provisoire chargé d'assurer, pour le compte de l'organisme gestionnaire, l'achèvement des formations en cours.

« Les centres de formation d'apprentis sont soumis au contrôle financier de l'Etat. »

La parole est à M. Christian Baeckeroot.

M. Christian Baeckeroot. Avec votre autorisation, monsieur le président, je défendrai en même temps l'amendement n° 56.

Nous pensons qu'en matière de formation la région est l'échelon auquel les décisions utiles peuvent être prises. Nous proposons ces deux amendements qui, l'un et l'autre, vont dans cette direction.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Dalalande, rapporteur. L'amendement n° 55 aurait pour conséquence de dissocier les contrôles des centres de formation d'apprentis : les contrôles techniques et pédagogiques seraient affectés à la région, le contrôle financier restant à l'Etat. A mon sens, il n'y a pas lieu de remettre en cause le principe de contrôle pédagogique et technique de l'Etat sur les C.F.A.

J'ajoute que la modification proposée risquerait de conduire à des jurisprudences différentes selon les régions et obligerait à la création de contrôles régionaux.

La commission a donc repoussé l'amendement n° 55.

Elle a également repoussé l'amendement n° 56. Il paraît superfétatoire, les collectivités locales étant déjà couvertes par le deuxième alinéa de l'article L. 920-3 qui fait lui-même référence à l'article L. 920-2.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Sur l'amendement n° 56, je n'ai rien à ajouter aux observations de M. le rapporteur.

En revanche, je vous suggère, monsieur Baeckeroot, de retirer l'amendement n° 55. Il concerne les centres de formation d'apprentis et n'a pas sa place dans ce projet de loi. Le Gouvernement a déposé, vous le savez probablement, un projet de loi portant réforme de l'apprentissage qui est soumis en première lecture au Sénat et qui viendra très prochainement devant l'Assemblée. Je ne prends pas pour autant l'engagement d'accepter un tel amendement, mais nous aurons l'occasion d'aborder plus largement cette question dans quelques jours.

M. Christian Baeckeroot. Je retire l'amendement.

M. le président. L'amendement n° 55 est retiré.

M. Briant a présenté un amendement, n° 134, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Il est inséré dans le code du travail un article L. 342 ainsi rédigé :

« Art. L. 342. - Sous réserve d'une qualification équivalente, la préférence à l'embauche peut être accordée aux demandeurs d'emploi français ou ressortissants d'un pays membre de la Communauté européenne. »

La parole est à M. Yvon Briant.

M. Yvon Briant. Après l'exposé exhaustif de mon collègue Christian Baeckeroot, j'aborderai, à ma façon, le grave problème de la priorité nationale en matière d'embauche.

Le titre IV du livre troisième du code du travail s'intitule : « Main-d'œuvre étrangère et protection de la main-d'œuvre nationale ». Il est très étrange, et en vérité très symbolique,

mes chers collègues, que le chapitre II de ce titre IV soit consacré théoriquement à la « protection de la main-d'œuvre nationale », alors qu'il n'a actuellement aucune existence pratique. Les articles qu'il contenait ont été successivement abrogés, pour la plupart, d'ailleurs, fin 1981.

Il est nécessaire aujourd'hui, devant la situation difficile du marché de l'emploi et face aux drames personnels vécus par les chômeurs de longue durée, de remédier à cet état de fait. Les citoyens français et les ressortissants des pays membres de la Communauté européenne sont légitimement en droit d'attendre qu'on leur reconnaisse une priorité d'embauche.

La nation est une communauté à laquelle chacun de ses membres est attaché par des liens d'une nature particulière. Cette appartenance implique des devoirs mais, corollairement, le droit d'être reconnu comme élément de cette entité.

Il n'est pas admissible en outre de prétendre que la préférence nationale ou européenne en matière d'embauche est de caractère xénophobe ou raciste. Elle est, en fait, une mesure essentielle à la protection des intérêts des travailleurs français de toutes races, de toutes religions et de toutes couleurs. Je sais que, dans cette enceinte, certains sont assez peu favorables à l'idée de nation. C'est Proudhon, mesdames, messieurs les socialistes, qui proposait déjà, dans *La Guerre et la Paix*, l'effacement progressif des nationalités par le croisement des races et la perméabilité des continents. Nous sommes, quant à nous, très attachés, comme le Front national, à l'idée de nation, à cette communauté naturelle, essentielle dont l'importance sociale est fondamentale et en faveur de laquelle nous luttons depuis 1949, donc avec une légère antériorité sur nos collègues du Front national.

C'est d'ailleurs la raison qui nous conduit à réclamer, sans exaltation ni volonté d'exclusion, une réforme dynamique du code de la nationalité. La France a le devoir d'assurer, dans la crise très dure que nous traversons, la solidarité de ses membres. Il lui appartient de reconnaître les liens de fraternité nationale et européenne qui lui donnent sa cohérence et sa raison d'être.

C'est la raison pour laquelle je vous demande de voter cet amendement qui redonnera enfin un sens à ce titre du code du travail consacré, depuis longtemps déjà, à la protection de la main-d'œuvre nationale.

Enfin, monsieur le ministre, l'argument selon lequel certains engagements internationaux de la France seraient contraires à la reconnaissance de la préférence nationale ne tient pas.

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Briant.

M. Yvon Briant. Monsieur le président, j'ai rarement l'occasion de prendre la parole. Je vous demande de me laisser terminer ; je n'en abuserai pas !

L'article 55 de la Constitution prévoit certes que « les traités ou accords régulièrement ratifiés ou approuvés ont, dès leur publication, une autorité supérieure à celle des lois, sous réserve... de leur application par l'autre partie ».

Nombreux sont les Etats qui ont déjà, dans les faits, consacré leur propre préférence nationale. Ce n'est pas notre collègue du R.P.R., M. Ueberschlag, qui me démentira, lui qui a souligné en commission que les travailleurs frontaliers français se voyaient opposer la priorité nationale par certains pays voisins, telle la Suisse.

Vous avez, monsieur le ministre, écarté, et à bon droit, certaines des conventions de l'Organisation internationale du travail concernant notamment le monopole public du service de placement des travailleurs ou encore, beaucoup plus récemment, le travail de nuit des femmes. C'est au nom du même réalisme, face à la crise de l'emploi, que je vous demande, mes chers collègues, de voter cet amendement.

M. le président. Votre exposé exhaustif me permet de penser, mon cher collègue, que vous avez défendu en même temps l'amendement n° 141.

M. Yvon Briant. Pas du tout, monsieur le président.

M. le président. Dans ces conditions, je serai contraint d'appliquer avec rigueur le règlement sur les temps de parole. Quel est l'avis de la commission sur l'amendement n° 134 ?

M. Jean-Pierre Dalanda, rapporteur. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission. Mais je me permettrai, à titre personnel, de formuler quelques remarques.

D'abord, je mesure mal quelle pourrait être la mise en œuvre concrète de cet amendement, compte tenu de sa rédaction.

Ensuite, sans doute aura-t-il échappé à M. Briant que nous traitons un sujet particulier et spécifique : la situation des chômeurs de longue durée. Or, depuis un an maintenant, l'immigration a été enfermée dans des règles très strictes et très précises.

M. Pierre Descaves. Qu'est-ce qu'il ne faut pas entendre !

M. Jean-Pierre Dalanda, rapporteur. Les chômeurs de longue durée visés par ce texte sont entrés en France conformément à la législation en vigueur.

Adopter l'amendement que nous propose M. Briant ou ceux qu'a déposés le groupe Front national sur le même sujet aurait pour conséquence de mettre ces personnes dans une situation tout à fait particulière : alors même qu'elles ont un statut parfaitement légal en France, elles ne pourraient pas y travailler. Cela les conduirait rapidement soit à l'exclusion, soit à la famine, en tout cas à la pauvreté. (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Pierre Descaves. Vous, vous excluez les Français ! Bravo !

M. Jean-Pierre Dalanda, rapporteur. C'est précisément contre cette conséquence que lutte le projet.

J'ajoute qu'un grand nombre d'étrangers sont originaires de la Communauté économique européenne. Nos accords en la matière sont incontournables. Pour les ressortissants des autres nationalités, nous avons passé, avec la plupart des pays dont ils sont originaires, des accords bilatéraux de main-d'œuvre.

Pour toutes ces raisons, je vous propose, à titre personnel, de rejeter cet amendement.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. A l'appui des arguments que M. le rapporteur a développés et qui ont été contestés sur certains bancs, je souligne que la politique de limitation de l'immigration conduite par la France est une politique efficace. En 1986, seulement 11 000 étrangers ont été autorisés à travailler en France, dont une moitié était originaire de la Communauté économique européenne et un tiers représentait des cadres ou des techniciens de haut niveau. Avec 11 000 on est très loin des 100 000 étrangers entrant en France les années précédentes ; cela donne une idée de la façon dont les choses se passent.

On m'objectera qu'il y a une immigration clandestine, du travail clandestin. Nous ne fermons pas les yeux sur le travail clandestin des étrangers en situation irrégulière parce que ces trafics de main-d'œuvre pénalisent les entreprises, les salariés français, les salariés étrangers respectueux des lois et faussent la concurrence.

Autre donnée statistique pour remettre le problème à ses justes proportions : environ 4,5 millions d'étrangers vivent en France, dont 80 p. 100 depuis plus de dix ans. Sur ces 4,5 millions, on compte un peu plus de 1,5 million d'actifs, dont environ 300 000 demandeurs d'emploi.

N'oublions pas que 1,5 million de nos concitoyens vivent à l'étranger, que 650 000 Français travaillent à l'étranger, qu'un salarié sur trois de notre industrie produit pour notre exportation. Je ne suis pas certain qu'il en irait de même si nous prenions les mesures qui nous sont suggérées.

Je précise que près de 2 millions de ces 4,5 millions d'étrangers sont des ressortissants communautaires. Mais j'ai bien vu que l'amendement visait la seule immigration étrangère non européenne.

Il est inutile que je revienne sur les raisons sociales, politiques et morales qui nous font rejeter les propositions contenues dans l'amendement n° 134 et dans d'autres amendements. Mais qu'il me soit tout de même permis de mettre les choses au point pour ce qui concerne les engagements de la France.

La France respecte ses engagements internationaux. La France a respecté ses engagements internationaux au moment où elle a procédé à la réforme de l'Agence nationale pour l'emploi. En effet, le principe du service public de l'emploi n'a pas été remis en cause. Nous sommes en conformité totale avec la convention de l'O.I.T.

Même si le point a été contesté et a fait l'objet d'interprétations contradictoires, le Gouvernement français n'a proposé au Parlement une disposition relative au travail de nuit des femmes que sur la base d'une interprétation d'une clause dérogatoire de la convention de l'O.I.T., qui lui semble l'autoriser à présenter cette disposition. Mais il n'est aucunement dans ses intentions de ne pas respecter la convention concernée. Et il en sera de même pour les engagements internationaux concernant l'emploi des ressortissants étrangers.

Compte tenu de la gravité du sujet, de la nécessité d'être clair sur cette affaire, le Gouvernement demande un scrutin public sur cet amendement.

M. le président. La parole et à M. Michel Coffineau, contre l'amendement.

M. Michel Coffineau. Monsieur le ministre, les socialistes ne peuvent pas être opposés à l'argumentation que vous venez de développer.

Sur le plan moral - vous l'avez évoqué - le Président de la République a récemment rappelé l'importance dans l'histoire de notre pays de l'apport des cultures étrangères et de la confrontation de ces cultures. Nous ne pouvons donc qu'approuver cette condamnation.

De même - certains en seront peut-être étonnés, mais c'est une réalité - nous ne sommes pas non plus opposés à une politique de l'immigration qui consiste non seulement à traiter correctement les étrangers dans notre pays, bien que la brutalité de M. Pasqua dépasse peut-être notre attente, mais également à apporter, dans la situation tendue de l'emploi, une certaine limitation que nous avons d'ailleurs instaurée à l'immigration étrangère.

Cependant je ne voudrais pas laisser croire que cette situation est nouvelle.

Monsieur le ministre, vous avez une extrême-droite un peu « poil-à-gratter » qui vous permet aujourd'hui d'apparaître, dans un grand mouvement, démocrate, humain, républicain.

Ainsi que je vous le disais tout à l'heure en aparté, j'ai encore en mémoire quelques séances - le Front national ne siégeait pas encore ici - au cours desquelles le débat a porté sur ce sujet.

Séance du 1^{er} juin 1982 - il y a quelques témoins : sur un texte relatif aux délégués du personnel, défendu par le ministre Jean Auroux ici présent, dont j'étais moi-même le rapporteur, six amendements avaient été déposés, ayant pour objet de maintenir dans le code du travail l'obligation de savoir couramment parler français...

M. Pierre Descaves. Encore heureux !

M. Michel Coffineau. ... alors que nous propositions que cette disposition désuète disparaisse. Vous étiez, monsieur le président Millon, le premier à défendre avec énergie un de ces amendements mais il y avait aussi M. Madelin, M. Charles, M. Toubon, M. Galley, M. Tranchant et - peut-être serez-vous étonnés - M. Noir qui n'était pas le dernier et qui, aujourd'hui, se donne une certaine virginité.

M. Christian Baeckeroot. Il était réaliste alors !

M. Michel Coffineau. Il est vrai, monsieur le ministre, que vous aviez été - je viens de relire le *Journal officiel* - particulièrement muet ce jour-là. Et vous aviez eu bien raison, car au cours de cette séance tristement célèbre, plusieurs de nos collègues s'étaient exprimés en étranger pour montrer toute la déision de cette disposition.

Or, huit jours après, le 7 juin, à propos des comités d'entreprise c'est vous, monsieur le ministre, qui aviez défendu, certes avec moins de virulence - vous voyez, je sais faire la nuance...

M. Jean-Paul Virapoullé. Merci !

M. Michel Coffineau. ... le même amendement xénophobe.

M. Léonce Deprez. Quel amalgame !

M. Michel Coffineau. Non, ce n'est pas un amalgame. Si le Front national aujourd'hui défend des thèses...

M. Yvon Briant. Et le C.N.I. !

M. Michel Coffineau. ... que, certes, nous pouvons condamner ensemble, il convient cependant que vous vous souveniez qu'en semant le vent on risque de récolter la tempête !

M. Christian Baeckeroot. Voir Salengro !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 134.

Je suis saisi par le Gouvernement d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie MM. et Mmes les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	573
Nombre de suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287
Pour l'adoption	34
Contre	539

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. M. Briant a rallié le Front national !

M. le président. M. Briant a présenté un amendement, n° 141, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« La dernière phrase de l'article L. 321-1 du code du travail est ainsi rédigée :

« Ces critères prennent notamment en compte la qualité de citoyen français ou de ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne, les charges de famille et en particulier celles des parents isolés, l'ancienneté de service dans l'établissement ou l'entreprise et les qualités professionnelles. »

La parole est à M. Yvon Briant.

M. Yvon Briant. La dernière phrase de l'article L. 321-1 du code du travail énonce divers critères qui sont déjà pris en compte pour fixer l'ordre des licenciements dans une entreprise en difficulté : les charges de famille, l'ancienneté de service, les qualités professionnelles. Il faut désormais que figure parmi ces critères la qualité de citoyen français ou de ressortissant d'un pays membre de la Communauté européenne.

La France n'a pas, hélas ! les moyens de procurer un nombre infini d'emplois. Les chiffres que vous citez, monsieur le ministre, lors de la discussion en commission sont éloquentes. Vous estimez qu'en 1987 100 000 emplois industriels seraient supprimés et 50 000 dans l'administration et le secteur agricole, soit un total de 150 000 emplois. A législation inchangée, vous évaluez à 350 000 le nombre de demandeurs d'emploi supplémentaires, jugeant vous-même que le programme gouvernemental d'aide à la formation ne peut constituer qu'une solution partielle.

Il faut donc apporter des réponses courageuses à la détresse d'un nombre sans cesse croissant de citoyens.

Le premier devoir de la communauté nationale est bien d'assurer la solidarité entre ses membres devant tous les périls. Le danger de chômage ne doit pas faire exception alors qu'il est un des plus grands périls qui menacent aujourd'hui notre nation. Il risque, monsieur Delalande, de déstabiliser jusqu'aux fondements mêmes de notre société si nous ne savons pas assurer la cohésion des Français.

Il est donc nécessaire, il est donc légitime lorsque le travail vient à manquer dans une entreprise, eu égard aux liens noués par la fraternité nationale et européenne, de conserver,

par priorité, les citoyens français et les ressortissants des pays de la Communauté. Cette préférence nationale dans le droit à conserver son emploi est, pour nous, essentielle, et le C.N.I. la défend depuis plus de vingt ans !

Je sais, pour avoir déjà proposé des amendements en ce sens, que l'on va encore m'opposer le fait qu'il existe désormais une politique visant à contrôler, très strictement, l'immigration, et je rends cet hommage au Gouvernement. On m'objectera encore que nos engagements internationaux interdisent l'usage de critères de nationalité pour l'embauche ou le licenciement.

Mais je me permets, mes chers collègues, de vous conseiller la relecture du traité fondant la Communauté économique européenne. Dans le titre III relatif à la libre circulation des travailleurs, après le principe d'interdiction de toute discrimination au motif de l'origine nationale, vous trouverez au troisième alinéa de ce texte de l'article 48 certaines restrictions justifiées pour des raisons d'ordre public. Or c'est bien précisément un problème d'ordre public que de défendre notre nation contre le péril du chômage.

Dès lors, puisque ce traité qui doit être logiquement le plus impératif de nos engagements internationaux prévoit, lui-même, la faculté de réserver l'emploi aux nationaux, il est légitime, monsieur le ministre, monsieur le rapporteur, mes chers collègues, d'adopter cet amendement et de reconnaître enfin la nationalité comme l'un des critères du droit à conserver son emploi.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Dalalande, rapporteur. Cet amendement n'a pas été examiné par la commission.

A titre personnel, je ne pourrais que répéter ce que j'ai déjà dit et j'en propose donc le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Il s'agit là encore de définir une priorité d'embauche pendant une période conventionnelle entre une entreprise et le F.N.E. mais, outre qu'il restreindrait la liberté des entreprises, le critère de nationalité, tel que l'a prévu M. Briant par l'amendement, serait contraire à nos engagements internationaux.

A cet égard, je rappellerai les fondements de notre politique de l'immigration.

Son premier volet est l'arrêt de l'immigration et la répression de l'immigration clandestine. A ce sujet, des critiques, que j'estime injustifiées, ont été adressées au ministre de l'intérieur. Je crois qu'il faut être logique. Ou bien l'on dit qu'on arrête l'immigration et, dans ce cas, il faut réprimer l'immigration clandestine et les immigrés clandestins doivent quitter notre territoire ; ou bien il est inutile de dire qu'on arrête l'immigration si, dès qu'on trouve un clandestin, on s'empresse de régulariser sa situation.

Le second volet de notre politique est le respect des droits des étrangers en situation régulière. Outre nos engagements internationaux, nous sommes liés à eux par un contrat moral auquel nous n'avons pas le droit de déroger.

Certes, nous faisons tout pour encourager, dans des conditions humaines et positives pour le pays d'accueil, les retours sur la base du volontariat. Et nous nous félicitons d'ailleurs que les pays d'origine commencent à reconnaître que, compte tenu de la situation de chômage des pays d'accueil, l'émigration ne peut plus être une solution à leurs propres problèmes, et que la coopération doit s'orienter vers de nouveaux principes, favorisant des projets créateurs d'emplois dans ces pays eux-mêmes, l'aide au retour volontaire d'un certain nombre de leurs ressortissants étant liée à de tels projets.

Cette politique est claire ; le Gouvernement entend s'y tenir. C'est la raison pour laquelle il ne peut accepter l'amendement n° 141.

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 141.
(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. M. Baekeroot et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 56, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« Dans le troisième alinéa de l'article L. 920-3 du code du travail, après les mots : " l'Etat ", sont insérés les mots : " et la région " »

Cet amendement a déjà été soutenu. M. le rapporteur et M. le ministre en ont déjà demandé le rejet.

Je le mets aux voix.

(L'amendement n'est pas adopté.)

M. le président. Monsieur Descaves, pourriez-vous avoir l'obligeance de défendre en même temps les amendements n°s 128, 130, 49 et 126 qui relèvent du même esprit ?

M. Pierre Descaves. Monsieur le président, les amendements n°s 130 et 49 ont peut-être le même esprit, mais je ne crois pas qu'il me soit possible de les défendre en même temps que l'amendement n° 128 qui concerne un tout autre sujet.

M. le président. J'en prends acte, monsieur Descaves.

M. Baekeroot et les membres du groupe Front national (R.N.) ont présenté un amendement, n° 128, ainsi rédigé :

« Avant l'article 1^{er}, insérer l'article suivant :

« I. - L'article 44 bis du code général des impôts est ainsi rédigé :

« Pour l'établissement de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, les bénéfices réalisés au cours de l'année de leur création et des deux années suivantes par les entreprises industrielles sont exonérés.

« Les dispositions figurant à l'alinéa précédent ne sont pas applicables aux entreprises constituées sous forme de société dont les droits de vote attachés aux actions ou aux parts sont détenus, directement ou indirectement, pour plus de 50 p. 100 par d'autres sociétés.

« Les entreprises créées dans le cadre d'une concentration ou d'une restructuration d'activité préexistante, ou par la reprise de telles activités, ne peuvent bénéficier de l'exonération visée au premier alinéa de cet article.

« Toutefois, cette disposition ne s'applique pas aux entreprises créées pour la reprise d'établissements en difficulté.

« II. - La perte éventuelle de recettes est compensée par la suppression des déductions supplémentaires sur les salaires prévues par l'article 83-3 du code général des impôts, en premier lieu, et pour le surplus, dans les proportions de :

« - 45 p. 100 par la majoration des droits de consommation sur les tabacs ;

« - 30 p. 100 par la majoration des droits de consommation sur les alcools ;

« - 25 p. 100 par la majoration de la taxe spéciale sur les conventions d'assurances. »

La parole est à M. Pierre Descaves.

M. Pierre Descaves. J'admire la prudence de M. le ministre qui demande des votes publics pour pallier les difficultés de sa majorité. Celle-ci, qui gouverne le pays, est composée ce soir de six élus ! Tout à l'heure, les six députés du Front national l'ont équilibrée et l'un de mes amendements a failli être adopté contre votre volonté. Monsieur le ministre, vous devriez faire des remerciements. Vos élus devraient être présents pour vous soutenir !

M. Michel Coffineau. Voilà Tranchant !

M. Pierre Descaves. Vous voyez que j'ai été entendu !

Lors de la discussion de la loi de finances, j'ai fait observer à M. le ministre chargé du budget qu'il était mauvais pour la création d'entreprises d'avoir supprimé l'avantage fiscal constituant à exonérer les entreprises nouvelles de l'impôt sur les sociétés pendant les trois premières années et à leur accorder une exonération de 50 p. 100 les années suivantes. Sur cette question, même ceux qui d'habitude votent contre nous par principe, et ce n'est pas la peine que j'en dise plus, nous avaient rejoints, et ce même en commission des finances.

Monsieur le ministre, votre politique contre le chômage devrait être un tout. Or vous prenez des mesures partielles, qui risquent de s'engendrer qu'un transfert de chômage entre classes d'âge, hier des jeunes vers les vieux, aujourd'hui des chômeurs de longue durée vers les autres, un coup à gauche, un coup à droite. Ayez une politique d'ensemble, voyez plus loin, soyez beaucoup plus cohérent !

Pour vous y aider, je vous suggère d'accepter notre amendement. Les gages que nous proposons rejoignent les suggestions du comité des sages puisque nous voulons frapper les tabacs et les alcools.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Pierre Delalande, rapporteur. La commission n'a pas examiné l'amendement.

M. Yvon Briant. Et le rapporteur n'a pas d'avis ?

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. C'est un amendement qui, je le crains, n'a pas sa place dans ce débat et je ne suis pas sûr de trouver les arguments techniques les plus adaptés pour dire à M. Descaves qu'il doit être rejeté, car c'est typiquement un amendement de loi de finances.

M. Léonce Deprez. Bien sûr !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Descaves, vous qui êtes certainement pour la paix des ménages, imaginez ce que dirait M. le ministre d'Etat si je lui apprenais demain matin qu'un tel amendement a été voté cette nuit. *(Sourires.)*

M. Jean Auroux. Il y a assez de problèmes au sein du Gouvernement, ce n'est pas la peine d'en rajouter !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Vous voulez rétablir une disposition qu'a supprimée la loi de finances pour 1987. L'exonération de l'impôt sur les sociétés au bénéfice de ces entreprises nouvelles avait des effets pervers au plan économique et n'apportait pas grand-chose puisque bien des entreprises nouvelles sont déficitaires du fait de l'importance des amortissements réalisés. Un autre dispositif a été mis en place par le Gouvernement en faveur de ces entreprises nouvelles. Il s'agit d'une assurance fiscale pour les créateurs d'entreprise qui intervient en cas de liquidation de l'entreprise dans les cinq ans suivant la création.

Dans ces conditions, l'amendement n° 128 me paraît devoir être repoussé, à moins qu'il ne soit retiré.

M. le président. Retirez-vous votre amendement, monsieur Descaves ?

M. Pierre Descaves. Monsieur le ministre, vous m'avez profondément touché. Je ne veux pas créer d'histoires entre vous et M. le ministre d'Etat.

Je retire cet amendement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] - Exclamations sur les bancs des groupes communiste et socialiste.)*

M. le président. L'amendement n° 128 est retiré.

La suite de la discussion est renvoyée à une prochaine séance.

2

DÉPÔT DE RAPPORTS

M. le président. J'ai reçu de M. Robert-André Vivien un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1984 (n° 160).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 779 et distribué.

J'ai reçu de M. Robert-André Vivien un rapport fait au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan sur le projet de loi portant règlement définitif du budget de 1985 (n° 568).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 780 et distribué.

J'ai reçu de M. Gérard Grignon un rapport fait au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur le projet de loi portant réforme du régime d'assurance vieillesse applicable à Saint-Pierre-et-Miquelon (n° 688).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 782 et distribué.

J'ai reçu de M. Dominique Perben un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur le projet de loi, adopté par le Sénat, après déclaration d'urgence, modifiant les dispositions relatives à la fonction publique territoriale (n° 694).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 783 et distribué.

J'ai reçu de M. Jean Foyer un rapport fait au nom de la commission des affaires étrangères sur le projet de loi autorisant la ratification de la Convention européenne pour la répression du terrorisme (n° 631) ; et sur le projet de loi autorisant la ratification d'un accord entre les Etats membres des Communautés européennes concernant l'application de la Convention européenne pour la répression du terrorisme (n° 632).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 784 et distribué.

J'ai reçu de M. Jacques Limouzy un rapport fait au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République sur la proposition de résolution de M. Pierre Descaves tendant à la création d'une commission de contrôle sur l'ensemble des subventions allouées en 1986 à des associations privées ou à des organismes privés ou publics (n° 679).

Le rapport sera imprimé sous le numéro 785 et distribué.

3

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat après déclaration d'urgence, relatif à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 781, distribué et renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République.

4

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'INFORMATION

M. le président. J'ai reçu de M. Alain Chastagnol un rapport d'information déposé, en application de l'article 145 du règlement, par la commission de la production et des échanges sur le bilan des entreprises publiques non financières, en conclusion des travaux d'une mission d'information composée de MM. René Beaumont, Jacques Bompard, Franck Borotra, Albert Brochard, Bernard Deschamps, Charles Fèvre et Maurice Jeandon.

Le rapport d'information sera imprimé sous le n° 786 et distribué.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

QUESTIONS ORALES SANS DÉBAT

Question n° 224. - Mme Florence d'Harcourt appelle l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur les récents incidents survenus dans nos centrales nucléaires qui ont suscité une inquiétude certaine dans l'opinion. L'affaire de Bâle aussi. Que nos centrales soient fiables, personne n'en disconvient. Par contre, un incident peut toujours dégénérer en accident et aucune installation de haute

technologie n'est à l'abri d'une erreur humaine. Les leçons de Tchernobyl ne sont pas complètement tirées mais il est sûr que notre pays n'est pas à l'abri des conséquences d'un accident qui surviendrait chez nos voisins, et pas nécessairement les plus proches. Nous avons eu de la chance, lors de l'accident de Tchernobyl, d'avoir le vent avec nous ! On s'est aperçu à cette occasion que l'information gouvernementale était pour le moins décousue et contradictoire et que si les analyses des scientifiques ont été très précises, les relais de communication n'ont pas toujours été assurés. L'an dernier, le Gouvernement a créé un conseil supérieur d'information nucléaire. Elle aimerait avoir des précisions sur son fonctionnement effectif. Que fait le Gouvernement pour les autres risques, les risques chimiques en particulier et dans un contexte plus général que fait-on chez nous dans le domaine de la prévention et de la protection de nos concitoyens ?

Question n° 220. - M. Pierre Weisenhom alerte M. le Premier ministre sur la situation préoccupante du bassin potassique alsacien et des M.D.P.A. (Mines domaniales des potasses d'Alsace). Cette entreprise, qui est le seul producteur français de potasses, représente pour la nation un chiffre d'affaires en 1986 de 1,85 milliard de francs, ce qui correspond à une économie de devises de 1,7 milliard de francs pour la même année. Les M.D.P.A. représentent aussi 5 500 emplois auxquels s'ajoutent ceux de la sous-traitance. Il s'agit du deuxième employeur du Haut-Rhin. Du fait du Canada, d'Israël et des U.S.A., il existe une surproduction de potasse depuis 1985, masquée alors par l'effet « dollar » qui cotait 10 francs, et dont les M.D.P.A., suite au blocage des prix décidé par le précédent gouvernement n'ont pas bénéficié, perdant ainsi 400 millions de francs, au profit de notre agriculture. Le bilan économique des M.D.P.A. est équilibré depuis 1975. Depuis cette date, avec 480 millions de francs d'aide de l'Etat, les M.D.P.A. ont financé 2,2 milliards de francs d'investissements industriels et payé 1 milliard de francs de charges de retraites. Cette situation de crise du marché mondial a coûté aux M.D.P.A. 200 millions de francs depuis le 1^{er} janvier 1987. Cette entreprise a besoin d'une dotation en capital exceptionnelle de 300 millions de francs pour y faire face. Un effort considérable d'économies est entrepris depuis 1986 par l'entreprise et ses salariés, effort portant notamment sur les salaires qui ont été bloqués en 1986 et augmentés uniformément de 365 francs pour 1987, soit + 0,3 pour cent sur un an. La productivité, pour sa part, est en constante augmentation. Elle est passée de 8 tonnes de potasse par homme/poste en 1960 à 25,6 tonnes de potasse par homme/poste en 1986. A signaler qu'un contrat d'intéressement, en fonction de la productivité, a été proposé au personnel de l'entreprise. Les M.D.P.A., avec les extensions du gisement, offrent à la nation une garantie de durée d'existence et d'approvisionnement du marché d'au moins vingt ans, situation bénéfique pour la balance commerciale et pour l'agriculture française. Le Gouvernement a su régler rapidement le problème des importations de fraises espagnoles. Il lui est demandé aujourd'hui, conformément à l'engagement pris par M. le Premier ministre en Alsace, pour que l'Etat joue pleinement son rôle d'actionnaire, de soutenir les M.D.P.A. et d'accorder sans délai la dotation demandée. Il lui est demandé également de mettre en place toutes dispositions pour réglementer et contrôler les importations de potasse et d'engrais composés en France et dans la Communauté européenne. Il lui rappelle que les M.D.P.A. ont permis la mise en œuvre de la première partie de la Convention de Bonn, et qu'elles ont à faire face à de nombreuses contraintes, dont les affaissements de terrains, dus à l'exploitation minière, qui affectent les V.R.D. (voirie et réseaux divers) des communes. Enfin, la reconduction du plan Etat/Région constitue également une préoccupation pour le bassin potassique.

Question n° 218. - M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme sur le fait que les nouvelles orientations annoncées par le président-directeur général de Sacilor-Usinor impliquent une réduction des investissements et une orientation quasi exclusive vers des gains de productivité à l'exclusion de la mise en place de filières nouvelles. Actuellement, il apparaît ainsi, en ce qui concerne les produits plats, que la C.E.E. a constaté un excédent de capacité. Il est d'ores et déjà indiqué par les autorités de Bruxelles qu'une réduction importante devra concerner la France. Ce pays ne possédant que trois trains à chaud (Dunkerque, Fos, Sollac), il est donc probable que l'un de ceux-ci sera directement menacé. Sans doute celui de

Sollac, compte tenu de ses prix de revient et des décisions de réduire certains investissements. De même, en matière de produits longs, faute de création de nouvelles filières, il est probable que pour les produits de haut de gamme (rails, palanques, poutrelles), si aucune unité nouvelle n'est mise en place à terme, les usines françaises perdront leur compétitivité. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il peut clairement s'engager sur le fait que les orientations actuelles de la politique sidérurgique impliquent le maintien, au moins pendant les cinq prochaines années, du train à chaud de Sollac. De même, il souhaiterait qu'il lui indique dans quelles conditions il envisage que le secteur des produits longs de grosses sections pourra subsister à moyen terme.

Question n° 227. - M. Jacques Guyard attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'industrie, des P. et T. et du tourisme, chargé des P. et T., sur les difficultés de conclure le processus de signature des conventions d'établissements et d'exploitation du réseau de vidéocommunication couvrant le territoire des communes d'Evry, de Juvisy, de Bondoufle, de Lisses et de Courcouronnes. A la suite d'une négociation de plusieurs mois entre les communes ci-dessus et l'administration des P. et T., un accord est intervenu sur les termes de la convention d'établissement et d'exploitation. Ces textes ont été soumis, le 31 mars 1987, à la délibération du comité syndical du Syndicat d'agglomération nouvelle (S.A.N.) d'Evry et, le 1^{er} avril 1987, à la délibération du conseil municipal de Juvisy, puis ils ont été transmis à la Direction aux vidéocommunications. Par un courrier en date du 10 avril 1987, la direction opérationnelle des télécommunications (D.O.T.) d'Evry a informé le président de la société locale d'exploitation du câble (S.L.E.C.) Essonne Câble d'une modification de la convention d'établissement dans son annexe 1. Cette modification vise à introduire au sein du périmètre câblé du syndicat d'agglomération nouvelle d'Evry deux zones de non-connexité. Cette décision est inacceptable pour les élus. La convention-cadre signée le 1^{er} juin 1985 entre le S.A.N. d'Evry, la ville de Juvisy et le ministère des P. et T. fixe les modalités générales d'accord pour l'établissement et l'exploitation du réseau de vidéocommunication couvrant l'agglomération nouvelle composée des communes de Bondoufle, Courcouronnes, Evry, Lisses, Juvisy. Cette notion d'agglomération est précisée par les articles 1, 4, 8 et 9 de cette convention. Par ailleurs, les projets de conventions d'établissements et d'exploitation préalablement négociés entre le ministère des P. et T., les villes et la société locale d'exploitation du câble (S.L.E.C.) Essonne Câble ont bien confirmé le principe général d'un réseau intercommunal dont la limite des zones définies par les centres de distribution (C.D.) est cohérente avec les limites des communes (Art. 3.2.4. convention d'établissement). Ce principe figure clairement dans le schéma directeur d'infrastructure vidéocommunication du réseau intercommunal d'Essonne Câble joint en annexe à la convention d'établissement. Les soixante centres de distribution retenus sur le territoire des communes composant le S.A.N. d'Evry forment ainsi un ensemble homogène et connexe, à l'intérieur des frontières communales. En particulier les villes de Bondoufle et de Courcouronnes, visées initialement, sont bien connexes par les zones de câblage couvertes par les C.D. 57 et C.D. 59 et ce, sur plusieurs centaines de mètres. De même, les villes d'Evry, de Courcouronnes et de Lisses également visées sont connexes par les zones de câblage couvertes par les C.D. 23, 45, 46, 47, 54 et 59 et ce, sur plusieurs kilomètres. La modification à la convention d'établissement dans son annexe 1, telle qu'elle a été transmise aux communes initialement et qui inscrit au titre de l'application de l'article 16.1.3. une autre distance que celle retenue entre Evry et Juvisy ne nous paraît pas fondée et ne peut être acceptée par les communes intéressées sachant, outre la question de principe, les conséquences financières d'une telle décision pour un site de 30 000 prises. La direction générale des télécommunications a consenti de lourds investissements sur ce site. Les villes par l'intermédiaire d'un opérateur envisagent également des investissements importants et des créations d'emplois. Il est dommageable pour les parties de suspendre un processus déjà engagé. Il aimerait connaître quelles mesures il compte prendre pour remédier à une situation hautement préjudiciable à la desserte vidéocommunication du secteur concerné.

Question n° 229. - M. Jean Laurain appelle l'attention de M. le Premier ministre sur la situation de l'industrie chimique en Lorraine et notamment sur l'avenir de la société chimique des Charbonnages (C.D.F.-Chimie), de la société minière de

Dieuze et de la société chimique de Dieuze. A ce sujet, il a annoncé, le 24, avril dernier, devant les assemblées régionales à Metz, que « M. Tchuruk, nouveau président de C.D.F.-Chimie, avait dégagé des orientations précises pour la plate-forme de Carling qui verra notamment son activité renforcée dans le domaine des spécialités chimiques ». Or, précisément, M. Tchuruk a pris la décision de transférer l'unité de fabrication de polystyrène sur un autre site, ce qui entraînera l'arrêt de la société minière de Dieuze en Moselle. Celle-ci compte un effectif de 330 personnes, dont 130 sont mises à la disposition de la société chimique de Dieuze, dans un bassin d'emplois extrêmement défavorisé et dépressif. L'Etat actionnaire a accordé 3,1 milliards de francs à C.D.F.-Chimie pour permettre son redressement définitif. Il lui demande quel plan industriel le P.-D.G. de C.D.F.-Chimie compte mettre en place et quelles sont les options qu'il a approuvées lors de sa rencontre du 21 avril dernier avec M. Tchuruk ; quelles incidences les mesures prévues vont avoir en matière d'emplois pour l'horizon 1990 compte tenu de la stratégie annoncée visant à concentrer les activités pour le secteur de la chimie fine et avec, à terme, la perspective de l'arrêt d'un des deux vaporaqueurs de la plate-forme de Carling ; d'autre part, quels vont être les investissements retenus et pour quel montant ; ainsi, dans ce contexte, quel est l'avenir du site de Carling qui se trouve aujourd'hui en concurrence avec celui de Ribecourt pour le transfert de l'unité de fabrication de Dieuze dans le cadre d'un regroupement des productions de polystyrène ; enfin, pour quelles raisons économiques objectives le site de Dieuze a été écarté dans le cadre de ce regroupement industriel. La défense de l'emploi sur ces sites et le délai de fermeture de l'unité de Dieuze fixé à deux ou trois ans, si celle-ci était confirmée officiellement, doivent être mis à profit pour mettre en œuvre un véritable plan de sauvetage industriel et social afin d'assurer la reconversion des travailleurs de cette entreprise et de concrétiser des possibilités de diversification qui restent encore très faibles dans l'est du département de la Moselle qui ne doit pas devenir un *no man's land* industriel. Il lui demande donc quelles sont ses intentions à cet égard et s'il peut lui indiquer les projets actuellement en cours d'élaboration susceptibles de recevoir le concours d'aides publiques, leur évolution et leurs perspectives d'aboutissement. Comme il peut le constater, beaucoup d'interrogations angoissantes subsistent quant à l'avenir de l'industrie chimique en Moselle. Comment ne pas rappeler à nouveau que la région lorraine dans son ensemble est la seule région française qui perde, à la fois, des emplois et de la population. Les perspectives de l'I.N.S.E.E. en matière d'emploi industriel sont alarmantes, et la Lorraine compte aujourd'hui 105 016 demandes d'emploi non satisfaites dont 45 768 en Moselle, soit une progression annuelle de 10,5 p. 100 pour ce département.

Question n° 225. - M. Jacques Barrot appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les risques graves qu'entraînerait l'application des quotas laitiers aux zones de montagne à des conditions qui ne prennent pas en compte leur situation particulière. Les agriculteurs de ces régions n'ont pas, en effet, la possibilité de reconvertir leurs activités. De manière plus générale, il lui serait obligé de lui indiquer les principaux axes de sa politique à l'égard des zones de montagne.

Question n° 223. - M. Joseph-Henri Maujouan du Gasset expose à M. le ministre de l'agriculture qu'actuellement la Loire-Atlantique a à faire face à un envahissement de chenilles défoliatrices dénommées « bombyx cul brun ». Sous l'égide de la fédération départementale de protection des cultures et des végétaux, aidée financièrement par le conseil général et avec le concours des communes, une contre-offensive se met en place. Mais devant l'ampleur du phénomène, il lui demande d'une part s'il est au courant de ce fléau et, d'autre part, dans quelle mesure la collectivité nationale ne pourrait pas participer à l'effort collectif qui s'impose.

Question n° 219. - M. Daniel Goulet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture sur les difficultés auxquelles sont aujourd'hui confrontés les centres de formation agricole pour adultes. Le choix des formations, l'aménagement des programmes (en fonction des réalités sociologiques et des débouchés spécifiques au département) et surtout le financement de ces enseignements constituent encore trop souvent des sujets de litiges entre les centres de formation et les autorités de tutelle. Dans ce domaine, les formations adaptées à l'aménagement du milieu rural qui dépendaient du ministère

de l'agriculture sont aujourd'hui pour partie rattachées ou transférées au ministère de l'éducation nationale, qui lui-même a délégué une partie de ses compétences aux conseils régionaux. Cette situation, si elle se poursuivait, serait sans aucun doute préjudiciable à la qualité et au maintien des formations agricoles, dont on sait qu'elles restent indispensables à la promotion et à la formation des hommes. Les projets de développement d'enseignements dans ce domaine ne manquent pourtant pas. Le centre de formation agricole pour adultes de Essay, dans l'Orne, est dans ce cas. Ce centre, qui fonctionne depuis 1962 sous couvert d'une convention nationale prévue avec le ministère de l'agriculture, vient d'élaborer un projet de B.T.A. option « machinisme agricole », destiné aux chauffeurs salariés. Concernant ce projet, l'établissement se heurte à certaines règles de l'arrêté du 24 juin 1985 fixant les modalités de préparation et d'attribution du brevet de technicien agricole. Sans changer les modalités et le contenu d'évaluation finale et afin de mieux adapter cette formation au niveau de compétence des stagiaires, le centre souhaiterait diminuer les heures obligatoires attribuées aux modules de base et de secteur. En contrepartie, il s'engage à augmenter les heures attribuées aux modules de qualification et d'approfondissement. Ce projet repose sur un constat de carence d'une telle formation dans tout l'Ouest et sur les offres d'emploi afférentes à ce secteur. D'autre part, le centre de formation d'Essay a proposé une démarche évolutive par module, du C.A.P. au B.T. de « réparateur de machines agricoles ». Il n'existe aujourd'hui aucun B.T. pour adultes dans le domaine de la maintenance et réparation des machines agricoles. Ce projet, qui prévoit le passage du niveau V au niveau IV de la formation de « réparateur de machines agricoles », se heurte lui aussi aux modalités de l'arrêté du 24 juin 1985. Ne serait-il pas possible dans ce cas de poursuivre cette formation en la situant, par des modifications de contenus de modules de base au niveau IV, dans un cadre expérimental et ce dans la perspective d'une homologation à terme au titre de bac professionnel ? En conséquence, il demande quels conseils il peut donner à ce centre de formation pour qu'il puisse faire face à ces problèmes et dans quelles directions nouvelles de reconversion pourrait-il s'orienter.

Question n° 222. - M. Gérard Freulet attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le dernier rapport de l'ingénieur général Rudeau relatif aux T.G.V. Est et Nord qui ne reprend pas l'idée d'un tronçon commun de 60 kilomètres Paris-Roissy-Pierrefonds. Ce rapport pénalise ainsi principalement l'Alsace et Strasbourg, non inclus dans les tracés en exploitation certaine ou à venir ! Faire l'impasse sur les grandes villes de l'Est de la France, c'est également ignorer la puissance attractive du Bade-Wurtemberg véritable « Silicon Valley » de R.F.A., mais aussi la force attractive de la Suisse et de l'Autriche. Jouer le T.G.V. Nord contre le T.G.V. Est, c'est surtout jouer Bruxelles contre Strasbourg comme capitale de l'Europe ! Il est impératif de conserver ce tronçon commun soutenu par les trois régions Est (Alsace - Lorraine - Champagne-Ardenne). Ainsi une connexion des réseaux Nord et Est permettrait d'attirer en France le flux du trafic entre la Grande-Bretagne, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne du Sud. A défaut, ce trafic transitera sur la rive droite du Rhin en passant par la Belgique, l'Allemagne, de Cologne à Bâle, car le projet allemand I.C.E., déjà présenté à nos industriels, avance à grands pas ! Nos voisins d'outre-Rhin bénéficieront ainsi de la majeure partie du fret ferroviaire Nord-Sud alors qu'ils maîtrisent déjà une grande partie du fret fluvial avec la liaison Main-Danube. Le T.G.V. Est est primordial pour l'avenir et les intérêts des Alsaciens ! Après la perte du synchrotron avec les socialistes, de l'office européen des marques et maintenant la mise à l'écart de l'Alsace avec le T.G.V. Est sous le gouvernement Chirac, une fois de plus l'Alsace et les Alsaciens sont les laissés-pour-compte de la République. L'Alsace et les Alsaciens attendent toujours la concrétisation des promesses de M. Chirac tenues lors de sa récente visite en Alsace, tout comme ils attendent la décision relative à la commande des 110 000 pistolets de la gendarmerie nationale pour Matra-Manurhin défense à Mulhouse.

Question n° 226. - Alors que les discussions sont encore ouvertes quant au programme routier et autoroutier, M. Martin Malvy estime nécessaire d'appeler l'attention du Gouvernement et de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le fait que rares sont les départements à cumuler autant que le

Lot des handicaps structurels dans le domaine des transports : ce département ne dispose d'aucune ligne aérienne. Sa principale desserte S.N.C.F. serait menacée et aucun progrès n'est envisagé sur les autres. L'aménagement de l'axe routier Paris-Toulouse ne prend que plus d'importance dans ce contexte. Or, les élus départementaux comme les socio-professionnels s'interrogent : pourquoi le Gouvernement a-t-il décidé d'aménager le tracé Vierzon-Brive en voie express à caractéristiques autoroutières et l'itinéraire Brive-Caussade en autoroute, ce qui reviendrait à assurer la gratuité du passage en Limousin, alors que la route serait à péage en Midi-Pyrénées. L'autoroute présente, par ailleurs, l'inconvénient d'une limitation du nombre des sorties et des difficultés de raccordement au réseau existant. Des questions se posent en outre quant au programme d'aménagement de l'axe Brive-Méditerranée qui, lui, ne figure même pas au programme du C.I.A.T. (comité interministériel pour l'aménagement du territoire). Toujours dans le domaine des transports, il est indispensable que des précisions soient maintenant apportées quant au devenir du train « Capitole », dont on commence à entendre dire que certaines liaisons pourraient être supprimées sur l'ensemble de l'itinéraire et d'autres entre Limoges et Toulouse. L'idée d'un T.G.V. Massif central, circulant à grande vitesse sur les meilleurs tronçons - de Paris à Limoges et de Cahors à Toulouse - a-t-elle fait l'objet d'une réflexion ? Enfin, le Gouvernement a-t-il pris une décision favorable - de principe pour le moins - quant au financement du futur aérodrome de Brive-Cressensac dont la réalisation conforterait à l'évidence le désenclavement du Lot ? Autant de questions qui appellent des réponses au moment où des décisions vont être prises et alors que s'engage un autre débat, celui des moyens dont disposeront demain les pouvoirs publics au titre de l'aménagement du territoire dans les zones difficiles.

Question n° 228. - M. Joseph Menga rappelle à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports, les termes de sa lettre relative au projet du pont de Normandie datée du 18 novembre 1986 par laquelle il annonçait sa décision de « donner accord au président de la chambre de commerce et d'industrie du Havre pour le lancement, sous la forme proposée et en totale concertation avec les collectivités territoriales concernées, de cette grande opération de franchissement de l'estuaire ». Par ailleurs, M. le président du conseil général de la Seine-Maritime faisait état à l'occasion de la rentrée de printemps 1986 de cette assemblée, d'un courrier par lequel le ministre s'exprimait ainsi : « Je crois très souhaitable que soient maintenant examinés un à un tous les aspects de ce projet que je ne conçois pas d'engager sans une étroite concertation avec les collectivités et les établissements publics concernés. » Il lui rappelle donc que la principale collectivité, c'est-à-dire la ville du Havre a émis à ce sujet un certain nombre de conditions en demandant que des mesures d'accompagnement puissent lui permettre de supporter sans aggravation des difficultés économiques qu'elle connaît les nouveaux équilibres que le pont de Normandie ne manquera pas de créer. Comme plusieurs élus de cette agglomération l'ont déjà fait savoir, il n'existe actuellement aucune concrétisation de ces intentions alors que les délais évoqués il y a près d'un an sont largement dépassés. Il désirerait donc connaître quand et au sein de quelle structure cette concertation indispensable pourra être donnée.

Question n° 221. - M. Robert Montdargent appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports sur le déficit de l'O.P.H.L.M. (office public d'H.L.M.) du Val-d'Oise estimé à 56 millions de francs. Le conseil général du département a adopté un plan de redressement qui prévoit, entre autres, une augmentation progressive des loyers et le rattrapage des charges sur les cinq années antérieures pouvant atteindre 400 francs par mois. Il est permis de s'interroger sur l'évolution de ce dossier. Le budget à l'office a reçu l'aval des pouvoirs publics durant toutes ces années sans disposition pour redresser la situation. Cette mansuétude semble surprenante lorsque l'on sait que les budgets des communes sont étroitement surveillés et facilement déferés à la cour des comptes régionale ou redressés arbitrairement. Lors de la dévolution des biens de l'office de la Seine, les candidatures de certains offices ont été écartées au profit d'un office départemental dont la gestion s'est avérée pour le moins laxiste. En particulier, des biens revenant à l'office repreneur n'ont pas été

transférés. Il s'agit notamment des provisions pour gros travaux déjà payées par les locataires, représentant en 1981 6 millions de francs. L'utilisation de ces fonds reste d'ailleurs encore obscure. Il lui demande quelles dispositions il compte prendre pour : faire la clarté sur la gestion de l'office du Val-d'Oise, assurer son redressement sans en faire supporter la responsabilité par les locataires qui ne sont pour rien dans le déficit.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Suite de la discussion, après déclaration d'urgence, du projet de loi n° 687 modifiant le code du travail et relatif à la prévention et à la lutte contre le chômage de longue durée (rapport n° 745 du M. Jean-Pierre Delalande, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales).

A vingt et une heures trente, troisième séance publique ;

Suite de l'ordre du jour de la deuxième séance.

La séance est levée.

(La séance est levée le vendredi 22 mai 1987, à une heure trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique
de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

CONVOCAZIONE DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

La conférence, constituée conformément à l'article 48 du règlement, est convoquée pour le mardi 26 mai 1987, à dix-neuf heures dix, dans les salons de la présidence.

ORGANISMES EXTRAPARLEMENTAIRES

COMITE DES FINANCES LOCALES

(1 poste de titulaire à pourvoir)

La commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République a désigné M. Paul-Louis Tenaillon comme candidat titulaire au comité des finances locales.

La candidature est affichée et la nomination prend effet dès la publication au *Journal officiel* du 22 mai 1987.

NOMINATIONS DE RAPPORTEURS

AFFAIRES CULTURELLES, FAMILIALES ET SOCIALES

M. Bernard Debré a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à protéger la seconde carrière des militaires retraités (n° 127).

M. Bernard Debré a été nommé rapporteur de la proposition de loi tendant à garantir le droit au travail des retraités militaires (n° 465).

M. Edouard Fritch a été nommé rapporteur de la proposition de loi relative au transfert de la compétence du second cycle de l'enseignement du second degré au territoire de la Polynésie française (n° 718).

COMMISSION DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

M. Jacques Godfrain a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'un avenant à la convention fiscale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République gabonaise tendant à éviter les doubles impositions et à établir des règles d'assistance réciproque en matière fiscale (n° 680).

M. Robert Montdargent a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant la ratification d'une convention d'entraide judiciaire en matière civile entre la République française et la République démocratique allemande (n° 739).

M. Jean Seitlinger a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention de coopération judiciaire en matière civile, y compris le statut personnel, commerciale, sociale et administrative entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti (n° 740).

M. Jean Seitlinger a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention sur le transfèrement des condamnés détenus entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti (n° 741).

M. Jean Seitlinger a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'extradition entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti (n° 742).

M. Jean Seitlinger a été nommé rapporteur du projet de loi autorisant l'approbation d'une convention d'entraide judiciaire en matière pénale entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République de Djibouti (n° 743).

COMMISSION DES LOIS CONSTITUTIONNELLES, DE LA LÉGISLATION ET DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE DE LA RÉPUBLIQUE

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson, tendant à instituer des suppléants pour les conseillers généraux (n° 649).

M. André Fanton a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Jean-Louis Masson, relative aux conditions de création et de modification des limites des cantons (n° 650).

M. Jean-Jacques Hiest a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. Alain Moyne-Bressand, relative à l'obligation pour les organismes prêteurs de vérifier, à la mise en place des prêts ou à la libération des fonds, la conformité à la législation en vigueur du contrat de construction de maisons individuelles (n° 653).

M. Dominique Perben a été nommé rapporteur de la proposition de loi de M. François Grussenmeyer et plusieurs de ses collègues, tendant à empêcher la dissociation des communes fusionnées (n° 663).

M. Marc Bécam a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, modifiant la loi n° 67-5 du 3 janvier 1967 portant statut des navires et autres bâtiments de mer (n° 701).

M. Jacques Limouzy a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la saisie conservatoire des aéronefs (n° 702).

M. Alain Lamassoure a été nommé rapporteur du projet de loi portant diverses mesures d'ordre social (n° 738).

M. Pascal Clément a été nommé rapporteur de la proposition de loi, adoptée par le Sénat, tendant à modifier l'organisation administrative et le régime électoral de la ville de Marseille (n° 746).

M. Paul-Louis Tenaillon a été nommé rapporteur du projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à l'organisation de la sécurité civile, à la prévention des risques majeurs et à la protection de la forêt contre l'incendie (n° 781).

COMMISSIONS MIXTES PARITAIRES

COMMISSION MIXTE PARITAIRE CHARGÉE DE PROPOSER UN TEXTE SUR LES DISPOSITIONS RESTANT EN DISCUSSION DU PROJET DE LOI SUR L'ÉPARGNE

Composition de la commission

A la suite des nominations effectuées par l'Assemblée nationale le jeudi 21 mai 1987 et par le Sénat dans sa séance du jeudi 14 mai 1987, cette commission est ainsi composée :

Députés

Titulaires. - MM. Michel d'Ornano, Robert-André Vivien, Edmond Alphandéry, Philippe Auberger, Alain Rodet, Georges Tranchant et Emile Zuccarelli.

Suppléants. - MM. Arthur Dehaene, Jean de Gaulle, Eric Raoult, Bruno Durieux, Gilbert Gantier, Jean Giard et Pierre Descaves.

Sénateurs

Titulaires. - MM. Christian Poncelet, Maurice Blin, Jean Cluzel, Etienne Dailly, José Balarello, Tony Larue et Jean-Pierre Masseret.

Suppléants. - MM. Lucien Neuwirth, Jacques Descours Desacres, Roger Chinaud, Jacques Oudin, André Fosset, Louis Perrein et Robert Vizet.

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du jeudi 21 mai 1987

SCRUTIN (N° 616)

sur la motion de renvoi en commission, présentée par M. Jean-Marie Le Pen, du projet de loi relatif au chômage de longue durée.

Nombre de votants 325
 Nombre des suffrages exprimés 325
 Majorité absolue 163

Pour l'adoption 33
 Contre 292

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupes socialistes (214) :

Non-votants : 214.

Groupes R.P.R. (168) :

Contre : 157.

Non-votants : 2. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupes U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupes Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupes communistes (36) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (6) :

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Yvon Briant, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Non-votant : 1. - M. Robert Borrel.

Ont voté pour

M.M.

Arrighi (Pascal)
 Bachelot (François)
 Baekeroot (Christian)
 Bompard (Jacques)
 Ceyrac (Pierre)
 Chaboche (Dominique)
 Chambrun (Charles de)
 Descaves (Pierre)
 Domenech (Gabriel)
 Frédéric-Dupont (Edouard)
 Frealet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)
 Herliou (Guy)
 Holoindre (Roger)
 Jalkh (Jean-François)
 Le Jaouen (Guy)
 Le Pen (Jean-Marie)
 Martinez (Jean-Claude)
 Mégret (Bruno)
 Perdomo (Ronald)
 Peyrat (Jacques)
 Peyron (Albert)
 Mme Fiat (Yann)

Porte de la Morandière (François)
 Reveau (Jean-Pierre)
 Rostolan (Michel de)
 Roussel (Jean)
 Schenardi (Jean-Pierre)
 Sergent (Pierre)
 Sirgue (Pierre)
 Spieler (Robert)
 Stirbois (Jean-Pierre)
 Wagner (Georges-Paul)

Ont voté contre

M.M.

Abein (Jean-Pierre)
 Alard (Jean)
 Alexandéry (Edmond)
 André (René)
 Anquet (Vincent)
 Auburger (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d')
 Audinot (Gustier)
 Bachelot (Pierre)
 Barde (Claude)
 Barbier (Gilbert)
 Bardet (Jean)
 Barlier (Michel)

Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)
 Bocher (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Bégout (René)
 Benoit (René)
 Bonouville (Pierre de)

Bernard (Michel)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Beson (Jean)
 Bichet (Jacques)
 Bignard (Marcel)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)

Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Borotra (Frank)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Branger (Jean-Guy)
 Briat (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Briant (Yvon)
 Brocard (Jean)
 Brochard (Albert)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Caro (Jean-Marie)
 Carré (Antoine)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cavaille (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 César (Gérard)
 Chammougon (Edouard)
 Chantelat (Pierre)
 Charbonnel (Jean)
 Charé (Jean-Paul)
 Charles (Serge)
 Charroppin (Jean)
 Charton (Jacques)
 Chasseguet (Gérard)
 Chastagnol (Alain)
 Chauvierre (Bruno)
 Chollet (Paul)
 Chometon (Georges)
 Claisse (Pierre)
 Clément (Pascal)
 Cointat (Michel)
 Colin (Daniel)
 Colombier (Georges)
 Corréze (Roger)
 Couanau (René)
 Couepel (Sébastien)
 Cousin (Bertrand)
 Couturier (Roger)
 Couve (Jean-Michel)
 Couveinhes (René)
 Cozan (Jean-Yves)
 Cuq (Henri)
 Daillet (Jean-Marie)
 Dalbos (Jean-Claude)
 Debré (Bernard)
 Debré (Jean-Louis)
 Debré (Michel)
 Dehaine (Arthur)
 Delalande (Jean-Pierre)
 Delatre (Georges)
 Delatre (Francis)
 Delevoye (Jean-Paul)
 Delfosse (Georges)
 Delmar (Pierre)
 Demange (Jean-Marie)
 Demuyneck (Christian)
 Deniau (Jean-François)
 Deniau (Xavier)
 Deprez (Charles)
 Deprez (Léonce)
 Dermaux (Stéphane)
 Desanlis (Jean)
 Devodjian (Patrick)
 Dharmzin (Claude)
 Diebold (Jean)

Diméglio (Willy)
 Dominati (Jacques)
 Doussel (Maurice)
 Drut (Guy)
 Dubernard (Jean-Michel)
 Dugoin (Xavier)
 Durand (Adrien)
 Durieux (Bruno)
 Durr (André)
 Ehrmann (Charles)
 Falala (Jean)
 Fanton (André)
 Farran (Jacques)
 Féron (Jacques)
 Ferrand (Jean-Michel)
 Ferrari (Gration)
 Fèvre (Charles)
 Fillon (François)
 Fossé (Roger)
 Foyer (Jean)
 Fréville (Yves)
 Fritch (Edouard)
 Fuchs (Jean-Paul)
 Galley (Robert)
 Gantier (Gilbert)
 Gastines (Henri de)
 Gaudin (Jean-Claude)
 Gaulle (Jean de)
 Geng (Francis)
 Gengevin (Germain)
 Ghysel (Michel)
 Giscard d'Estaing (Valéry)
 Goasduff (Jean-Louis)
 Godefroy (Pierre)
 Godfrain (Jacques)
 Gonelle (Michel)
 Gorse (Georges)
 Gougy (Jean)
 Goulet (Daniel)
 Grignon (Gérard)
 Griotteray (Alain)
 Grussenmeyer (François)
 Guéna (Yves)
 Guichard (Olivier)
 Guichon (Lucien)
 Haby (René)
 Hamaide (Michel)
 Hannoun (Michel)
 Mme d'Harcourt (Florence)
 Hardy (Francis)
 Hart (Joël)
 Hersant (Jacques)
 Hersant (Robert)
 Houssin (Pierre-Rémy)
 Mme Hubert (Elisabeth)
 Hunault (Xavier)
 Hyest (Jean-Jacques)
 Jacob (Lucien)
 Jacquat (Denis)
 Jacquemin (Michel)
 Jaquet (Alain)
 Jean-Baptiste (Henry)
 Jeandon (Maurice)
 Jegou (Jean-Jacques)
 Julia (Didier)
 Kasperreit (Gabriel)
 Kergeris (Aimé)
 Kiffer (Jean)
 Klifa (Joseph)
 Koeha (Emile)
 Kester (Gérard)

Labbé (Claude)
 Lacario (Jacques)
 Lachenaud (Jean-Philippe)
 Lafleur (Jacques)
 Lamant (Jean-Claude)
 Lamassoure (Alain)
 Lauga (Louis)
 Legendre (Jacques)
 Legras (Philippe)
 Léonard (Gérard)
 Léontieff (Alexandre)
 Lepercq (Arnaud)
 Ligot (Maurice)
 Limouzy (Jacques)
 Lipkowski (Jean de)
 Lorenzini (Claude)
 Lory (Raymond)
 Louet (Henri)
 Mamy (Albert)
 Mancel (Jean-François)
 Maran (Jean)
 Marcellin (Reymond)
 Marcus (Claude-Gérard)
 Marière (Olivier)
 Marty (Elie)
 Masson (Jean-Louis)
 Mathieu (Gilbert)
 Mauger (Pierre)
 Maujean du Gasset (Joseph-Henri)
 Mayoud (Alain)
 Mazaud (Pierre)
 Médecin (Jacques)
 Mesmin (Georges)
 Messmer (Pierre)
 Mestre (Philippe)
 Micaux (Pierre)
 Michel (Jean-François)
 Millon (Charles)
 Miossec (Charles)
 Montastruc (Pierre)
 Montesquieu (Aymeri de)
 Mme Moreau (Louise)
 Mouton (Jean)
 Moyné-Bressand (Alain)
 Narquin (Jean)
 Nenou-Pwataho (Maurice)
 Nungesser (Roland)
 Ornano (Michel d')
 Oudot (Jacques)
 Pacou (Charles)
 Paecht (Arthur)
 Mm: de Panafieu (Françoise)
 Mme Papon (Christiane)
 Mme Papon (Monique)
 Parent (Régis)
 Pascallon (Pierre)
 Pasquini (Pierre)
 Pelchat (Michel)
 Perben (Dominique)
 Perbet (Régis)
 Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
 Péricard (Michel)
 Peyrefitte (Alain)
 Pinte (Etienne)
 Pomiatowski (Ladislas)
 Poujade (Robert)
 Proumont (Jean de)

Proriot (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)

Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguela (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)

Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschling (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisehorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Marchand (Philippe)
Marnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Merlicca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Méxandeu (Louis)
Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterrand (Gilbert)
Montdargent (Robert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Nevoux
(Paulette)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Ortel (Pierre)
Ortel (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pénicaut
(Jean-Pierre)

Pesce (Rodolphe)
Peuziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Portheault
(Jean-Claude)
Pourchon (Maurice)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puaud (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Ravassard (Noël)
Renard (Michel)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)

Santrot (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzberg
(Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stievenard
(Gisèle)
Stira (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphine)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Adevah-Pouf
(Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchède (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avice (Edwige)
Ayrault (Jean-Marie)
Badet (Jacques)
Balligand
(Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinnet (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bêche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bérégovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Berson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnemaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)
Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau
(Huguette)
Boucheron (Jean-
Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-
Michel)
(Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme C a c h e u x
(Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaigne (Jean-Claude)
Castor (Élie)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chaufraut (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauvean
(Guy-Michel)

Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevènement (Jean-
Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Clert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)
Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derossier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume
(Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destrade (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducoloné (Guy)
Mme Dufoix
(Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Duriéux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanueli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fiterman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)
Mme Frachon
(Martine)
Franceschi (Joseph)
Frêche (Georges)
Fuchs (Gérard)
Garmendia (Pierre)
Mme Gaspard
(Françoise)
Gayssot (Jean-Claude)
Germont (Claude)
Giard (Jean)
Giovannelli (Jean)
Mme Goueriot
(Colette)
Gourmelon (Joseph)
Goux (Christian)
Gouze (Hubert)

Gremetz (Maxime)
Grimont (Jean)
Guyard (Jacques)
Hage (Georges)
Hermier (Guy)
Hernu (Charles)
Hervé (Edmond)
Hervé (Michel)
Hoarau (Élie)
Mme Hoffmann
(Jacqueline)
Huguet (Roland)
Mme Jacq (Marie)
Mme Jacquaint
(Muguette)
Jaiton (Frédéric)
Janetti (Maurice)
Jarosz (Jean)
Jospin (Lionel)
Josselin (Charles)
Journet (Alain)
Joxe (Pierre)
Kucheida (Jean-Pierre)
Labarrère (André)
Laborde (Jean)
Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoinie (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurisergues
(Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemcine (Georges)
Lengagne (Guy)
Leonetti (Jean-
Jacques)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mabéas (Jacques)
Malandain (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)

SCRUTIN (N° 617)

sur l'amendement n° 41 de M. Christian Baeckeroot avant l'article premier du projet de loi relatif au chômage de longue durée (publication annuelle par le Gouvernement d'une étude sur les mesures fiscales prises à l'étranger ayant une répercussion sur l'emploi).

Nombre de votants	322
Nombre des suffrages exprimés	321
Majorité absolue	161

Pour l'adoption	33
Contre	288

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Non-votants : 214.

Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 154.

Non-votants : 5. - MM. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, Claude Dhinnin, Michel Ghysel, Olivier Marlière et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupe communiste (35) :

Non-votants : 35.

Non-inscrits (8) :

Contre : 4. - MM. Daniel Bernardet, Bruno Chauvière, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Abstention volontaire : 1. - M. Yvon Briant.

Non-votant : 1. - M. Robert Borrel.

MM.

Arrighi (Pascal)
Bachelot (François)
Baecckeroot (Christian)
Bompard (Jacques)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Descaves (Pierre)
Domenech (Gabriel)
Frédéric-Dupont (Edouard)
Freulet (Gérard)

Ont voté pour

Gollnisch (Bruno)
Herlory (Guy)
Holeindre (Roger)
Jalkh (Jean-François)
Le Jaouen (Guy)
Le Pen (Jean-Marie)
Martinez (Jean-Claude)
Mégret (Bruno)
Perdomo (Ronald)
Peyrat (Jacques)
Peyron (Albert)
Mme Fiat (Yann)

Porteu de la Morandière (François)
Reveau (Jean-Pierre)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Schenardi (Jean-Pierre)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Spieler (Robert)
Stirbols (Jean-Pierre)
Wagner (Georges-Paul)

Ont voté contre

Chammougon (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charié (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chauvierre (Bruno)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couturier (Roger)
Couve (Jean-Michel)
Couveinbes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Delahaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delatre (Francis)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyne (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devedjian (Patrick)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Dominati (Jacques)
Doussat (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fatale (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrand (Jean-Michel)

Ferrari (Graziè)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Fossé (Roger)
Foyer (Jean)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasduff (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grignon (Gérard)
Griotteray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Guichon (Lucien)
Haby (René)
Hamaide (Michel)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Housain (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kaspercic (Gabriel)
Kerguérès (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Koehi (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamasoure (Alain)

Lauga (Louis)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepéroq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marty (Elic)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestrumont (Jean de)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Monasturc (Pierre)
Montesquiou (Ayméri de)
Mme Moreau (Louise)

Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu (Françoise)
Mme Papon (Christiane)
Mme Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascalion (Pierre)
Pasquini (Michel)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Pruiot (Jean)
Raoulet (Eric)
Raynal (Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)

Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard-Claude)
Séguéla (Jean-Paul)
Seitlinger (Jean)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Stasi (Bernard)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Toubon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Velleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

S'est abstenu volontairement

M. Yvon Briant.

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Adevah-Pœuf (Maurice)
Alfonsi (Nicolas)
Anciant (Jean)
Ansart (Gustave)
Asensi (François)
Auchédé (Rémy)
Auroux (Jean)
Mme Avic (Edwige)
Ayrault (Jean-Marie)
Badet (Jacques)
Balligand (Jean-Pierre)
Bapt (Gérard)
Barailla (Régis)
Bardin (Bernard)
Barrau (Alain)
Barthe (Jean-Jacques)
Bartolone (Claude)
Bassinat (Philippe)
Beaufils (Jean)
Bèche (Guy)
Bellon (André)
Belorgey (Jean-Michel)
Bétegovoy (Pierre)
Bernard (Pierre)
Benson (Michel)
Besson (Louis)
Billardon (André)
Billon (Alain)
Bockel (Jean-Marie)
Bocquet (Alain)
Bonnamaison (Gilbert)
Bonnet (Alain)
Bonrepaux (Augustin)
Bordu (Gérard)

Borel (André)
Borrel (Robert)
Mme Bouchardeau (Huguette)
Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
Bourguignon (Pierre)
Brune (Alain)
Mme Cacheux (Denise)
Calmat (Alain)
Cambolive (Jacques)
Carraz (Roland)
Cartelet (Michel)
Cassaing (Jean-Claude)
Castor (Elic)
Cathala (Laurent)
Césaire (Aimé)
Chanfrault (Guy)
Chapuis (Robert)
Charzat (Michel)
Chauveau (Guy-Michel)
Chénard (Alain)
Chevallier (Daniel)
Chevenement (Jean-Pierre)
Chomat (Paul)
Chouat (Didier)
Chupin (Jean-Claude)
Ciert (André)
Coffineau (Michel)
Colin (Georges)

Collomb (Gérard)
Colonna (Jean-Hugues)
Combrisson (Roger)
Crépeau (Michel)
Mme Cresson (Edith)
Darinot (Louis)
Dehoux (Marcel)
Delebarre (Michel)
Delehedde (André)
Derosier (Bernard)
Deschamps (Bernard)
Deschaux-Beaume (Freddy)
Dessein (Jean-Claude)
Destraide (Jean-Pierre)
Dhaille (Paul)
Dhinnin (Claude)
Douyère (Raymond)
Drouin (René)
Ducolone (Guy)
Mme Dufaio (Georgina)
Dumas (Roland)
Dumont (Jean-Louis)
Durioux (Jean-Paul)
Durupt (Job)
Emmanuelli (Henri)
Évin (Claude)
Fabius (Laurent)
Faugaret (Alain)
Fiszbin (Henri)
Fierman (Charles)
Fleury (Jacques)
Florian (Roland)
Forgues (Pierre)
Fourré (Jean-Pierre)

Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frêche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gaysot (Jean-Claude)
 Germont (Claude)
 Ghysel (Michel)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeuriot (Colette)
 Goumelson (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Hermier (Guy)
 Hermu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint (Muguette)
 Jalton (Frédéric)
 Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Journet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kuchteida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Laborde (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurisergues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)

Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lengagne (Guy)
 Leonetti (Jean-Jacques)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Marlière (Olivier)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)
 Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pénicaud (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Pezet (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)

Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Portehault (Jean-Claude)
 Pourchon (Maurice)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Ravassard (Noël)
 Renard (Michel)
 Reyssier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarré (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzenberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stiévenard (Gisèle)
 Stirm (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)
 Sueur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislaïne)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepiéd (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wachoux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Groupe R.P.R. (159) :

Contre : 156.

Non-votants : 3. - MM. Claude Barate, Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, et Michel Renard.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 129.

Non-votant : 1. - M. Jacques Lacarin.

Groupe Front national (R.N.) (33) :

Pour : 33.

Groupe communiste (35) :

Contre : 35.

Non-inscrits (6) :

Pour : 1. - M. Yvon Briant.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Robert Borrel, Bruno Chauvierre, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

Arrighi (Pascal)
 Bachelot (François)
 Baekeroot (Christian)
 Bompard (Jacques)
 Briant (Yvon)
 Ceyrac (Pierre)
 Chaboche (Dominique)
 Chambrun (Charles de)
 Descaves (Pierre)
 Perdomo (Ronald)
 Peyrat (Jacques)
 Peyron (Albert)
 Mme Piat (Yann)
 Freulet (Gérard)

Gollnisch (Bruno)
 Herlory (Guy)
 Holeindre (Roger)
 Jalh (Jean-François)
 Le Jaouen (Guy)
 Le Pen (Jean-Marie)
 Martinez (Jean-Claude)
 Mégret (Bruno)
 Perdomo (Ronald)
 Peyrat (Jacques)
 Peyron (Albert)
 Mme Piat (Yann)

Porteu de la Morandière (François)
 Reveau (Jean-Pierre)
 Rostolan (Michel de)
 Roussel (Jean)
 Schenardi (Jean-Pierre)
 Sergent (Pierre)
 Sirgue (Pierre)
 Spieler (Robert)
 Stirbois (Jean-Pierre)
 Wagner (Georges-Paul)

Ont voté contre

MM.

Abelin (Jean-Pierre)
 Adevah-Pœuf (Maurice)
 Alfonsi (Nicolas)
 Allard (Jean)
 Alphandéry (Edmond)
 Anciant (Jean)
 André (René)
 Ansart (Gustave)
 Ansquer (Vincent)
 Asensi (François)
 Aubergier (Philippe)
 Aubert (Emmanuel)
 Aubert (François d') (Pierre)
 Auchédé (Rémy)
 Aurinot (Gautier)
 Auroux (Jean)
 Mme Avice (Edwige)
 Ayrault (Jean-Marie)
 Bachelet (Pierre)
 Badet (Jacques)
 Balligand (Jean-Pierre)
 Bapt (Gérard)
 Barailla (Régis)
 Barbier (Gilbert)
 Bardet (Jean)
 Bardin (Bernard)
 Barnier (Michel)
 Barrau (Alain)
 Barre (Raymond)
 Barrot (Jacques)
 Barthe (Jean-Jacques)
 Bartolone (Claude)
 Bassinet (Philippe)
 Baudis (Pierre)
 Baumel (Jacques)
 Bayard (Henri)
 Bayrou (François)
 Beaufrils (Jean)
 Beaujean (Henri)
 Beaumont (René)
 Bécam (Marc)

Bêche (Guy)
 Bechter (Jean-Pierre)
 Bégault (Jean)
 Béguet (René)
 Bellon (André)
 Belorgey (Jean-Michel)
 Benoit (René)
 Benouville (Pierre de)
 Bérégovoy (Pierre)
 Bernard (Michel)
 Bernard (Pierre)
 Bernardet (Daniel)
 Bernard-Reymond (Pierre)
 Berson (Michel)
 Besson (Jean)
 Besson (Louis)
 Bichet (Jacques)
 Bigeard (Marcel)
 Billardon (André)
 Billon (Alain)
 Birraux (Claude)
 Blanc (Jacques)
 Bleuler (Pierre)
 Blot (Yvan)
 Blum (Roland)
 Bockel (Jean-Marie)
 Boquet (Alain)
 Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
 Bollengier-Stragier (Georges)
 Bonhomme (Jean)
 Bonnemaison (Gilbert)
 Bonnet (Alain)
 Bonrepaux (Augustin)
 Bordu (Gérard)
 Borel (André)
 Borotra (Franck)
 Borrel (Robert)
 Mme Bouchardeau (Huguette)

Boucheron (Jean-Michel) (Charente)
 Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine)
 Bourg-Broc (Bruno)
 Bourguignon (Pierre)
 Bousquet (Jean)
 Mme Boutin (Christine)
 Bouvard (Loïc)
 Bouvet (Henri)
 Branger (Jean-Guy)
 Brial (Benjamin)
 Briane (Jean)
 Brocard (Jean)
 Brocard (Albert)
 Brune (Alain)
 Bruné (Paulin)
 Bussereau (Dominique)
 Cabal (Christian)
 Mme Cacheux (Denise)
 Calmat (Alain)
 Cambolive (Jacques)
 Caro (Jean-Marie)
 Carraz (Roland)
 Carré (Antoine)
 Cartelet (Michel)
 Cassabel (Jean-Pierre)
 Cassaing (Jean-Claude)
 Castor (Elie)
 Cathala (Laurent)
 Cavallé (Jean-Charles)
 Cazalet (Robert)
 Césaire (Aimé)
 César (Gérard)
 Chamougon (Edouard)
 Chanfrault (Guy)
 Chantelat (Pierre)
 Chapuis (Robert)
 Charbonnel (Jean)

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Claude Dhinnin, Michel Ghysel et Olivier Marlière, portés comme « n'ayant pas pris part au vote », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « contre ».

SCRUTIN (N° 618)

sur l'amendement n° 134 de M. Yvon Briant avant l'article premier du projet de loi relatif au chômage de longue durée (priorité d'emploi aux citoyens français et aux ressortissants des pays membres de la C.E.E.).

Nombre de votants	573
Nombre des suffrages exprimés	573
Majorité absolue	287

Pour l'adoption	34
Contre	539

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (214) :

Contre : 214.

Charié (Jean-Paul)	Dubernard (Jean-Michel)	Hamaïde (Michel)	Leonetti (Jean-Jacques)	Mme Neiertz (Véronique)	Roger-Machart (Jacques)
Charles (Serge)	Ducoloné (Guy)	Hannoun (Michel)	Léontieff (Alexandre)	Nenou-Pwataho (Maurice)	Rolland (Hector)
Charroppin (Jean)	Mme Dufoix (Georgina)	Mme d'Harcourt (Florence)	Le Pensac (Louis)	Mme Nevoux (Paulette)	Rossi (André)
Chartron (Jacques)	Dugoin (Xavier)	Hardy (Francis)	Lepercq (Amaud)	Nucci (Christian)	Mme Roudy (Yvette)
Charzat (Michel)	Dumas (Roland)	Hart (Joël)	Mme Leroux (Ginette)	Nungesser (Roland)	Roux (Jacques)
Chasseguet (Gérard)	Dumont (Jean-Louis)	Hermier (Guy)	Leroy (Roland)	Oehler (Jean)	Roux (Jean-Pierre)
Chastagnol (Alain)	Durand (Adrien)	Hernu (Charles)	Ligot (Maurice)	Orlet (Pierre)	Royer (Jean)
Chauveau (Guy-Michel)	Durieux (Bruno)	Hersant (Jacques)	Limouzy (Jacques)	Mme Osselin (Jacqueline)	Rufenacht (Antoine)
Chauvierre (Bruno)	Évin (Edmond)	Hersant (Robert)	Lipkowski (Jean de)	Oudot (Jacques)	Saint-Ellier (Francis)
Chénard (Alain)	Durr (André)	Hervé (Michel)	Loncle (François)	Paccou (Charles)	Saint-Pierre (Dominique)
Chevallier (Daniel)	Durupt (Job)	Hoarau (Elie)	Lorenzini (Claude)	Paech (Arthur)	Sainte-Marie (Michel)
Chevènement (Jean-Pierre)	Ehrmann (Charles)	Mme Hoffmann (Jacqueline)	Lory (Raymond)	Mme de Panafieu (Françoise)	Salles (Jean-Jack)
Chollet (Paul)	Emmanuelli (Henri)	Houssin (Pierre-Rémy)	Louet (Henri)	Mme Papon (Christiane)	Sanmarco (Philippe)
Chomat (Paul)	Évin (Claude)	Mme Hubert (Elisabeth)	Louis-Joseph-Dogué (Maurice)	Mme Papon (Monique)	Santrot (Jacques)
Chometon (Georges)	Fabius (Lauréent)	Huguet (Roland)	Mahtés (Jacques)	Parent (Régis)	Sapin (Michel)
Chouat (Didier)	Falala (Jean)	Hunault (Xavier)	Malandain (Guy)	Pascalion (Pierre)	Sarre (Georges)
Chupin (Jean-Claude)	Fanton (André)	Huyet (Jean-Jacques)	Malvy (Martin)	Pasquini (Pierre)	Savy (Bernard-Claude)
Claisse (Pierre)	Farran (Jacques)	Jalton (Frédéric)	Mamy (Alben)	Patriat (François)	Schreiner (Bernard)
Clément (Pascal)	Faugere (Alain)	Janetti (Maurice)	Mancel (Jean-François)	Pelchat (Michel)	Schwartzberg (Roger-Gérard)
Cliet (André)	Féron (Jacques)	Jacob (Lucien)	Maran (Jean)	Pénicaud (Jean-Pierre)	Séguéla (Jean-Paul)
Coffineau (Michel)	Ferrand (Jean-Michel)	Mme Jacq (Marie)	Marcellin (Raymond)	Perben (Dominique)	Seitlinger (Jean)
Coiotat (Michel)	Ferrari (Gratien)	Mme Jacquaint (Muguette)	Marchais (Georges)	Perbet (Régis)	Séutilier (Jean)
Colin (Daniel)	Fèvre (Charles)	Jacquat (Denis)	Marchand (Philippe)	Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)	Mme Sicard (Odile)
Colin (Georges)	Fillon (François)	Jacquemin (Michel)	Marcus (Claude-Gérard)	Péricard (Michel)	Siffre (Jacques)
Colomb (Gérard)	Fizbin (Henri)	Jaquot (Alain)	Margnes (Michel)	Pesce (Rodolphe)	Soisson (Jean-Pierre)
Colombier (Georges)	Fiterman (Charles)	Jalton (Frédéric)	Marière (Olivier)	Peuziat (Jean)	Souchon (René)
Colonna (Jean-Hugues)	Flory (Jacques)	Janetti (Maurice)	Marty (Elie)	Peyrefitte (Alain)	Mme Soum (Renée)
Combrisson (Roger)	Florin (Roland)	Jarosz (Jean)	Mas (Roger)	Peyret (Michel)	Sourdille (Jacques)
Corrèze (Roger)	Forgues (Pierre)	Jean-Baptiste (Henry)	Masson (Jean-Louis)	Pezet (Michel)	Stasi (Bernard)
Couanau (René)	Fossé (Roger)	Jeandon (Maurice)	Mathieu (Gilbert)	Pierret (Christian)	Mme Stievenard (Gistèle)
Couepel (Sébastien)	Fouré (Jean-Pierre)	Jegou (Jean-Jacques)	Mauger (Pierre)	Pinçon (André)	Stirn (Olivier)
Cousin (Bertrand)	Foyer (Jean)	Jospin (Lionel)	Maujouan du Gasset (Joseph-Henri)	Pinçon (André)	Strauss-Kahn (Dominique)
Couturier (Roger)	Mme Frachon (Martine)	Josselin (Charles)	Mauroy (Pierre)	Pinté (Etienne)	Mme Sublet (Marie-Joséphe)
Couve (Jean-Michel)	Franceschi (Joseph)	Joux (Pierre)	Mayoud (Alain)	Pistre (Charles)	Sueur (Jean-Pierre)
Couveinhes (René)	Frèche (Georges)	Julia (Didier)	Mazeaud (Pierre)	Poniatowski (Ladislas)	Tavernier (Yves)
Cozan (Jean-Yves)	Fréville (Yves)	Kasperit (Gabriel)	Médecin (Jacques)	Poperen (Jean)	Terront (Michel)
Crépeau (Michel)	Fritch (Edouard)	Kerguénis (Aimé)	Mellick (Jacques)	Porelli (Vincent)	Théaud (Clément)
Mme Cresson (Edith)	Fuchs (Gérard)	Kiffer (Jean)	Menga (Joseph)	Portheault (Jean-Claude)	Thien Ah Kéon (André)
Cuq (Henri)	Fuchs (Jean-Paul)	Klika (Joseph)	Mercieca (Paul)	Poujade (Robert)	Tiberi (Jean)
Daillat (Jean-Marie)	Galley (Robert)	Koehl (Emile)	Mermaz (Louis)	Pourchon (Maurice)	Toga (Maurice)
Dalbos (Jean-Claude)	Gantier (Gilbert)	Kuchaida (Jean-Pierre)	Mesmii (Georges)	Prat (Henri)	Toubon (Jacques)
Darinet (Louis)	Garmendia (Pierre)	Kuster (Gérard)	Messmer (Pierre)	Préaumont (Jean de)	Mme Toutain (Ghislaine)
Debré (Bernard)	Mme Gaspard (Françoise)	Labarrère (André)	Mestre (Philippe)	Proriot (Jean)	Tranchant (Georges)
Debré (Jean-Louis)	Gastines (Henri de)	Labbe (Claude)	Métais (Pierre)	Proveux (Jean)	Mme Trautmann (Catherine)
Debré (Michel)	Gaudin (Jean-Claude)	Laborde (Jean)	Metzinger (Charles)	Puaud (Philippe)	Trémège (Gérard)
Dehaine (Arthur)	Gaulle (Jean de)	Lachenaud (Jean-Philippe)	Mexandeau (Louis)	Queyranne (Jean-Jack)	Ueberschlag (Jean)
Dehoux (Marcel)	Gayssot (Jean-Claude)	Lacombe (Jean)	Micaux (Pierre)	Quillés (Paul)	Valediep (Guy)
Delalande (Jean-Pierre)	Geng (Francis)	Laflleur (Jacques)	Michel (Claude)	Raoult (Eric)	Valleix (Jean)
Delatre (Georges)	Gengenwin (Germain)	Laignel (André)	Michel (Henri)	Ravassard (Noël)	Raynal (Pierre)
Delatre (Francis)	Germont (Claude)	Lajoinie (André)	Michel (Jean-François)	Revet (Charles)	Reymann (Marc)
Delebarre (Michel)	Ghysel (Michel)	Mme Lalumière (Catherine)	Michel (Jean-Pierre)	Reyssier (Jean)	Richard (Alain)
Delehedde (André)	Giard (Jean)	Lamant (Jean-Claude)	Millon (Charles)	Richard (Lucien)	Rigal (Jean)
Delevoeye (Jean-Paul)	Giovannelli (Jean)	Lamassoure (Alain)	Miossec (Charles)	Rigaut (Jean)	Rigaut (Marcel)
Delfosse (Georges)	Giscard d'Estaing (Valéry)	Lambert (Jérôme)	Mitterrand (Gilbert)	Rimbault (Jacques)	Rimbault (Jacques)
Delmar (Pierre)	Goasduff (Jean-Louis)	Lambert (Michel)	Montastruc (Pierre)	Roatta (Jean)	Roatta (Jean)
Demange (Jean-Marie)	Godefroy (Pierre)	Lang (Jack)	Montdargent (Robert)	Roben (Gilles de)	Roben (Gilles de)
Demuyneck (Christian)	Godfrain (Jacques)	Lauga (Louis)	Montesquiou (Aymeri de)	Rocard (Michel)	Rocard (Michel)
Deniau (Jean-François)	Mme Goeuriot (Colette)	Laurain (Jean)	Mme Mora (Christiane)	Rocca Serra (Jean-Paul de)	Rocca Serra (Jean-Paul de)
Deniau (Xavier)	Gonelle (Michel)	Laurissegues (Christian)	Mme Moreau (Louise)	Rodet (Alain)	Rodet (Alain)
Deprez (Charles)	Gorse (Georges)	Lavédrine (Jacques)	Moulinet (Louis)		
Deprez (Léonce)	Gougy (Jean)	Le Baill (Georges)	Mouton (Jean)		
Dermaux (Stéphane)	Goulet (Daniel)	Mme Lecuit (Marie-France)	Moutoussamy (Ernest)		
Derosier (Bernard)	Gourmelon (Joseph)	Le Déaut (Jean-Yves)	Moyne-Bressand (Alain)		
Desanlis (Jean)	Goux (Christian)	Ledran (André)	Nallet (Henri)		
Deschamps (Bernard)	Gouze (Hubert)	Le Drian (Jean-Yves)	Narquin (Jean)		
Deschaux-Beaume (Freddy)	Grémetz (Maxime)	Le Foll (Robert)	Natiez (Jean)		
Dessein (Jean-Claude)	Grignon (Gérard)	Lefranc (Bernard)			
Destrade (Jean-Pierre)	Grimont (Jean)	Le Garrec (Jean)			
Devedjian (Patrick)	Griotteray (Alain)	Legendre (Jacques)			
Dhaille (Paul)	Grussenmeyer (François)	Legras (Philippe)			
Dhinnin (Claude)	Guéna (Yves)	Lejeune (André)			
Diebold (Jean)	Guichard (Olivier)	Le Meur (Daniel)			
Diméglio (Willy)	Guichon (Lucien)	Lemoine (Georges)			
Dominati (Jacques)	Guyard (Jacques)	Lengagne (Guy)			
Doussat (Maurice)	Haby (René)	Léonard (Gérard)			
Douyère (Raymond)	Hage (Georges)				
Drouin (René)					
Drut (Guy)					

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Claude Barate, Jacques Lacarin et Michel Renard.

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 03 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres.
03	Compte rendu..... 1 en	107	061	
33	Questions..... 1 en	107	063	
03	Table compte rendu.....	51	06	
03	Table questions.....	51	04	Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes : - 06 : compte rendu intégral des séances ; - 36 : questions écrites et réponses des ministres.
DEBATS DU SENAT :				
06	Compte rendu..... 1 en	98	034	
36	Questions..... 1 en	98	346	
06	Table compte rendu.....	51	06	Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes : - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 37 : projets de lois de finances.
06	Table questions.....	31	51	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 en	064	1 530	
37	Série budgétaire..... 1 en	201	302	Les DOCUMENTS DU SENAT comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
06	Un en.....	064	1 530	
DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION 26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15 Téléphone : Renseignements : (1) 46-75-02-31 Administration : (1) 46-75-01-30 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS				
En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.				
Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.				

Prix du numéro : 3 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)

